



Centre de coopération internationale
en recherche agronomique
pour le développement



Institut Supérieur
Agricole de Beauvais

Mémoire de fin d'études

Etude socio-économique d'une communauté Bushi-Nengue de l'Ouest guyanais

-Cas de la communauté Djukas de Charvein-

par
Cédric ELLUARD

Soutenu le 23 décembre 1999

Maître de stage :

M. Roger BERTRAND (CIRAD-TERA)

Enseignant responsable :

Mme NANSOT (ISAB)

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier les habitants de Charvein pour leur accueil chaleureux et la patience dont ils ont fait preuve face à mes questions nombreuses. Je souhaite qu'ils trouvent le bonheur en Guyane et que leurs efforts soient récompensés.

Je remercie également toute l'équipe du Cirad-Tera, M. Assemat, M. Bertrand, M^{elle} Cibulka, M. Danflous et M^{elle} Famaro pour leur aide tout au long de ce stage.

Je remercie enfin toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à ce travail.

Table des matières

Introduction	
1 Contexte de l'étude	5
1.1 Présentation du projet et de l'étude	5
1.1.1 Concept de recherche-action :	5
1.1.2 Les buts du projet :	5
1.1.3 Objectifs et problématique du stage	6
1.2 Méthodologie	7
1.2.1 Le choix de l'approche :	7
1.2.2 Le choix de l'échelle d'étude	7
1.2.3 Les outils de travail	8
2 Généralités sur la Guyane	11
2.1 Située entre Brésil et Surinam	11
2.1.1 Un climat humide et chaud marqué par quatre saisons	11
2.2 Présentation du contexte humain	12
2.3 Le foncier : une situation originale	13
2.4 Une région où deux types d'agricultures coexistent	13
3 Charvein	15
3.1 Choix de la zone d'étude	15
3.2 Historique des populations	16
3.2.1 Les conditions au Surinam	16
3.2.2 La guerre	17
3.2.3 L'arrivée en Guyane	18
3.2.4 Des camps de PPDS à la situation actuelle	18
3.3 Structure sociale et économie villageoise	20
3.3.1 La structure villageoise au Surinam	20
3.3.2 L'autorité villageoise à Charvein	21
3.3.3 Population et démographie à Charvein	22
3.3.4 Les statuts sociaux	24
3.3.5 Une entraide limitée à quelques travaux	25
3.3.6 Les religions à Charvein	26
3.3.7 Le foncier à Charvein	27
3.4 La structure sociale d'un foyer	28
3.4.1 Description de l'unité de résidence	29
3.4.2 Répartition des tâches au sein de la famille nucléaire	31
3.4.3 L'unité de consommation	33
4 Les différentes activités économiques	36
4.1 L'activité agricole	36
4.1.1 L'activité agricole à Charvein	37
4.1.2 Les spéculations agricoles :	38
4.1.3 Les différents travaux de l'abattis	40
4.1.4 La conduite de l'abattis :	45
4.1.5 L'élevage :	46
4.1.6 Le matériel	47
4.1.7 Les engrais, insecticides et herbicides chimiques	47
4.1.8 Les problèmes rencontrés dans l'abattis :	48
4.1.9 Le devenir des productions :	49
4.1.10 La transformation du manioc en couac	49
4.1.11 La commercialisation :	50
4.2 Les autres activités	51

4.2.1	les services	51
4.2.2	Les travaux salariés	54
4.2.3	L'artisanat	57
4.2.4	Les travaux liés à l'exploitation de l'environnement	58
5	Etude des différents systèmes d'activités	65
5.1	Elaboration de la typologie	65
5.1.1	Sélection des familles enquêtées	65
5.1.2	Choix des critères pour l'élaboration de la typologie	66
5.2	Caractérisation des différents groupes	67
5.3	Ressources et dépenses	71
5.3.1	Les ressources	72
5.3.1.1	Les agriculteurs vendeurs	72
5.3.1.2	Des agriculteurs pluriactifs par stratégie offensive :	73
5.3.1.3	Les exploitants célibataires	73
5.3.1.4	Les agriculteurs vivriers :	74
5.3.1.5	Les exploitants mariés sans titre de séjour	74
5.3.2	Les dépenses	75
5.3.2.1	Les agriculteurs vendeurs	75
5.3.2.2	Les agriculteurs pluriactifs par stratégie offensive :	76
5.3.2.3	Les agriculteurs vivriers :	76
5.3.2.4	Les exploitants célibataires	77
5.3.2.5	Les exploitants mariés pluriactifs par stratégie défensive :	77
5.4	Analyse des facteurs expliquant les besoins, objectifs et stratégies	79
5.4.1	l'Etat civil	79
5.4.2	La force de travail disponible	81
5.4.3	La situation familiale	82
5.4.4	L'âge du chef de famille	82
5.4.5	L'histoire de l'exploitant	83
6	perspectives et propositions d'actions	87
6.1	Evolutions et prospective	87
6.1.1	Une structure villageoise traditionnelle en pleine reconstruction	87
6.1.2	Le développement de la vente de produits à Cayenne	87
6.1.3	Une future main d'œuvre pour les Hmong ?	88
6.2	Hiérarchisation des contraintes pour une production agricole durable :	88
6.3	Propositions d'actions :	89
6.3.1	L'inscription à l'AMEXA	90
6.3.2	Une forme coopérative pour l'achat d'engrais chimiques	90
6.3.3	La formation pour l'utilisation d'intrants chimiques	90
6.3.4	L'aménagement foncier	91
6.3.5	L'exploitation de débouchés non saturés	92
6.3.6	l'appui aux initiatives personnelles	94

Résumé

Bibliographie

Annexes

Cartes

Dossier photographique

Avant-propos

Cet avant-propos a pour but de préciser les conditions dans lesquelles s'est effectué cette étude.

Une semaine avant mon arrivée au sein du projet, l'équipe du Cirad avait discuté du projet au cours d'une X^{ième} réunion avec l'association Moïwana 86 censé représenter toutes les familles de Charvein. Tous les paysans de Charvein devaient être invités à cette réunion. Une dizaine de personnes seulement étaient présentes. Le jour de mon arrivée, nous avons rendez-vous avec les paysans volontaires pour participer au projet. Ils étaient encore moins nombreux, trois. Devant ce faible effectif, le projet se devait de chercher à savoir pourquoi les paysans n'étaient pas plus intéressés, et le cas échéant abandonner le site.

Je suis donc revenu quelques jours après pour rencontrer une cinquantaine de familles et tenter de comprendre pourquoi ils étaient si peu nombreux à la réunion et au rendez-vous de la semaine suivante.

Il m'est rapidement apparu que le nombre de paysans en attente d'un tel projet était très important, et que l'association Moïwana 86 n'avait pas invité tous les paysans. Cette association n'est pas du tout représentative de la communauté villageoise, elle est l'affaire d'une famille et fonctionne dans le but d'aider le clan familial seulement.

Devant ce constat, et en fonction de l'organisation sociale identifiée au cours de ce premier séjour, le projet a provoqué par l'intermédiaire du capitaine de village une réunion qui a rassemblé une quarantaine de personnes. En accord avec les décisions prises au cours de cette réunion et en accord avec les villageois, j'ai effectué le mois suivant des permanences (trois fois par semaine) avec un interprète afin de recueillir les projets des paysans et de les « débattre » avec eux.

Par la suite, les projets ont été discutés entre les agriculteurs et le projet. Je servais donc de relais entre les deux parties. Rapidement la nécessité de créer une association villageoise nouvelle est apparue. Cette tâche de montage m'a été assignée par le projet. Cette association «Makandra Wroko » (travaillons ensemble en langue Taki-taki) est dûment inscrite et légalisée à la préfecture de Guyane.

Ce stage n'a donc pas seulement été consacré à l'étude socio-économique, mais aussi à la discussion et à la mise en place des actions. Ces actions ont indirectement servi à recueillir des informations et ont permis une meilleure intégration au sein de la communauté villageoise.

Introduction

Ce stage s'est déroulé du 26 avril au 12 décembre au sein de l'équipe du Cirad¹ département Tera² en Guyane. Cette étude s'inscrit dans le cadre du «projet de recherche-action dans l'Ouest guyanais». Il s'adresse aux familles pratiquant l'agriculture familiale dans l'Ouest guyanais, c'est-à-dire dans une zone s'étendant du fleuve Maroni jusqu'à Iracoubo.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la D.A.F. de Guyane qui a chargé le Cirad d'*«acquérir en vraie grandeur, les références agronomiques, techniques, sociales et économiques pour la mise en œuvre (sur la période 2000-2006) d'un projet intégré de l'Ouest guyanais»* (Equipe Cirad-Tera, 1998).

Dans ce cadre, des sites d'intervention prioritaire ont été déterminés. Charvein (voir carte n°1) est un de ces sites. Cette zone n'est peuplée que depuis la guerre civile du Surinam qui a provoqué à partir de 1986 *«la migration forcée de près de 11000 personnes depuis le haut, moyen et bas Maroni vers les villes frontalières françaises et plus globalement vers le nord-ouest guyanais où des camps (PK9 et Charvein principalement) accueillent sous le titre de Populations Provisoirement Déplacées du Surinam (PPDS) ceux qui n'ont pu l'être par leurs réseaux familiaux ou villageois déjà implantés en Guyane française.»*³

Le camp de Charvein a accueilli jusqu'à 9070 personnes en 1988⁴. Suite à la fermeture de ces camps en 1992, 590 PPDS obtiennent des cartes de séjour de 6 mois. Une partie de ces surinamiens (du groupe Djuka Cottica⁵ et du grand groupe Bushi-Nengue) s'installeront à Charvein avec l'accord oral de la sous-préfecture et de la mairie de Mana. D'autres PPDS n'ayant pas obtenu de titres de séjour les imiteront.

Depuis cette date plusieurs dizaines de foyers vivent le long des routes de Javouhey et Mana (CD10 et CD9). Progressivement ces Djukas ont développé une agriculture vivrière d'autoconsommation qui s'est partiellement orientée vers la vente. Parallèlement et pour obtenir un revenu monétaire, nombre d'entre eux ont développé des activités annexes. Suivant leurs besoins, leurs possibilités et leurs objectifs, ces exploitants ont mis en place des systèmes d'activité différents. Toutes ces activités y compris l'activité agricole se sont souvent développées dans un cadre informel.

L'activité agricole basée sur le concept de défriche brûlis pratiquée au Surinam a en partie été reproduite. Cette agriculture itinérante est réputée forte consommatrice d'espace et peu rémunératrice. Un des buts du projet est de fixer cette agriculture et d'en augmenter la rémunération. *«De plus, une fixation et un développement économique des populations pourront limiter le départ des jeunes et leur permettront de s'intégrer dans la communauté nationale tout en conservant leur identité culturelle»*.

A l'occasion de ce stage, *«il s'agira d'établir tout un ensemble de connaissances sur les systèmes de production, les revenus, les modes de consommation, l'économie des exploitations, les stratégies à terme des exploitants et de leur communauté»* (R. Bertrand, 1999, Fiche de proposition de stage).

¹ centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

² territoires, environnement et acteurs

³ Piantoni F., 1999, *la migration surinamaïse dans le nord-ouest guyanais : analyse du processus de territorialisation du milieu rural depuis 1986* p.3 International Symposium «migration: Nation, Place and Territorial Dynamics», avril 19-25. Département of Geography/FLLCH/USP, São Paulo, Brasil. 9p.

⁴ Bourgairel S., 1994, *Santé et Géographie en Guyane*, p.147 l'Harmattan, Paris. 239P.

⁵ Le groupe Djukas, est représenté au Surinam sur les bords des fleuves Tapanahony et Cottica. Les habitants de Charvein sont originaires des bords du fleuve Cottica, d'où l'appellation de Djukas Cottica qui leur est attribuée

PARTIE - I

CONTEXTE DE L'ETUDE

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Cette partie a tout d'abord pour objectif de présenter le «projet de recherche-action dans l'Ouest guyanais» afin de bien situer l'étude et la problématique dans leur contexte. Nous présenterons ensuite la méthodologie qui a été adoptée pour mener à bien cette étude.

1.1 *Présentation du projet et de l'étude*

1.1.1 Concept de recherche-action :

❖ Historique

Dès les années 70, les agronomes se rendent compte que la science agronomique, visant à atteindre une productivité maximale, n'est guère capable d'appréhender les situations de production des petites exploitations familiales et des milieux environnementaux fragiles (Richards, 1985). Sébillotte identifiait en 1974, parmi les tâches de l'agronome, la nécessité d'entrer dans les « bonnes raisons » que l'agriculteur a de faire ce qu'il fait. Les recherches sur les systèmes de production se sont alors données comme objectif explicite de comprendre l'activité de l'agriculteur (Chambers et al. 1989). A ce stade, l'intention des recherches n'était pas d'associer les agriculteurs à l'activité de production de connaissances du chercheur. Du fait des évolutions récentes (incertitudes économiques et préoccupations quant à l'environnement naturel), l'intérêt de situations d'interactivité entre chercheurs et acteurs du développement local est fortement mis en avant.

❖ Définition

La recherche action vise une participation des acteurs sociaux dans les processus de recherche. La recherche action n'est ni une observation (même participante), ni une expertise : le projet est celui d'une co-construction de connaissances avec les acteurs auxquelles elles seront utiles (Albaladejo & Casabianca, 1995).

1.1.2 Les buts du projet :

(extrait du programme du projet, Equipe Cirad-Tera 1998)

Les buts du projet sont les suivants :

- *connaître les besoins des populations et y répondre,*
- *intégrer les populations dans le système social français,*
- *ancrer les jeunes générations dans un territoire rural attractif.*

Le projet dans un premier temps doit s'attacher à recueillir un maximum de connaissances sur le milieu physique, humain, sur les systèmes d'activité, sur les filières...

afin de hiérarchiser les principales contraintes à un développement agricole durable et tenter de les surmonter.

La majorité des exploitants de l'Ouest guyanais vivent d'activités informelles, travaillent l'abattis et commercialisent leurs productions dans un cadre non officiel. Il convient donc de les intégrer dans le système social français, c'est-à-dire de régulariser leur situation (obtention du statut d'agriculteur, de titres fonciers...) afin de les intégrer dans des marchés formels et de leur permettre d'accéder aux services qu'offrent les structures sociales françaises (aides aux investissements agricoles, couverture sociale).

L'Ouest guyanais n'offre que peu de possibilités d'emplois et le départ des jeunes vers les villes ne leur offrira pas des conditions de vie permettant la paix sociale des villes du bassin du Bas Maroni. Déjà, on constate à Saint-Laurent une forme de « ghettoïsation » des populations Bushi-Nengue et une recrudescence de la délinquance malgré les efforts faits par l'Etat français (logements sociaux, aides à l'insertion...) pour leur offrir des conditions de vie décentes. Il est donc très important d'offrir aux jeunes générations :

- les possibilités de s'investir dans une activité agricole rémunératrice,
- un milieu rural où ils pourront trouver, au moins partiellement, ce qui les attire en ville (eau courante, électricité ...).

1.1.3 Objectifs et problématique du stage

Le site prioritaire de Charvein est une zone d'étude nouvelle sur laquelle le projet n'a pratiquement aucune connaissance (seules quelques familles ont été sommairement enquêtées dans le cadre de la phase de reconnaissance). Dans ce site pilote des expériences seront menées en partenariat avec les agriculteurs volontaires. Les éventuelles réussites et échecs de ces actions devront aboutir à des conclusions qui feront émerger les raisons pour lesquelles ces actions ont réussi ou échoué. Il convient donc de savoir dans un premier temps si cette communauté peut devenir un site pilote (nombre de volontaires suffisant et absence de points de blocage majeurs). Dans un second temps, il faudra réunir les informations nécessaires à l'évaluation de la pertinence des actions et à la compréhension de leur devenir.

Dans ce cadre, ce stage vise à réunir des informations permettant une meilleure appréhension de la communauté Djuka de Charvein.

Cette étude vise à identifier :

- l'organisation sociale du village et de ses unités de production,
- les systèmes de production agricole,
- les différentes activités économiques et leur part dans la production totale,
- les différents systèmes d'activités,
- les ressources et dépenses des unités de production et de consommation,
- les objectifs et stratégies des agriculteurs.

Ces connaissances devront tout d'abord conduire à hiérarchiser les facteurs limitant un développement agricole durable. Nous devons ensuite tenter d'émettre des propositions d'action en accord avec les besoins des populations locales.

1.2 Méthodologie

1.2.1 Le choix de l'approche :

Pour comprendre le fonctionnement global et la dynamique du village et de ses différentes unités, ainsi que les relations entre elles, il a semblé indispensable d'adopter l'approche systémique. L'approche par les systèmes d'activité est la plus adaptée à cette étude.

La notion de système d'activité se définit par : « *l'ensemble des activités mises en œuvre par les membres de la famille, activités en interaction quant à la gestion de la force de travail et les transferts financiers entre activités* » (Fabri et al., 1995)

Les Djukas de Charvein ne sont pas de simples agriculteurs, mais des exploitants qui ont mis en place une combinaison d'activités pour répondre à leurs besoins et objectifs. On ne peut donc pas seulement se limiter à étudier l'activité agricole. Nous tenterons d'aborder cette communauté d'une manière plus large, c'est-à-dire en s'intéressant à l'ensemble des activités présentes sur la zone. L'étude de la combinaison entre les différentes activités et leurs relations au sein d'une unité de production permettra de mieux comprendre les stratégies des différents villageois. Ces stratégies reflètent les contraintes auxquelles doivent faire face les villageois, contraintes naturelles ou socio-économiques.

1.2.2 Le choix de l'échelle d'étude

Le choix de l'échelle d'étude est important pour déterminer à quel niveau doivent s'effectuer les différentes enquêtes. Cette étude socio-économique devra décrire les unités de consommation, de production et de résidence avant de comprendre comment elles s'articulent entre elles pour donner naissance aux différents objectifs et stratégies. L'échelle d'étude devra donc dans la mesure du possible englober au plus juste ces différentes unités. Le choix de cette échelle ne peut se faire qu'après une période d'observation permettant d'acquérir les premiers éléments de connaissance du fonctionnement de cette communauté.

Les différents niveaux d'étude possible sont :

- la communauté,
- le clan,
- la famille élargie,
- la famille nucléaire,
- l'individu.

❖ **la communauté** est une entité sociale. Il peut exister des échanges ponctuels de services ou de biens mais cela ne se fera en aucun cas à l'échelle du village, ce n'est pas une entité économique. L'échelle communautaire n'est donc pas adaptée à cette étude socio-économique.

❖ On observe au sein du village l'existence de **clans**. Ces clans sont des petits groupes au sein desquels les villageois peuvent avoir des liens de parenté ou non. Ces clans peuvent parfois donner lieu à des accords ou associations ayant un but commun mais toujours de

manière ponctuelle et en faveur d'une seule activité. Le clan ne semble donc pas être une échelle pertinente pour cette étude.

- ❖ **La famille élargie** (grands-parents, parents et enfants) pourrait être une échelle d'étude intéressante. Elle est souvent une unité de consommation et une unité de résidence. Toutefois, elle n'est pas une unité de production puisque chaque famille nucléaire (parents et enfants) subvient à ses propres besoins. Chaque homme se mettant en foyer doit posséder son abattis propre, pour lequel des membres de la famille élargie peuvent l'aider. Ce coup de main sera rendu mais les bénéfices éventuels de l'abattis ne seront pas mis en commun. De la même manière pour d'autres activités, il pourra y avoir entraide mais les bénéfices seront partagés. Cette échelle n'est donc pas la plus intéressante pour cette étude.
- ❖ **L'individu** n'est pas non plus une échelle intéressante. Quelques célibataires vivent seuls mais dans l'attente de se mettre en foyer. Ils représentent effectivement à la fois une unité de résidence, de production et de consommation et seront alors considérés comme une échelle d'étude pour les enquêtes. Ces cas sont marginaux, la majorité de ces célibataires vivent encore au sein de la famille nucléaire et participe aux différentes activités mises en place au sein de la famille nucléaire. Ils sont donc une composante des différentes unités mais ne sont pas des unités à part entière.
- ❖ **La famille nucléaire** semble être l'échelle la mieux adaptée. L'ensemble des membres de la famille nucléaire vit dans un même lieu voire sous un même toit (un jeune célibataire pourra faire une petite maison mais à proximité de celle de ses parents). Tous travaillent le même abattis et seul le père de famille exerce d'autres activités (les jeunes hommes qui ne vont plus à l'école peuvent parfois entreprendre d'autres activités, dans ce cas ils n'en partageront pas les bénéfices avec le reste de la famille). Toutes les composantes de la famille nucléaire partagent les mêmes ressources et donc représentent une unité de consommation.

La famille nucléaire est donc bien l'échelle adaptée pour l'étude socio-économique du village de Charvein.

1.2.3 Les outils de travail

Le contexte de l'étude n'a pas permis de commencer par l'étude des connaissances existantes mais par une première enquête. Ce premier contact avait pour but d'identifier les différents exploitants sur la zone et de leur présenter le projet. Un petit questionnaire d'enquête (voir Annexe n°1) a permis de recueillir des données générales et les projets des différents exploitants. Ce premier contact a surtout permis de comprendre pourquoi les villageois n'étaient pas plus nombreux à être volontaires pour participer au projet. Dans la mesure du possible, l'ensemble des questionnaires se déroulaient en présence de l'homme et de la femme. Cependant, la femme prenait rarement la parole et quittait souvent l'entretien avant qu'il ne soit terminé.

Par la suite une recherche bibliographique a été effectuée pour prendre connaissance des écrits existants et de mieux comprendre le contexte de la Guyane, de l'Ouest guyanais et plus particulièrement des populations Bushi-Nengue. On peut souligner la rareté des écrits concernant plus particulièrement les Djukas. M. Hurault soulignait en 1965 le refus de ces populations d'être observées et de répondre à des questionnaires.

La phase suivante a été l'installation dans la zone d'étude. Tout d'abord à 12 km du village puis au sein du village. L'immersion au sein de la population villageoise a facilité la phase importante d'observation. Par suite la compréhension de certains phénomènes a permis l'élaboration d'un questionnaire plus ciblé (Annexe n°2). Ce nouveau questionnaire avait pour but d'obtenir des informations sur la composition du foyer, l'historique de l'exploitant et de l'exploitation, le mode d'exploitation de l'abattis, les ressources et dépenses et les projets des exploitants.

Ces entretiens étaient longs (de deux à quatre heures suivant les exploitants). Ce questionnaire n'était pas fermé et pouvait être abordé dans des ordres différents suivant le contexte et la volonté de l'exploitant. De la même manière d'autres sujets pouvaient être abordés librement. Les questions concernant les ressources et les dépenses étaient parfois délicates et mal perçues. C'est pourquoi rapidement j'ai décidé qu'un second questionnaire (Annexes n°3) sur ce sujet serait soumis à un échantillon et non à l'ensemble des personnes sélectionnées pour cette première phase. J'ai pu également me rendre compte que les réponses mettant en jeu des notions de temps étaient peu fiables. Il était indispensable de les valider en recoupant différentes informations (bibliographiques notamment).

Suite à ce questionnaire, une typologie a été élaborée. Dans les différentes classes, des individus ont été sélectionnés pour répondre à un questionnaire concernant les ressources, les dépenses, les objectifs et stratégies des exploitants. Ces individus ont été sélectionnés de manière subjective. En effet suite à la seconde enquête, on pouvait savoir que certaines personnes ne voulaient pas aborder l'aspect financier et n'aurait pas fourni l'ensemble des informations recherchées. J'ai donc choisi les individus représentatifs de leur classe susceptibles de fournir les informations voulues. Cette technique d'échantillonnage introduit un biais incontestable mais permet le recueil d'informations. Chaque échantillon avait pour but de représenter au moins un tiers de l'effectif de la sous-classe.

Il est important de noter que malgré la sélection effectuée, certaines informations recueillies ne sont pas fiables. Peu d'exploitants comprennent la langue française, et jamais suffisamment pour pouvoir s'exprimer librement. Un interprète était donc présent pour la majorité de ces enquêtes. Ce traducteur introduit un biais par sa maîtrise parfois approximative de la langue française et, habitant de la zone, il peut parfois empêcher les villageois de se livrer complètement. Au fur et à mesure du stage, j'ai pu apprendre le Taki-taki et donc converser directement avec les paysans, mais ces discussions ne pouvaient être très approfondies.

La brièveté et les dates de ce stage n'ont pas permis la validation des informations concernant la production agricole. De plus, les difficultés que rencontrent les exploitants à se rappeler avec précision des chiffres et dates (à quelle période les prix sont les plus importants, quand vendez-vous le plus, combien de jours par mois faites-vous des travaux salariés...) rendent souvent incertaine la fiabilité de certaines informations. Dans la mesure du possible, au cours de discussions et par des observations personnelles, j'ai tenté de recouper le maximum d'informations.

SYNTHESE

Cette étude s'inscrit dans le cadre du « projet de recherche-action dans l'Ouest guyanais » mené par l'équipe du Cirad Tera. Elle vise à identifier les limites à un développement agricole durable afin d'émettre des propositions pour les surmonter.

Le site d'étude est une communauté du groupe Djuka Cottica, c'est un site d'intervention prioritaire pour le projet.

L'approche par les systèmes d'activité semble être la mieux adaptée pour mener à bien cette étude.

L'échelle d'étude choisie est la famille nucléaire.

Les enquêtes et l'immersion au sein du village seront les principaux outils utilisés.

PARTIE - II

GENERALITES SUR LA GUYANE

2 GENERALITES SUR LA GUYANE

La Guyane : une région et un département français en Amérique du Sud

2.1 Située entre Brésil et Surinam

La Guyane française est localisée sur la côte nord-est de l'Amérique du Sud (voir carte n° 2) entre le 2^{ème} et le 5^{ème} degré de latitude Nord et entre les méridiens 51°30 et 54°30 ouest. Elle couvre 83 534 km² (soit l'équivalent de 1/6^{ème} de la métropole).

Sa limite à l'ouest est formée par le fleuve Maroni, ligne frontalière avec le Surinam. Au sud, les monts Tumuc-Umac et le fleuve Oyapock déterminent une ligne de partage avec le Brésil (voir carte en annexe 3).

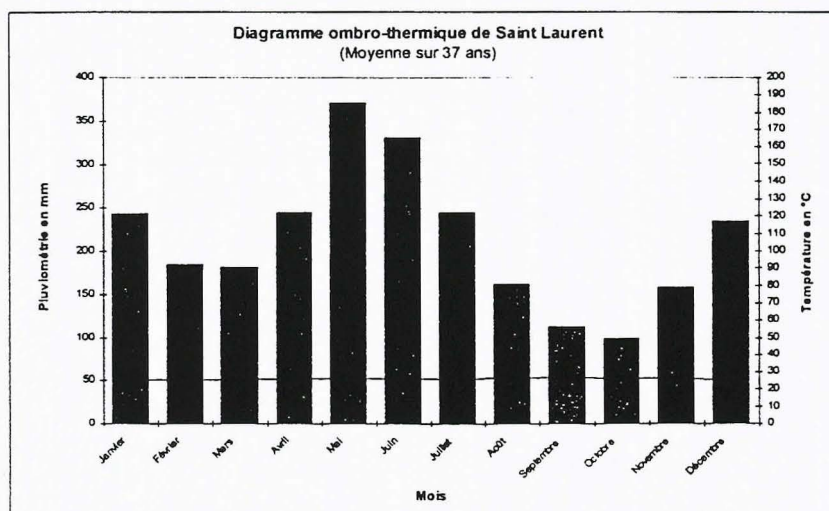
L'Ouest guyanais et surtout Saint-Laurent-du-Maroni, sont les lieux de la plupart des échanges par l'intermédiaire du fleuve Maroni qui constitue plus un pont qu'une frontière pour ces échanges.

2.1.1 Un climat humide et chaud marqué par quatre saisons

Le climat de la Guyane française est de type équatorial, avec des précipitations qui varient selon deux gradients : l'un croissant du littoral (2 000 mm par an) vers l'intérieur du pays (plus de 3500 mm par an) et l'autre décroissant de l'est vers l'ouest (de 4 000 mm/an à Kaw à 2 000 mm/an à Saint-Laurent). Dans certaines régions l'on peut avoir jusqu'à 257 jours de pluie par an.

Figure 2 : Diagramme ombro-thermique de Saint –Laurent

Source : MétéoFrance



Les moyennes annuelles des températures sont de 26°C avec des minima de 19°C et des maxima de 34°C, octobre étant le mois le plus chaud.

Grâce à l'analyse du diagramme ombro-thermique de Saint-Laurent-du-Maroni, on distingue quatre saisons, qui influencent la répartition des travaux agricoles :

- Grande saison sèche (15 juillet au 15 novembre), saison propice aux gros travaux agricoles : abattage d'une nouvelle parcelle, nettoyage et brûlis en fin de saison, après séchage.
- Petite saison des pluies (15 décembre au 15 février, en moyenne), plantation dans le nouvel abattis. Désherbage, récolte des abattis (parcelles) déjà plantés.
- Petite saison sèche ou "petit été de mars" (15 février au 15 mars, en moyenne), début de plantation dans l'abattis de l'année.
- Grande saison des pluies (15 mars au 15 juillet), désherbage et récolte dans les abattis déjà plantés.

2.2 Présentation du contexte humain

Une population hétéroclite en forte croissance démographique

Au dernier recensement de 1999, la population en Guyane est de 157 274 habitants (source INSEE). 90 % de la population occupent 10 % du territoire c'est à dire la frange littorale. On observe une augmentation de 27 % de population depuis le recensement de 1990 en moyenne sur la Guyane avec un pic de 75 % sur le Maroni. Cette augmentation est le fait d'un taux de natalité important (taux de croissance naturelle de 3,6 % en moyenne par an) mais surtout d'un flux migratoire largement positif (population en provenance du Surinam expliquant l'explosion démographique dans l'Ouest, sur le Maroni). Pour la seule commune de Saint-Laurent-du-Maroni, il y a eu une augmentation de la population de 41 % en 10 ans (1990-1999).

Si la population guyanaise est peu nombreuse, elle est néanmoins très variée, venant d'origines diverses (voir photos n°1 et carte n°3). On compte huit groupes sociaux :

- La population créole (38 % de la population de Guyane) issue des Antilles principalement, c'est le groupe social majoritaire. Ils occupent le plus souvent des postes dans le secteur tertiaire.
- La population blanche (les « métros ») : Métropolitains pour la majorité expatriés provisoirement et souvent pour raisons professionnelles.
- Les Amérindiens des peuples Arawak (Lokono), Wayãpi, Wayana, Palikur (Pahikweneh), Emerillon (Teko) et Galibi (Kali'na) sont les natifs du Plateau des Guyanes. Ils connaissent aujourd'hui une croissance démographique importante. Leur mode de vie est plus ou moins traditionnel selon les peuples concernés.
- La population bushi-nenge (Noirs Marrons) des peuples Saramaca, Paramaca, Djuka et Boni, descendants des esclaves révoltés. Leur mode de vie est plus ou moins traditionnel.

- Les Chinois installés dans toutes les villes, très organisés, et tenant tous les petits commerces.
- Les Hmongs réfugiés du Laos et arrivés en Guyane à partir de 1975. Leur activité principale est l'arboriculture fruitière et le maraîchage leur permettant d'alimenter la plupart des marchés locaux.
- Les Brésiliens, les haïtiens fuyant la crise économique et politique de leur pays d'origine. Ils sont souvent employés dans les chantiers d'extraction aurifère ou dans le bâtiment.

2.3 Le foncier : une situation originale

“Une particularité de l'agriculture guyanaise concerne le foncier. La Guyane est le seul département français où la terre est presque exclusivement la propriété de l'Etat. Depuis quelques années, une politique volontariste de distribution des terres agricoles est mise en œuvre avec l'attribution de baux emphytéotiques ou de concessions provisoires. Mais les procédures à engager sont toujours longues.... L'exploitation sans titre de terres agricoles est courante...” (D.A.F., 1996)

Ainsi, il est d'usage, dans un premier temps, de consulter l'O.N.F. pour s'assurer que le terrain convoité n'est pas exploité. La deuxième étape est de mettre en valeur la terre en plantant des cultures ligneuses pérennes, marquant sa propriété et d'autres espèces non pérennes (ananas ou bananiers). Ce n'est qu'après ces différentes étapes qu'on envisagera de faire une demande de concession auprès de l'Etat.

2.4 Une région où deux types d'agricultures coexistent

Les plans de développement de l'agriculture en Guyane (polder Marianne ou Plan Vert, 1975-1982) se sont succédés et ont été en grande partie des échecs. Ceci a accentué “une véritable culture de l'échec” (D.A.F., 1998) en Guyane. Le Plan Vert, par exemple, avait pour objectif d'implanter 8 000 familles (soit près de 30 000 personnes) issue de métropole ou d'ailleurs (d'autres DOM ou Hmongs du Laos). Il était prévu de donner les moyens à 300 exploitations agricoles de mettre en place une agriculture intensive en vue de rendre la Guyane moins dépendante des importations. Vingt ans après, le bilan est plutôt négatif : sur les 300 personnes immigrées, seules 30 (sans compter les Hmongs qui ont réussi) exploitants sont encore en activité mais connaissent de graves difficultés financières et des sommes d'argent importantes (1,5 milliards en tout, source DAF) ont été investies. L'orientation du Plan Vert ne tenait pas compte des spécificités de la Guyane et en particulier de l'importance de la petite agriculture familiale.

Le projet de recherche-action de l'Ouest guyanais considère de façon originale l'agriculture en Guyane. Il s'inscrit dans une logique de prise en considération de ses spécificités, notamment de l'agriculture familiale.

Les citations qui suivent sont extraites d'Agreste, 1996.

"La Guyane connaît plusieurs types d'agricultures. Jusqu'au milieu des années 70, se côtoient une agriculture traditionnelle et une agriculture moderne." On entend par agriculture traditionnelle l'agriculture itinérante sur brûlis et par agriculture moderne, une agriculture fixée, utilisant des intrants (rizière de Mana, maraîchage Hmong ou encore élevages extensifs de la Savane Matiti). "Aujourd'hui, on observe la coexistence de ces deux types de mise en valeur, chacune évoluant à sa manière. C'est là l'une des originalités de la Guyane."

"L'agriculture traditionnelle (culture sur brûlis) a conservé son aspect itinérant dans les communes de l'intérieur mais tend à se sédentariser dans les communes du littoral. L'agriculture moderne, elle aussi, s'est adaptée aux conditions locales : utilisation de races locales pour les élevages de bovins ou utilisation de produits phytosanitaires pour les cultures légumières."

La majorité des exploitations (68 %) ont une taille en S.A.U. comprise entre 0 et 2 ha montrant l'importance de l'agriculture traditionnelle en ce qui concerne la population intéressée. On retrouve dans l'Ouest la plupart de ces petites exploitations familiales (près de 60 %) occupant une faible surface (44 % de la surface utile en Guyane).

Il existe peu de représentation et d'organisation professionnelle en agriculture. Il n'y a pas non plus d'organisme de crédit agricole. Il est donc plus difficile d'intervenir auprès des agriculteurs. La difficulté pour les projets de développement est de trouver un intermédiaire pour agir de façon globale.

PARTIE - III

CHARVEIN

3 CHARVEIN

Ce chapitre est essentiellement descriptif. Il a pour but de réunir l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la zone d'étude. Des éléments sur l'historique des populations, sur la structure sociale du village et du foyer, ainsi que sur les différentes activités économiques permettront dans la partie suivante l'étude des différents systèmes d'activité. Ces informations sont issues de recherches bibliographiques, d'observations, d'entretiens et d'enquêtes auprès des villageois et aussi d'échanges oraux avec les différentes personnes ressources.

3.1 *Choix de la zone d'étude*

Une enquête auprès de 70 exploitants agricoles du Nord-ouest de la Guyane (d'Iracoubo à Apatou) et notamment sur la zone de Charvein a été réalisée pour déterminer les sites prioritaires et les sites d'interventions ponctuelles.

Avant la fin de ces enquêtes, M. Brands (de nationalité hollandaise) travaillant avec l'appui d'une O.N.G. hollandaise sur Charvein a proposé au projet de recherche action dans l'Ouest Guyanais d'intervenir dans la zone notamment avec l'association Moïwana 86 que l'O.N.G. soutenait.

M. Brands est un agronome hollandais qui, avant de travailler pour l'ambassade de Hollande au Surinam, a œuvré pendant 7 ans sur des programmes agronomiques au Surinam. Lorsqu'il travaillait à l'ambassade il a pris contact avec les réfugiés de Moïwana (ce village surinamien a été le lieu d'un massacre (36 morts) lors de la guerre civile). Suite à ce massacre a été créée une association (Moïwana 86) pour venir en aide aux familles des victimes.

Ayant eu connaissance des difficultés que rencontraient ces populations Bushi-Nengue, il a mis en place un projet à Charvein en partenariat avec Moïwana 86 et avec l'appui d'une O.N.G. hollandaise implantée à Saint-Laurent.

Ce projet était large, il portait sur un volet social et s'intéressait également aux problèmes agricoles. Mais rapidement lui sont apparues des limites financières.

Il décide alors de contacter le projet à la fin de l'année 1998. Cette première entrevue apparaît fructueuse et dans la foulée une réunion est organisée avec l'association Moïwana 86.

Ce site possédait en outre des atouts pour le projet :

- des paysans étaient déjà mobilisés pour participer à un projet agricole,
- une association était déjà en place, ce dont le projet a besoin pour travailler avec les paysans⁶,
- il apparaissait une structure villageoise (en opposition à des sites comme le CD8 où les habitants sont installés de manière diffuse et clairsemée),
- c'est une communauté importante en nombre d'habitants,

⁶ Le projet a en effet besoin de cette association pour signer des contrats avec les paysans, parce qu'elle représente une garantie morale notamment pour le matériel, parce qu'elle facilite la transmission des informations...

- les paysans sont installés au bord de la route donc sont facilement accessibles.

Suite à la réunion avec le bureau de l'association, l'équipe du CIRAD décide donc que la zone de Charvein sera un site d'intervention prioritaire.

3.2 Historique des populations

La population de Charvein est originaire de la région de Moengo, District Marowijne (voir carte n°1).

L'histoire de ces populations a été très mouvementée ces treize dernières années. L'histoire est une donnée très importante pour la compréhension de la structure sociale et économique tant d'une communauté que d'un foyer.

Nous remonterons donc avant 1986 pour reprendre toutes les étapes importantes de l'histoire de ces Djukas Cottica jusqu'à ce jour.

3.2.1 Les conditions au Surinam

Au Surinam, pour diverses raisons, les familles de Charvein ne bénéficiaient pas toutes des mêmes **conditions matérielles**.

En effet, la moitié des familles avait l'eau courante, l'électricité et était équipée d'appareils ménagers (machine à laver, réfrigérateur) et de vidéo (télévision, magnétoscope), les autres ne bénéficiaient pas de ces équipements. 20 % d'entre eux possédaient une voiture.

Leurs situations professionnelles étaient différentes de celles qu'ils peuvent connaître actuellement.

Sur 25 chefs d'exploitation enquêtés :

- 13 avaient un travail fixe, pour la commune, dans les usines de Bauxite, d'huile alimentaire ou dans le bâtiment,
- 3 (des femmes) travaillaient uniquement l'abattis,
- 9 étaient à l'école.

Sur les 16 personnes qui étaient en âge de travailler, 12 avaient un abattis et 7 en commercialisaient la production. Contrairement à leur situation actuelle, ils ne rencontraient pas de problèmes pour la commercialisation.

Lors des enquêtes, une phrase revenait régulièrement : *« au Surinam, quand tu plantes, tu sais que tu n'auras pas de problèmes pour la vente, ici tu ne sais pas si tu pourras vendre ou si toute la marchandise va pourrir. »*

Sur l'ensemble des familles enquêtées, 75% avaient un abattis (dont la majorité des travaux était assurée par les femmes) et tous les pères de familles avaient un travail salarié.

Ils ne rencontraient pas non plus de problèmes fonciers, ils pouvaient couper où ils le voulaient si l'essartage ne se plaçait pas sur une zone précédemment coupée par une autre personne.

Au Surinam, les problèmes d'emploi et d'écoulement des productions agricoles étaient nettement moins importants qu'actuellement en Guyane. Les pères de familles n'étaient pas des agriculteurs au sens strict.

Jusqu'en 1980 la vie était même bien plus facile au Surinam. Tous les problèmes qu'ils ont pu rencontrer par la suite sont nés de l'instabilité politique. Depuis le début des années 1980, date du premier coup d'Etat, la situation s'est progressivement dégradée pour aboutir à une guerre civile en 1986. Cette instabilité politique a entraîné, comme c'est souvent le cas, une instabilité monétaire. On observe depuis 1980, et encore plus depuis 1986, une forte inflation et donc une dévaluation du florin surinamais par rapport au franc.

Les surinamiens bénéficiaient d'un système d'allocations familiales. Mais ces aides sociales étaient versées d'une manière très irrégulière et sans paiement des arriérés fréquents (*« nous pouvions rester 6 mois sans rien recevoir et puis ils nous donnaient 1 ou 2 mois »*).

Les surinamiens pouvaient voir leur pouvoir d'achat baisser rapidement et ne pouvaient compter sur les revenus sociaux.

Au Surinam, les pères de famille n'étaient pas des agriculteurs au sens strict. En conclusion, si nous comparons les situations qu'ils vivaient au Surinam et qu'ils vivent en Guyane, nous constatons qu'ils connaissaient une stabilité des revenus liés à leur activité (travail fixe, vente de la production agricole assurée) mais une instabilité des situations politique et monétaire. La situation qu'ils connaissent aujourd'hui est inversée : stabilité politique mais revenus aléatoires.

3.2.2 La guerre

La guerre civile au Surinam a débuté en septembre 1986. Cette rébellion est née de la zone d'où sont originaires les habitants de Charvein. On peut supposer que certains d'entre eux étaient impliqués dans cette guerre civile. Ils sont cependant peu loquaces lorsqu'on aborde ce sujet. Les rebelles armés étaient connus sous le nom de « Jungle Commando » et étaient majoritairement des Djukas.

D'après M. Toulemonde-Niaussat⁷, il existait en fait trois guerres :

- *« une guerre civile surinamienne entre le gouvernement en place et ses opposants,*
- *une guerre « ethnique » et sociale, une confrontation entre des groupes ethniques issus de la forêt et du fleuve Maroni ne parvenant pas à s'intégrer à la ville (Paramaribo en particulier) et ceux de la côte, qui possèdent l'argent et le pouvoir, et qui ne laissent pas de place aux premiers dans ce domaine,*

⁷ M. Toulemonde-Niaussat, « Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du Bas Maroni », p.38, Université François Rabelais 238p.

- *une guerre de type impérialiste avec l'intervention de puissances étrangères et de mercenaires occidentaux, liée à l'importance du Surinam dans le marché mondial de la bauxite... »*

En octobre 1986 ont commencé les représailles des forces gouvernementales envers les populations civiles et en particulier envers le groupe Djukas. Ces représailles ont été très meurtrières et un grand nombre de personnes sur Charvein ont perdu à cette occasion des membres de leur famille.

A partir de ce moment les populations ont commencé à affluer vers la Guyane, en particulier vers Saint-Laurent.

Les souvenirs de ces massacres sont la raison principale évoquée par les Djukas quand on leur demande pourquoi ils n'ont pas voulu retourner au Surinam.

3.2.3 L'arrivée en Guyane

La quasi-totalité des personnes présentes sur la zone de Charvein est arrivée en Guyane en 1986 et a été accueillie avec le statut de PPDS. Ce statut de personnes provisoirement déplacées, contrairement au statut de réfugié, n'offre pas la possibilité de rester dans le pays d'accueil quand le retour dans le pays d'origine devient possible.

La traversée du Maroni s'est faite à bord des pirogues des «Jungle Commando » A leur arrivée à Saint-Laurent, les surinamiens étaient soumis à un questionnaire (sur leur identité, leur village d'origine...) avant d'être emmenés dans un camp à Saint-Laurent (camp A).

Ils y restaient une nuit puis soit s'installaient dans ce camp soit rejoignaient un des trois autres camps : PK9 (commune de Saint-Laurent), Charvein ou l'Acarouany (commune de Mana).

3.2.4 Des camps de PPDS à la situation actuelle

Les camps dans lesquels ont été accueillis les réfugiés étaient des camps gérés par l'armée française qui assurait l'approvisionnement en eau et en nourriture. Un capitaine était nommé dans chaque camp pour servir d'interlocuteur entre les surinamiens et les autorités locales.

Les réfugiés n'étaient pas autorisés à travailler ni à couper des abattis. Mais dès 1987, certains commencent à défricher et à planter des abattis.

En 1988, le capitaine du camp de Charvein (l'actuel capitaine de Charvein) demande au sous-préfet l'autorisation de couper des abattis. Une autorisation orale lui sera alors accordée.

Dès lors, quelques réfugiés commencent à couper des abattis. De nombreux autres les imitent au cours des années suivantes.

Ce choix de couper des abattis répond à diverses motivations :

- se donner une occupation,
- se nourrir (ce qui leur était distribué n'était pas toujours à leur goût),
- gagner un petit peu d'argent en vendant la production à des revendeurs.

Progressivement, d'autres activités se développent comme la cueillette du wassaï (pour faire du jus destiné à la vente), le travail sur les abattis d'autres Djukas et de créoles jusqu'à Saint-Laurent, la construction de pirogues (notamment pour l'administration française)...

Les réfugiés du camp de l'Acarouany commencent également à travailler pour les Hmong de Javouhey, ces derniers trouvent alors de la main-d'œuvre bon marché (de 10 à 50 F la journée).

A partir de 1989, devant cette situation qui s'éternise, des écoles en hollandais sont mises en place dans les camps. Les habitants de Saint-Laurent s'inquiètent de cette situation et manifestent pour le renvoi des réfugiés au Surinam.

En 1991, l'Etat français et le HCR proposent des primes au retour (voir annexe n° 4), de 2000 F/enfant et 4000 F /adulte. Ces primes entraîneront un nombre important de retours mais ne suffiront pas pour motiver le départ de la totalité des réfugiés. Cette même année trois des quatre camps seront fermés, et les surinamiens ne voulant pas rentrer seront regroupés dans le camp de Charvein.

Début de l'année 1992, les réfugiés désireux de rester en Guyane sont soumis à un questionnaire pour savoir ce qu'ils envisagent de faire s'ils restent. En mai, suite au dépouillement du questionnaire, une liste est établie des personnes autorisées à s'installer en Guyane et des cartes de séjour de 1 an sont distribuées à 62 familles.

Le 31/12/92, l'électricité est coupée dans le camp et la distribution de nourriture suspendue.

Le 20 janvier 1993, les gendarmes viennent dans le camp pour se saisir des personnes en situation irrégulière et les reconduire à la frontière. Toutes les personnes du camp s'enfuient alors en forêt, y compris celles qui ont obtenu une carte de séjour qui prennent peur. Finalement, seules quatre personnes seront reconduites à la frontière.

Après deux mois, les gens autorisés à rester vont ressortir de la forêt pour retourner dans le camp, les autres iront se cacher chez des amis.

En mai 1993, le renouvellement des cartes de séjour est soumis à l'évacuation du camp. On leur ordonne d'installer leur habitation sur les abattis qu'ils ont déjà pratiqués. De plus on les «autorise » à essarter la forêt « sur 2 Km » s'ils le veulent, mais derrière leur maison.

En l'espace de quelques mois, le camp sera détruit et les matériaux réutilisés pour construire de nombreuses maisons au bord du CD10 et du CD9.

3.3 *Structure sociale et économie villageoise*

Le village de Charvein est donc un village récent.

La manière dont il s'est constitué fait de ce village un cas singulier et donc s'en dégage une structure sociale particulière.

La jeunesse de ce village fait que hormis la guerre et les camps, ses habitants n'ont pas d'histoire commune. Un des problèmes majeurs que cela pose est la manque de confiance entre ses habitants.

Pour mieux comprendre le village de Charvein, il me semble intéressant dans un premier temps d'avoir quelques données sur la structure d'un village Djukas au Surinam. On s'intéressera ensuite aux différents éléments qui nous permettront de mieux comprendre le fonctionnement actuel du village de Charvein.

3.3.1 La structure villageoise au Surinam

Les villages Djukas au Surinam sont traditionnellement sous l'autorité d'un capitaine de village. Il a un statut reconnu par le gouvernement surinamien et reçoit un salaire pour cette fonction.

Ce capitaine est assisté de quatre surveillants (les *basia*) qu'il choisit parmi les membres de sa famille. Ces surveillants forment un petit conseil qui est réuni quand des problèmes importants le nécessitent.

Il a un pouvoir au sein du village nettement plus important que celui qui lui est reconnu à Charvein et la majorité des problèmes sont réglés au sein même du village sans l'intervention d'autorités extérieures. Si la police apprend qu'il y a eu un problème important dans le village et qu'elle décide de s'y rendre, elle ira dans un premier temps se renseigner auprès du capitaine. Si ce dernier n'estime pas nécessaire l'intervention de la police, les policiers ne sont pas autorisés à intervenir et rebroussement chemin.

A l'origine, ces villages étaient de petite taille et n'étaient constitués que par les membres d'un même lignage, le capitaine était donc l'autorité et le représentant de ce groupe familial.

Par la suite, certains villages se sont constitués par le regroupement de plusieurs familles.

On avait alors un capitaine par famille représentée en effectif important. En d'autres termes, ces capitaines n'étaient que des chefs de clans. Et si une décision devait être prise à l'échelle du village, seul le capitaine de la famille fondatrice de ce village avait le pouvoir de décision.

L'installation de familles d'autres lignages n'est pas interdite, mais le (ou les) titres de capitaine(s) appartient à un lignage et se transmettra dans ce lignage.

A la mort du capitaine, le descendant sera un des fils de ses sœurs, ce qui confirme le caractère matrilineaire du groupe Djukas (et la probable origine Ghanéenne qu'il revendique).

Les femmes et hommes âgées de la famille du capitaine de ce village éliront un capitaine parmi ces hommes. Les capitaines des villages voisins seront également convoqués et consultés.

Il prendra fonction à la suite d'une cérémonie d'investiture.

A la mort d'un des surveillants, celui-ci peut-être remplacé par un de ses fils qui sera choisi par le capitaine.

3.3.2 L'autorité villageoise à Charvein

En 1988 le capitaine de Charvein a tout d'abord été élu par les occupants du camp de Charvein.

En 1990, il est élu pour représenter l'ensemble des quatre camps.

En 1992 a eu lieu l'élection de trois représentants pour négocier avec les autorités surinamiennes, le capitaine a été élu parmi ces représentants.

Il a depuis gardé le titre de capitaine et il semble que personne ne l'ait remis sérieusement en cause (si cela se produisait, il affirme qu'il organiserait de nouvelles élections).

Il est important de signaler la présence d'un second capitaine. Celui-ci a été élu comme représentant du camp de l'Acarouany en 1988. Il demeure capitaine d'un village au Surinam mais n'exerce ses fonctions que très sporadiquement. Ce titre étant reconnu même en dehors du village, on l'appelle capitaine. Cependant, il n'a aucune autorité réelle sur la zone de Charvein. Il est tout de même chargé des problèmes relatifs aux décès. Les deux capitaines s'entendent bien et cohabitent sans problèmes.

Une famille aimerait s'approprier ce titre et tente de concurrencer le capitaine à travers des actions faites au nom d'une association (Moïwana 86). Elle tente de faire des démarches au nom du village de Charvein sans en informer le capitaine. Elle traite par exemple directement avec la mairie de Mana pour faire installer l'électricité, le téléphone. Il semble cependant que cette famille n'a que très peu de crédit auprès des autres personnes du village. De plus, elle est accusée de faire de la « politique », ce qui est très mal vu par les villageois.

Le village de Charvein ne s'est pas constitué de manière traditionnelle et comprend un nombre important de lignages différents. On retrouve bien sûr quelques familles mieux représentées que d'autres, mais aucune n'est réellement majoritaire.

Le capitaine n'est pas le représentant d'une famille mais bien de l'ensemble des habitants du village, ce qui constitue une différence notable par rapport à ce qui se passe au Surinam.

Le capitaine sert d'interlocuteur entre les villageois et les autorités locales. Il est un relais mais aucun pouvoir ne lui est officiellement reconnu.

Même au sein du village les habitants ne lui reconnaissent plus l'autorité qui était traditionnellement la sienne. Une des raisons est que les personnes respectent moins un capitaine qui n'est pas de leur lignage. De plus, la structure du village n'étant pas traditionnelle, l'autorité du capitaine est moins légitime.

Récemment, un incident est survenu mettant en cause quelques jeunes du village. Le capitaine aurait dû en être le premier informé, mais dans ce cas précis le père de la victime a

préféré s'adresser aux gendarmes. Ces derniers sont pourtant venus en référer directement au capitaine, qu'ils rencontrent d'ailleurs régulièrement pour s'assurer que tout se passe bien.

Certains problèmes du village relèvent encore de l'autorité du capitaine. Par exemple, dans le contexte de l'occupation spontanée des terres, non légalement enregistrée, l'autorité du capitaine permet de régler les litiges entre les villageois.

De même, dans certains cas, il se substitue à l'autorité parentale. Dans le courant du mois d'octobre, le capitaine s'est rendu au collège de Mana pour régler un problème concernant deux enfants qui se battaient régulièrement (il a menacé de les exclure si les problèmes se renouvelaient).

Pour les problèmes importants, le capitaine réunit quelques personnes qu'il choisit pour l'aider à trancher (ce cas est très rare). Il n'y a pas de surveillants permanents comme c'est le cas au Surinam.

Le capitaine actuel n'ayant pas été nommé dans les conditions traditionnelles (cette élection n'a notamment pas donné lieu à une cérémonie traditionnelle), il ne se considère pas comme un vrai capitaine et ne veut pas donner de directives pour la façon dont sera désigné son successeur. Cela pourra éventuellement poser des problèmes à l'avenir.

Par ailleurs, l'acculturation de ces populations et l'éducation à l'école française laissent prévoir un amoindrissement futur de l'autorité du capitaine, à moins que l'administration ne décide de lui reconnaître un statut.

3.3.3 Population et démographie à Charvein

Ces populations réfugiées sont originaires de différents villages de la région de Moengo, district Marowijne.

Elles sont actuellement installées sur les bords du CD10 et du CD9, ainsi que le long d'un chemin au bord du CD10 (PK2) appelé « santi pasi » (route de sable en taki-taki).

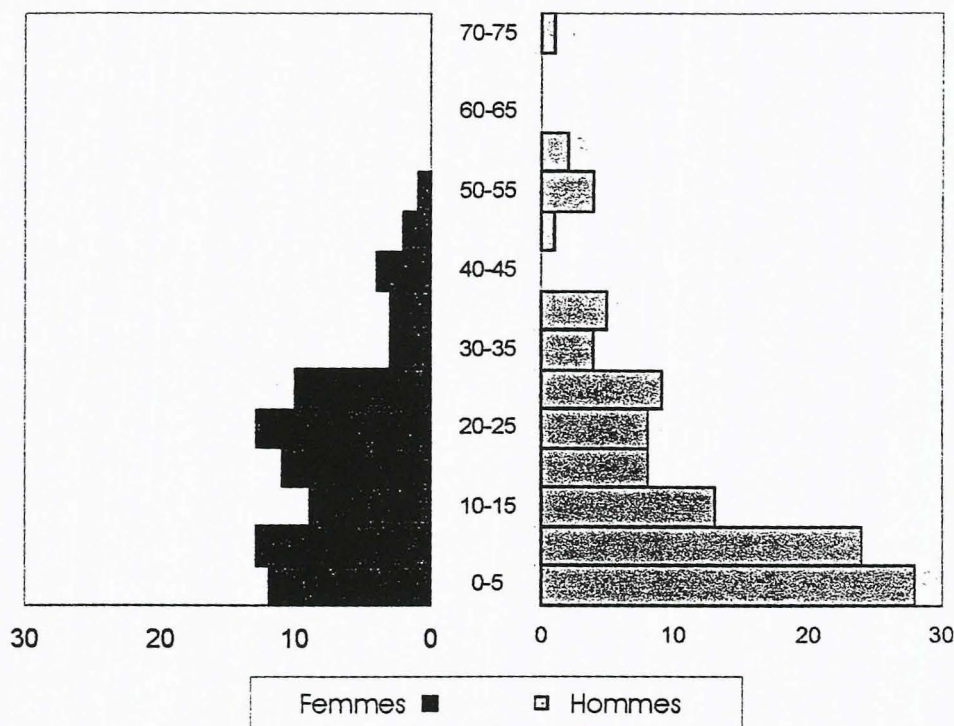
Le village de Charvein est composé de familles déchirées entre l'Est du Surinam et l'Ouest de la Guyane.

De fait, on observe un nombre important de Surinamiens venant visiter leur famille et qui profitent de ce voyage pour ramener des produits qu'ils vendront sur place ou à Javouhey (vêtements, ustensiles ménagers, ail, oignons...). Ils n'est pas rare de voir ces personnes rester quelques semaines si elles trouvent du travail à Javouhey ou même à Charvein pour couper des abattis pour leur famille (moyennant une rémunération d'environ 70 F/jour).

La population de Charvein peut-être estimée à un peu moins de 1000 personnes. Nous ne connaissons pas encore les résultats détaillés du recensement et ils seront de toute façon erronés. En effet, bon nombre de personnes sont sans papiers (environ un tiers) et ne se sont pas fait recenser. De plus, il semblerait que quelques personnes ayant un titre de séjour ne se soient pas fait recenser (on peut se demander pour quelles raisons).

Démographie :

Les chiffres présentés ici sont issus des résultats d'une enquête auprès de 25 familles au mois de mai 1999.



Comme nous le montre la pyramide des âges, la population de Charvein est une population très jeune puisque 75% de la population a moins de 25 ans et que 66% a moins de 20 ans.

On peut donc penser que la population sur Charvein augmentera beaucoup dans les années à venir (coefficient de multiplication de 2.8 à chaque génération). Cependant, chez les moins de 15 ans, la population est très majoritairement masculine (environ 2/3), et l'application de la tradition de matrilocalité devrait tempérer cet accroissement.

Dans un tel cas, où s'installeront les jeunes hommes ? Au Surinam ? Ailleurs dans l'Ouest ? A Kourou ? A Cayenne ?

La dominante est inverse mais nettement moins prononcée dans la tranche d'âge 15-25 ans.

Le nombre de personnes âgées est faible. Bon nombre d'entre elles a préféré partir avant la fermeture des camps ou a profité de la prime au retour. On peut penser que les personnes ayant déjà vécu une bonne partie de leur vie au Surinam préféreraient retourner terminer leur vie là-bas plutôt que de tout reconstruire en Guyane. Le nombre de personnes âgées est encore plus faible chez les femmes que chez les hommes. Cela s'explique par le fait

que dans un couple l'âge de l'homme est en moyenne supérieur de 6 ans à celui de la femme (cette moyenne avoisinant les dix ans dans les couples où l'homme a plus de 50 ans).

L'âge de la femme au premier enfant est de 18 ans et le nombre d'enfants par femme est 5.6 en moyenne alors que l'on trouve en moyenne 5.75 enfants par famille. Ceci est dû au fait que parfois un des deux conjoints accueille des petits frères et sœurs.

On observe également que, de plus en plus fréquemment, les filles ont des enfants avant de se mettre en couple et élèvent seules leur(s) enfant(s) chez leurs parents.

La population de Charvein risque de s'accroître fortement dans les années à venir. Le projet doit bien sûr tenir compte de cette évolution dans ces actions et notamment en ce qui concerne la gestion du foncier.

3.3.4 Les statuts sociaux

Les résultats suivants sont issus d'une enquête réalisée en mai 1999 auprès de 45 personnes.

(depuis cette date, des régularisations de situation ont été prononcées)

Les habitants de Charvein sont tous de nationalité surinamienne mais ont des statuts sociaux différents :

- dans 40% des familles, aucune personne n'a de titre de séjour,
- dans 30% des familles, au moins une personne a une carte de séjour de 1 an (visiteur ou autorisé à travailler),
- dans 30% des familles, au moins une personnes a une carte de résident (valable 10 ans, autorisant à travailler).

Un nombre important de personnes est installé à Charvein depuis 7 ans et est toujours en situation irrégulière.

Devant cette situation, la commune de Mana et la sous-préfecture ont demandé à ces personnes de constituer un dossier de demande de carte de séjour à la mairie.

Ces dossiers sont étudiés à la sous-préfecture et pourront déboucher sur une régularisation. Cette demande n'aboutira pas si la personne a profité de la prime au retour.

Depuis le mois d'août, un grand nombre de personnes a bénéficié de ces régularisations.

Nous connaissons dans quelques mois la liste définitive des personnes remplissant les conditions d'obtention de titre de séjour et donc les personnes avec qui le projet pourra travailler.

On peut se demander quel sort sera réservé aux personnes ne remplissant pas ces conditions. Pourra-t-on envisager de reconduire à la frontière des personnes vivant à Charvein depuis plus de 10 ans ? Que deviendront les enfants scolarisés en France depuis plusieurs années si leurs parents sont reconduits à la frontière ?

3.3.5 Une entraide limitée à quelques travaux

On observe la formation de groupes d'entraide pour certains travaux comme la transformation du manioc en couac, pour la coupe d'abattis ou pour la construction de maison. Généralement, ceci ne bénéficie qu'à une seule personne.

Chacun de ces travaux se fait dans un cadre différent.

- ❖ La formation de groupes d'entraide pour la **transformation de manioc en couac** ne s'effectue qu'entre femmes et avec un groupe restreint de personnes (environ cinq personnes). Ces personnes sont des parents proches ou des amis.
Pour la majorité des exploitants, le couac n'est fait que trois à quatre fois par an, il représente donc une quantité de travail importante. Cette entraide se fait essentiellement pour l'épluchage et le râpage du manioc qui sont les deux étapes les plus pénibles de ce travail. Les exploitants faisant appel à d'autres personnes sont ceux pour qui le nombre d'enfants en âge de faire ce travail n'est pas suffisant.
Deux râpes à manioc mécaniques sont présentes sur la zone de Charvein. Un des propriétaires la loue mais pour l'instant peu de personnes l'utilisent, ceci pour des raisons financières. Si son usage se répand, on peut supposer que ces groupes d'entraide vont se limiter à l'épluchage voire disparaître complètement.
- ❖ Pour la **coupe d'abattis**, l'entraide existe surtout pour les jeunes et pour les personnes ayant peu de ressources financières. Ces groupes réunissent deux à trois personnes maximum. Les coups de main pour ces travaux étaient semble-t-il beaucoup plus fréquents il y a quelques années.
Les personnes ayant des moyens financiers préfèrent aujourd'hui payer une personne pour les aider plutôt que d'être redevables d'un coup de main. D'autant plus que la coupe est à leurs yeux le travail le plus pénible des travaux de l'abattis.
- ❖ La **construction de maisons** est bien sûr un travail nettement moins fréquent que les travaux précédents. Le propriétaire de la future maison fait en général appel à un grand nombre de personnes (environ 10 personnes). Les personnes ne sont pas payées mais le futur propriétaire doit fournir de la nourriture et du rhum à volonté (ce qui donne lieu en général à des fins de journées animées). Ce travail est l'occasion de se retrouver et le nombre de personnes présentes est en général plus important que le nombre de personnes travaillant réellement.
On fait appel à ces personnes pour les travaux les plus importants, c'est-à-dire pour couler la dalle de ciment, mettre en place la charpente et la couverture. Le reste est généralement fait par le propriétaire éventuellement aidé d'un ami très proche qui peut à l'occasion être rémunéré.

On remarque également l'existence des petits groupes d'affinité à l'intérieur desquelles on se partage les fruits de la pêche et de la chasse, ou on se prête le matériel agricole (tronçonneuse, débroussailleuse...). Le prêt d'argent n'est que très peu pratiqué et quand il l'est, c'est sans intérêt et presque exclusivement entre amis (très peu dans la famille).

J. Hurault signalait en 1965 que les Bushi-Nengue étaient *«peu capables de se grouper volontairement pour entreprendre l'exécution d'un travail en vue d'un profit commun.»* Il signalait également que *«les petits groupes qui se réunissent pour la pêche, le travail de l'or, ... sont formés d'amis intimes ou de proches parents, et ne dépassent guère 4 à 5 personnes.»* On peut affirmer que ces observations restent encore valables aujourd'hui.

Il y a effectivement peu d'entraide dans le but d'en retirer un profit commun (uniquement pour la pêche). On peut tout de même remarquer que de manière ponctuelle, les paysans de Charvein sont très capables de se grouper pour travailler s'ils y trouvent un intérêt personnel.

La facilité avec laquelle les villageois se sont groupés pour créer l'association (Makandra Wroko, « travaillons ensemble » en Taki-taki) et pour en construire le local nous prouve que l'idée d'entraide est bien vivante.

Cependant, cette association s'est créée dans un contexte où les villageois étaient conscients que cela était nécessaire pour développer des productions agricoles personnelles.

Il serait néanmoins dangereux de conclure dès maintenant que les villageois sont prêts et tout à fait disposés à rentrer dans une quelconque forme de travail communautaire (en dehors de petits groupes réduits). Il serait tout aussi hasardeux de conclure le contraire. Toute forme de travail ou de gestion communautaire devra donner lieu à de multiples concertations avec les villageois

3.3.6 Les religions à Charvein

On recense sur la zone de Charvein trois religions :

- La religion catholique,
- La religion protestante,
- Les témoins de Jéhovah.

La religion la plus répandue et la plus pratiquée est de loin la religion catholique. Si plus de 80% de la population affirme être de religion catholique, très peu se rendent à l'église de manière régulière. Une église a été construite sur l'ancien emplacement du camp. Chaque dimanche une messe est célébrée par le curé de Javouhey.

Les témoins de Jéhovah réunissent une dizaine de personnes tous les dimanches dans un temple situé le long de la route à 1 Km du croisement direction Javouhey. Cette cérémonie a lieu sous la direction d'un couple de hollandais.

La religion protestante, faiblement représentée (6% de la population) ne donne lieu à aucune manifestation.

D'une manière générale, on peut dire que les habitants de Charvein accordent peu d'importance aux activités religieuses mais ils ne comprennent pas qu'on ne puisse avoir aucune croyance.

On observe toujours la pratique de nombreux rites animistes. Ces croyances ont gardé une place importante dans la vie des Djukas et notamment au moment de la « création » (que ce soit la construction d'une maison ou la naissance d'un enfant). Il n'est pas rare d'ont plus de voir des « portiques » à l'entrée des cours afin de repousser les mauvais esprits.

On remarque également la présence d'un Chaman sur le village. Celui-ci répond à différents noms : Bushi datra (docteur de la forêt), obia man ou bonoeman (sorcier en taki-taki).

Il est sollicité pour différentes raisons : guérir une simple maladie, délivrer une personne d'un ensorcellement, régler des problèmes conjugaux ...

Le chaman est régulièrement visité par des personnes extérieures à Charvein, plus que par les habitants de la zone. Ceux-ci préfèrent en effet aller voir un autre chaman qui leur garantira plus d'anonymat.

La religion catholique est la plus représentée à Charvein même si elle est peu pratiquée. Les rites «magico-religieux» sont encore bien présents et sont sans doute des héritages de leurs ancêtres africains.

3.3.7 Le foncier à Charvein

Depuis leur installation officielle à Charvein, les ex-PPDS n'ont pas de titres fonciers. Certaines de ces personnes sont installées à des lieux où elles ne pourront pas en obtenir (gisement de kaolin, ZNIEFF⁸, zone d'exploitation forestière).

Il convient, pour développer une agriculture durable, de régulariser cette situation :

- en délivrant des titres de propriétés aux exploitants se situant sur des terrains qui peuvent devenir des terrains agricoles,
- en localisant des zones pouvant devenir des terrains agricoles pour les autres.

Il faut pour cela tenir compte des vocations et caractéristiques des terrains autour de Charvein.

❖ le gisement de Kaolin :

Ce gisement a été délimité et caractérisé en 1979. Son exploitation a été envisagée il y a quelques années mais des études ont révélé des coûts de production pour l'instant trop élevés.

Toutefois la mairie de Mana et la DRIRE⁹ n'excluent pas que ce gisement soit exploité dans les années à venir.

La commune ne veut pas donner son accord pour l'attribution de titres fonciers sachant qu'elle devra peut-être en exproprier les bénéficiaires.

La carte n°4 nous montre que ce gisement est de faible qualité dans la zone qui nous intéresse (abords du CD 10 jusqu'à PK2).

Cependant, même de mauvaise qualité, ce gisement exclue toute installation au nord du CD 10 et à moins de 500m du CD9

⁸ Zone Naturelle d'Intérêts Faunistique et Floristique

⁹ Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

❖ Les ZNIEFF

Deux ZNIEFF de type 2 sont répertoriées. Une à l'ouest du CD9, l'autre le long de la crique Saint-Anne. (voir carte n°5).

Le classement en ZNIEFF fait suite à la localisation d'espèces faunistiques ou floristiques présentant un intérêt particulier.

Ce classement n'a aucune valeur juridique. Une demande de terrain sur cette zone ne sera pas systématiquement rejetée mais recevra généralement un avis défavorable de la part de la DIREN¹⁰.

Il est donc difficile d'envisager une installation à l'ouest du CD9 et sur la ZNIEFF de la crique Saint-Anne.

❖ La zone d'exploitation forestière

La scierie Dubois exploite actuellement une parcelle sur la zone de Charvein (voir carte n°5).

Une installation sur cette zone ne pourra se faire qu'à la fin du contrat d'exploitation (actuellement reconductible tous les six mois) et avec l'accord de la Direction Régionale de l'ONF.

La crique Charvein délimite les communes de Saint-Laurent (au sud) et de Mana (au nord). Actuellement des abattis sont coupés au nord du CD10 et entre le CD10 et la crique Charvein, mais s'étendent déjà beaucoup au sud de la crique Charvein.

La zone qui paraît la plus pertinente pour l'aménagement foncier est indiqué sur la carte n°5.

Il sera important d'envisager rapidement le problème du foncier avec les autorités concernées pour dans un premier temps stopper le défrichement spontané et ensuite installer les agriculteurs dans un cadre légal et durable.

3.4 *La structure sociale d'un foyer*

Le foyer généralement n'est composé que de deux générations. Il arrive toutefois de plus en plus que les filles aient des enfants sans avoir de mari et donc qu'elles élèvent leurs enfants au sein du foyer constitué par leurs parents.

Le foyer a été l'échelle d'étude choisie pour cette étude socio-économique. Cette échelle a été jugée pertinente car elle englobe au plus juste les différentes unités. Nous décrirons dans cette partie les unités de résidence, la répartition des tâches au sein de la famille nucléaire et l'unité de consommation.

¹⁰ Direction Régionale de l'ENvironnement

3.4.1 Description de l'unité de résidence

Les parents et les enfants pas encore mariés vivent généralement sous le même toit. Ils n'est pas rare qu'ils accueillent de la famille pour des durées plus ou moins longues (de quelques jours à quelques mois). On s'arrange toujours pour que l'invité ait une place sous le toit familial.

L'unité de résidence se décompose en deux parties :

- l'habitation principale,
- le carbet.

❖ l'habitation principale :

La structure de l'habitation principale est très variable suivant le nombre de personnes y vivant et surtout suivant les possibilités financières de la famille.

L'habitation principale est une maison de plein pied, que l'on peut fermer et qui est composée d'une ou plusieurs pièces suivant les familles.

Ce lieu se limite généralement à la fonction de chambre à coucher ; on observe une séparation entre la chambre des parents et la chambre des enfants. La majorité des personnes dorment sur des lits (table en bois artisanale sur laquelle est posé un matelas) ou sur des matelas directement disposés sur le sol. L'usage du hamac est réservé à la sieste.

Certains foyers (très largement minoritaires) possèdent une gazinière, dans ce cas un coin cuisine est aménagé à l'intérieur de la maison. Pour les familles plus aisées, notamment celle possédant la télévision, un coin salon est aménagé.

Les matériaux utilisés sont également différents suivant les ressources financières. Pour des personnes ayant peu de ressources financières, on aura une maison entièrement en bois avec une couverture en waï et un sol en terre battue.

Pour les personnes les plus aisées, on trouvera une couverture en tôles, un sol cimenté (carrelé pour deux foyers) et des murs en parpaings et en frises. Pour éviter que les planches pourrissent à la base, ils utilisent des parpaings sur une hauteur d'environ un mètre et des planches ou frises au-dessus. Les bois utilisés sont généralement du wapa pour les poteaux et du gonfolo pour les planches.

Malgré les inconvénients que cela présente (concentration de chaleur et bruit quand il pleut) l'utilisation de tôles est nettement préférée au waï car ce dernier doit être changé environ tous les trois ans et n'est pas révélateur d'une bonne condition économique.

L'habitation principale est en quelque sorte la « vitrine » de la famille. Un des objectifs principaux du chef de famille est de construire une belle deuxième maison, pour son confort personnel mais surtout pour qu'on lui dise qu'il a une belle maison.

On observe sur la zone de Charvein que les enfants (surtout les garçons), dès qu'ils en ont les moyens, construisent une habitation sommaire mais indépendante près de la maison de leurs parents. Ceci leur permet d'affirmer une certaine indépendance même s'ils continuent à prendre leur repas au sein de la famille et restent sous l'autorité du chef de famille (pour la participation aux travaux). Cette situation est valable jusqu'au mariage.

Les Djukas étant de tradition matrilocale, ils construisent leurs maisons au moment de leur mariage près de la famille de la fille. Outre la tradition, il semble que ce choix soit motivé par les problèmes de jalousie que l'on rencontrerait entre la fille et sa belle-mère.

Quand un couple se met en foyer, il ne possède généralement pas beaucoup de moyens financiers. Il construit donc un carbet assez rudimentaire et de petite taille. Au fur et à mesure que s'accroissent la famille et les économies, la construction d'une deuxième maison est envisagée (Photos n°2 et 3).

La construction de cette nouvelle maison qui sera souvent définitive est une étape importante qui peut s'étaler facilement sur une année. Ce chantier est commencé quand la famille a réuni un minimum d'argent. Toutefois, la construction commence avant d'avoir les fonds nécessaires à son achèvement. La construction avance donc en fonction des rentrées d'argent mais le plan de la maison ne sera pas modifié pour que les travaux s'achèvent plus rapidement. Dans le pire des cas on reverra à la baisse les investissements dans les parties non visibles de la maison.

Nous observons une évolution dans la structure et la fonction des «deuxièmes» maisons. L'habitation principale qui d'ordinaire n'assumait que la fonction de chambre à coucher s'agrandit pour inclure de plus en plus souvent une cuisine et une salle à manger. Ces observations ne sont pas plus fréquentes chez les personnes ayant vécu dans des maisons «modernes» au Surinam que pour les autres.

❖ le carbet :

Ce carbet fait en général entre 20 et 30 m², la toiture est en waï ou en tôle et le reste en bois. Le sol est en terre battue. C'est une construction totalement ouverte où l'air circule.

Ce carbet est le lieu de nombreuses activités :

- il est le lieu où l'on cuisine et où on mange,
- il sert de lieu de discussion et de réception,
- il est le lieu de transformation du manioc en couac ou en cassave.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'habitation principale sert surtout pour dormir et ne sert que très rarement de lieu de vie dans la journée.

Le carbet est donc le principal lieu de vie de l'unité de résidence.

L'unité de résidence est également composée de latrines et d'une douche. Ce sont dans les deux cas des lieux fermés généralement avec de vieilles tôles. Les latrines sont situées à une trentaine de mètres de l'habitation principale et la douche beaucoup plus proche. L'eau de cette douche vient du puits ou de la crique en saison sèche et de l'eau de pluie en saison des pluies.

Aucune marque ne délimite les terrains de chacun mais autour de chaque maison des arbres fruitiers marquent l'appropriation durable de ce terrain. On remarque également souvent la présence de fleurs autour des maisons.

L'unité de résidence est composée principalement d'un carbet et d'une habitation principale. Cette dernière est très importante car elle est la « vitrine » de la condition sociale de la famille. Les maisons ne sont pas équipées d'eau courante ni d'électricité, quelques villageois se sont équipés de groupes électrogènes.

3.4.2 Répartition des tâches au sein de la famille nucléaire

Pour les travaux concernant l'abattis, on observe une répartition sexuelle du travail. Cette répartition du travail est surtout effective pour les travaux difficiles comme la défriche et le nettoyage des abattis. D'une famille à l'autre, on observe un nombre important de façons de répartir le travail, aucune règle générale ne ressort des observations, mais on relève tout de même quelques tendances.

D'une manière générale dans les familles ayant des enfants en âge de travailler (environ 10 ans), l'homme coupe, brûle et nettoie l'abattis ; la femme et les enfants préparent le terrain (buttage), plantent et sarclent. Pour les familles où seuls les parents travaillent, généralement l'homme coupe, la femme prépare le terrain et ils plantent et sarclent ensemble. La récolte dans les deux cas se fait avec l'ensemble de la famille.

Les travaux entraînant la manipulation de produits chimiques comme le désherbage chimique, la pulvérisation d'insecticides ou l'épandage d'engrais sont des travaux réservés à l'homme.

On observe une évolution dans la majorité des jeunes couples puisque exceptés les travaux normalement dévolus à l'homme (coupe, nettoyage, brûlis, manipulation de produits chimiques) le reste des travaux est effectué en commun.

On remarque que parmi les adolescents, les filles sont plus volontaires que les garçons pour participer aux travaux de l'abattis. Certains enfants ne désirent pas travailler à l'abattis. Ils n'y sont généralement pas obligés, sauf pour certains travaux importants, comme la récolte.

La vente de la production de l'abattis est réservée à la femme. Si la femme ne peut assumer cette fonction (problèmes de santé, grossesse...), la vente est interrompue jusqu'à son rétablissement, à moins que le mari puisse écouler la production à des revendeurs qui viennent acheter à domicile.

Dans certain cas particuliers, si la femme ne peut travailler sur l'abattis, l'exploitation de celui-ci est interrompue jusqu'à son retour.

En 1965, comme le soulignait J. Hurault, *« l'homme était chargé d'apporter les denrées et produits d'importation nécessaires à l'entretien de la femme et à la vie du ménage. Réciproquement, la femme doit nourrir son mari des produits de l'abattis qu'il a coupé. »*

En clair l'homme effectuait des travaux salariés et la coupe de l'abattis, alors que la femme s'occupait d'exploiter l'abattis. Depuis leur arrivée en Guyane, la situation a évolué puisque ces ex-PPDS n'ont pas accès à des travaux salariés aussi facilement qu'au Surinam. De fait, l'homme se consacre de plus en plus à la culture de l'abattis et cela surtout dans les couples les plus jeunes.

Pour les travaux concernant les tâches ménagères, les femmes assument la majorité des tâches.

On observe en fait deux périodes, sachant que les enfants travaillent environ à partir de dix ans :

- quand les enfants sont à l'école, ils ne participent que le soir à une partie des travaux ménagers qui sont d'aller chercher de l'eau et de faire la vaisselle. Les femmes font le reste,
- en période de vacances, le matin les enfants balayent le carbet et la cour, ensuite ils allument le feu. Ils doivent également s'occuper de la vaisselle et de l'approvisionnement en eau que ce soit pour boire ou pour se laver. Les femmes font à manger et s'occupent du linge.

Les jeunes enfants sont également mis à contribution pour faire toutes sortes de courses dans le village (aller au magasin, aller chercher du tabac, de l'essence...)

Rapidement les garçons ne travaillent plus aux tâches ménagères et ne se contentent que de transporter l'eau et d'aider aux travaux de l'abattis alors que les filles vont se consacrer à l'ensemble des tâches ménagères.

L'éducation des enfants est assurée par la mère ou par la grand-mère. Toutefois, à partir de la puberté, le père surveille les garçons alors que les filles sont surveillées par leur mère. Cette surveillance, dans certaines familles, est due au nombre important d'enfants nés avant le mariage.

Dans le cas d'une naissance «accidentelle», les parents de la fille-mère doivent élever l'enfant alors que les parents du père doivent souvent apporter une aide financière, au moins la première année (c'est à cette période que les frais sont les plus importants : couches, lait...). De plus, une fille ayant trois enfants de pères différents aura des difficultés à se marier, car cela porterait malheur au marié.

Après la puberté, le garçon doit apprendre à faire une maison et à travailler l'abattis s'il n'apprend pas un autre métier. A ce moment, le père propose à son fils de lui transmettre ses connaissances. Cet apprentissage se fera par la pratique. Si par exemple le père construit une maison, il enseignera les techniques en même temps à son fils. Mais si son fils, à ce moment, ne vient pas apprendre auprès de son père, ce dernier refusera ensuite de lui apprendre et trouvera une excuse pour ne pas venir l'aider quand il voudra faire lui-même sa maison.

Le rôle de chaque personne dans la gestion de l'argent est en évolution.

Selon J. Hurault, en 1965 «mari et femme disposent d'un budget distinct, et chacun d'eux gère ses ressources comme il l'entend».

On peut dire que cette situation a évolué puisque maintenant les couples ont des budgets communs. Pour ce qui est de garder l'argent et de le dépenser, on n'observe pas de tendance générale puisque :

- pour 1/3 des familles, c'est l'homme qui garde et dépense l'argent,
- pour 1/3 des familles, c'est la femme qui garde et dépense l'argent,
- pour 1/3 des familles, ils gardent et dépensent l'argent ensemble.

Le fait que les femmes reçoivent les allocations familiales est un changement dans la vie du couple puisque au Surinam c'était le mari qui assurait les revenus monétaires. La femme était dépendante financièrement de son mari alors que maintenant cette situation est inversée.

On peut supposer que la femme a acquis plus de liberté et que les rapports de force au sein du couple ont évolué. Dans le cas où il y aurait séparation, la femme continuerait de percevoir les revenus sociaux alors qu'auparavant elle se trouvait privée de tout revenu monétaire.

3.4.3 L'unité de consommation

Les principaux postes de consommation sont l'alimentation, les frais relatifs à la scolarisation des enfants et les frais de déplacement. Nous n'effectuerons dans cette partie que des remarques générales, ce thème sera abordé plus en détail dans la partie suivante.

❖ L'alimentation :

La base de l'alimentation, pour cette communauté Djuka, est le riz bien qu'actuellement, cette production soit très faible (ils en produisaient au Surinam). Ceci n'est pas valable pour toute la communauté Djuka ; sur le Tapanahony par exemple, l'aliment de base est le couac. Les Djukas Cottica produisent du couac mais il est considéré comme nourriture de pauvre. Celui-ci est donc vendu même si une faible partie est consommée.

Le riz est parfois accompagné de légumes achetés ou produits (citrouille, antroa¹¹, gombos, choux...) et de piments.

L'alimentation en protéines est essentiellement assurée par le poisson et la viande. Le poisson est frais ou boucané. La viande est constituée de gibier frais ou boucané ou de poulets congelés ou issus du petit élevage familial.

Le petit déjeuner est composé de thé et de pain sec ou accompagné de margarine ou de beurre d'arachide. Il se prend entre 6H00 et 8H00 selon les disponibilités.

Le déjeuner ne se prend pas non plus à heure fixe et a lieu entre 13H00 et 15H00. Il se prend généralement en famille mais on n'attend pas une personne. Les personnes se servent au fur et à mesure qu'elles arrivent.

Le plat cuisiné est souvent fait en quantité importante et reste à disposition le reste de la journée. Ainsi il n'est pas rare de voir des personnes manger à toute heure. Si une personne extérieure au foyer vient et dit qu'elle a faim, elle pourra également se servir, à n'importe quel moment de la journée.

Le repas du soir se prend aux alentours de 20H00 et est également souvent à base de riz.

Le repas du midi est exclusivement à base de riz alors que le plat du soir peut parfois être l'occasion de manger des légumes comme l'igname, la patate douce ou le chou chinois qui le plus souvent accompagnent du poisson.

¹¹*Solanum* sp. aubergine vert-blanc, ronde et très amère

Des fruits sont également consommés à toute heure de la journée. Ce sont essentiellement des oranges, des papayes ou des pastèques.

Les Djukas sont également très friands de jus de wassaï, de comou ou de patawa qu'ils mangent accompagnés de riz, de couac ou tout simplement sucrés. Ces jus se consomment en général dans l'après-midi comme une friandise mais jamais comme un repas.

Les enfants célibataires même s'ils ont construit leur propre maison (à proximité de celle leurs parents) partagent le repas familial. Même s'ils travaillent, ces enfants ne participent pas financièrement aux dépenses relatives à l'alimentation. Les invités partagent également le repas familial.

Il n'arrive que très rarement qu'un des enfants après s'être marié continue à partager le repas familial. Cela ne peut arriver que si le couple a construit sa maison dans un lieu très proche de celle des parents de la fille.

L'eau consommée est de l'eau de pluie en saison humide et l'eau de la crique ou l'eau du puits en saison sèche. Au début de la saison sèche les puits sont nettoyés et on y introduit des pastilles d'eau de Javel.

❖ **Les frais relatifs à la scolarité :**

Ces dépenses couvrent les frais de transport et de cantine.

Les frais de transport sont les mêmes pour aller au collège de Mana ou au lycée de Saint-Laurent.

C'est-à-dire, 600 F par enfant et par an pour les deux premiers et 400 F/enfant/an pour les suivants.

Les frais de cantine sont de 500 F/an/enfant scolarisé au primaire et de 800 F/an/enfant scolarisé au collège.

A ceci s'ajoutent les fournitures scolaires et les habits. Ce sont des dépenses qui sont effectuées au début de l'année scolaire à Saint-Laurent ou au mois d'août pour les personnes rentrant à cette période au Surinam.

❖ **Les frais de déplacement :**

Les déplacements principaux se font vers Mana (pour aller à la poste), vers Saint-Laurent (pour aller à la poste ou à la sous-préfecture) et vers Javouhey (pour aller au dispensaire).

Les tarifs sont :

- 40 F A/R Charvein-Mana
- 40 F A/R Charvein-Saint-Laurent
- 20 F A/R Charvein-Javouhey

Quelques personnes possèdent des mobylettes et effectuent parfois ces trajets. Ils évitent de les effectuer trop souvent car ils n'ont pas d'assurance et risquent de se faire confisquer leur mobylette.

Synthèse

Les habitants de Charvein sont des Surinamiens du groupe Djukas Cottica et du grand groupe Bushi-Nengue. Ces familles pour la majorité cultivaient au Surinam un abattis et le chef de famille parallèlement travaillait comme salarié.

Ils sont arrivés en Guyane en 1986 suite à la guerre civile. Après un passage dans les camps de P.P.D.S., ils se sont installés en 1992 le long du CD10 et du CD9 avec les accords oraux du sous-préfet et du maire de Mana.

En mai 1999, un tiers des chefs de famille étaient en situation irrégulière.

La structure sociale du village de Charvein n'est pas conforme à celle d'un village Djukas du Surinam. Dans un village Djuka traditionnel, on retrouve des grands clans familiaux. Les familles des paysans de Charvein sont déchirées entre la Guyane et le Surinam. La démographie galopante de ce village fait qu'il est en pleine expansion démographique. Que feront ces enfants ?

Les groupes d'entraide sont limités et ne concernent que quelques travaux. La solidarité entre les individus est forte mais le travail en commun n'est pas recherché. Le projet devra tenir compte de cette donnée dans ces propositions. Une éventuelle forme de coopérative par exemple devra être longuement discutée et structurée avec les villageois pour éviter qu'elle ne soit anéantie par des problèmes de jalousies.

Aucun villageois ne possède de titre foncier que ce soit pour sa maison ou pour l'abattis. Le défrichage spontané est important et totalement inorganisé. Le problème foncier est un problème majeur pour lequel des solutions doivent être rapidement trouvées.

L'unité de résidence se compose d'un carbet et d'une habitation principale. Cette dernière est importante car elle est révélatrice de la condition sociale de la famille. Les matériaux de construction sont en évolution : apparition de tôles même pour les carbets, utilisation de parpaings, apparition de carrelage...

L'alimentation est essentiellement à base de riz et de gibier pour les plus jeunes. Pour les plus âgés, le gibier est remplacé par du poulet congelé ou fermier.

Nous observons une répartition sexuelle des tâches même si cela devient de moins en moins vrai pour les travaux concernant l'abattis. Les enfants commencent à participer rapidement aux travaux de l'abattis. Les jeunes filles sont plus volontaires pour participer aux travaux familiaux.

PARTIE - IV

LES DIFFERENTES ACTIVITES
ECONOMIQUES

4 LES DIFFERENTES ACTIVITES ECONOMIQUES

De nombreuses activités sont présentes sur la zone de Charvein. Une parmi celles-ci prédomine : l'activité agricole. Elle est le fait de la quasi-totalité des villageois de Charvein. D'autres activités se sont développées en parallèle ou en substitut de l'activité agricole devant la faible rémunération qu'offre cette dernière.

Nous décrirons donc tout d'abord l'activité la plus représentée, c'est-à-dire l'activité agricole, et ensuite les autres activités développées dans cette communauté

4.1 L'activité agricole

L'abattis, **définition** : « *l'agriculture sur brûlis relève de l'essartage, c'est-à-dire d'un système fondé sur le défrichement et la mise en culture du sol permettant une reconstitution du couvert végétal spontané (Barreau, 1972) » (Gely, 1983).*

Le brûlis de la forêt et du couvert végétal permet un enrichissement minéral du sol. Le feu permet également un nettoyage du sol et l'élimination partielle des éléments nuisibles aux cultures (insectes, mauvaises herbes).

Après une exploitation de deux à trois ans, l'abattis peut être abandonné de deux à quatre ans. Il sera ensuite exploité de nouveau pour un nouveau cycle de trois ans. Un troisième cycle de trois ans pourra encore être envisagé. Suite à ces trois cycles, l'abattis sera alors abandonné pour une durée nettement plus longue (de 10 à 20 ans) permettant la reconstitution d'une forêt secondaire.

Ceci est ce qui se passe traditionnellement dans le cas d'une agriculture itinérante. Ces trois cycles ainsi que les courtes jachères que l'on peut observer font que la durée d'exploitation d'une même parcelle s'étend sur une durée minimale de 13 ans. Les Djukas de Charvein ont commencé l'exploitation de l'abattis il y a au plus 11 ans.

Certains exploitants appliquent effectivement le calendrier précédemment décrit mais nous ne pouvons dire actuellement, étant donné les conditions particulières à Charvein, s'ils appliqueront ensuite la jachère de longue durée.

Nous n'avons donc pas le recul historique suffisant pour savoir s'il s'agit d'une agriculture itinérante.

4.1.1 L'activité agricole à Charvein

L'exploitation de l'abattis est une activité importante puisqu'elle est exercée par la quasi-totalité des habitants de Charvein.

Seules quelques personnes ne travaillent pas l'abattis :

- les deux personnes ayant un commerce,
- les sculpteurs célibataires.

Pour la moitié des familles enquêtées, la commercialisation des produits de l'abattis est la principale source de revenus (hors revenus sociaux).

Ce travail est une activité permanente avec un pic de travail du début de la saison sèche (août) jusqu'en janvier. Cette période représente les travaux d'abattage, de brûlis, de préparation de la terre et de plantation.

Les techniques de mise en place des cultures ont très peu évolué depuis les descriptions de M. Hurault (1965) et, à dire d'agriculteurs, elles sont restées les mêmes que celles qu'ils utilisaient avant la guerre au Surinam.

Toutefois pour la majorité des personnes, la gestion des abattis a connu une évolution depuis leur arrivée en Guyane. Deux éléments ont favorisé cette évolution, l'objectif de production et les contraintes foncières.

L'objectif de production pour la majorité des villageois n'est pas le même qu'au Surinam. Les personnes exploitant dans un objectif de commercialisation sont nettement plus nombreuses.

On observe une nette différence dans la structure des abattis entre les personnes ayant un objectif clair de commercialisation et les autres. D'une manière générale, les personnes résolument orientées vers la vente cultivent en culture pure (voir photo n°4) et accordent une surface importante à une, deux voire trois espèces différentes. Parallèlement, pour la consommation familiale de nombreuses espèces sont présentes en cultures associées dans une partie de l'abattis.

Les paysans n'ayant pas un objectif de vente affirmé dispersent généralement les espèces dans l'abattis, à des densités sensiblement égales dans tout l'abattis.

Le foncier n'était pas une contrainte pour les exploitants au Surinam. Le facteur surface n'était pas limitant, ces exploitants défrichaient un nouvel abattis tous les ans et pouvaient alors se permettre de pratiquer des jachères longues et donc de s'étendre sur des surfaces proches de 10 ha.

Les conditions à Charvein ne sont pas les mêmes, les villageois ont été autorisés à couper des abattis autant qu'ils le voulaient mais derrière leurs habitations. Rapidement leurs sont apparues des limites.

Les personnes habitants au nord du CD 10 se situent sur une zone de sables blancs limitant dans la majeure partie des cas le nombre d'espèces au manioc et à l'ananas. Ils ont donc été obligés de couper des abattis plus loin, au sud de la crique Charvein mais aussi au bord de cette crique à l'ouest du CD 9.

Les personnes ayant leur habitation au sud du CD 10 ont également coupé derrière chez elles mais sont rapidement arrivées à la crique. Les sols disponibles sont alors pour une partie d'entre eux des sols hydromorphes.

Des abattis ont été coupés jusqu'à 2 km au sud de la crique Charvein.. Cette distance commence à être une forte contrainte surtout pour le transport de la récolte. La majorité des villageois ne veut pas aller couper aussi loin et envisage plutôt de couper au bord de la route en direction de Javouhey.

Les photos aériennes montrent également que les personnes ayant coupé au-delà de la crique n'ont pas coupé des abattis rectangulaires comme ceux qu'on leur a imposés mais sont retournés vers des formes d'abattis polygonaux comme les décrivaient M. Hurault en 1965. Dès que l'abattis est un peu éloigné de la maison, un petit carbet est construit dans l'abattis pour stocker les récoltes avant le transport, mais aussi pour s'y restaurer, s'y reposer ou pour que les enfants qui ne sont pas en âge de travailler puissent se mettre à l'ombre.

Chaque famille exploite généralement deux abattis simultanément.

Face à la contrainte foncière, la charge de travail que représente l'abattage de la forêt primaire et les possibilités qu'offrent l'utilisation d'engrais et de désherbants chimiques, la moitié des habitants (les plus jeunes) ont fait le choix de ne plus pratiquer la jachère ou bien seulement un ou deux ans.

4.1.2 Les spéculations agricoles :

Les principales cultures mises en place par les paysans de Charvein sont : le manioc amer, la patate douce, la pastèque, l'igname violet, l'ananas et la banane à cuire.

L'ensemble des espèces présentes à Charvein est :

❖ Celles dont on consomme **les racines** :

- le manioc amer (*Manihot utilissima*), un nombre important de variétés est présent sur Charvein mais la caractérisation de chacune de ces espèces n'a pas été effectuée. Le manioc doux (ou cramanioc) est également cultivé en faibles quantités.

❖ les plantes dont on consomme **les tubercules** :

- la dasheen (*Colocasia sp.*) . Trois espèces de dasheen sont présentes à Charvein et se différencient suivant le nombre, la taille et la couleur des tubercules :
 - ✓ des tubercules blancs et de petites tailles,
 - ✓ un tubercule de tailles moyennes (20 cm de haut et environ 2 kg) et de couleur bleu,
 - ✓ un tubercule de 50 cm de haut pouvant atteindre 10 kg.
- Quatre taros de genre *Xantosoma* sont présents à Charvein sous les noms vernaculaires de pontaia, chenesitaia, suctaia, et butter blat (pour ce dernier, seules les feuilles sont consommées).

- ✓ le pontaia développe un seul tubercule de plusieurs kilos (on fera cuire cet tubercule avec des bouts de viande pour en faire des pains),
- ✓ le chenesitaia (« taro chinois ») développe plusieurs tubercules de la taille d'une petite patate douce (ces tubercules seront consommées en soupe),
- ✓ le suctaia développe également plusieurs petits tubercules qui se consommeront dans des soupes.

- la patate douce (*Ipomea batatas*),
- l'igname violet (*Dioscorea trifida*).

❖ Les plantes dont on consomme **les rhizomes** :

- le toloman (*canna edulis*),
- le gingembre (*Zingiber officinale*),

❖ les légumes :

- l'aubergine (*Solanum melongena*),
- le giraumon (*Cucurbita moschata*),
- le piment (*Capsicum frutescens*),
- le gombo (*Hibiscus esculenta*),
- le sorossi (*Momordica charantia*),
- l'antroa (*Solanum sp.*),
- le haricot (*Vigna unguiculata*),
- la pastèque (*Citrillus vulgaris*).

On trouve également des cultures comme l'ananas (*Ananas comosus*), la banane dessert aussi appelée bacove (*Musa sapientum*), la banane à cuire (*Musa paradisiaca*), le maïs (*Zea mays*), la canne à sucre (*Saccharum officinarum*), le riz (*Oriza sativa*), l'arachide (*Arachis hypogaea*), l'« herbage » connu sous le nom vernaculaire de butter blat (*Xantosoma brasiliense*) cultivé pour ces feuilles qui sont consommées comme des épinards.

On peut remarquer qu'autour de la maison de nombreuses espèces d'arbres fruitiers ont également été plantées. Ces arbres sont généralement plantés pour la consommation familiale mais ont comme fonction première de marquer une appropriation foncière.

On trouve notamment des cocotiers, des papayers, des goyaviers, des manguiers, des corossoliers, des pruniers de cithère, des pommier-cannelles, des pommier-cajou, des avocatiers, des calebassiers, des orangers, des citronniers, des cerisiers...

4.1.3 Les différents travaux de l'abattis

Les différents travaux sont : l'abattage, le brûlis, la préparation du sol, la plantation, l'entretien et la récolte.

❖ Le sabrage et l'abattage :

Ce travail est normalement dévolu à l'homme. Il se peut toutefois que de manière très ponctuelle la femme participe à ce travail. Ce travail commence au début de la saison sèche (début du mois d'août) et peut se prolonger jusqu'en octobre voire décembre.

L'homme commence à couper le sous-bois au sabre de façon à pouvoir circuler facilement, et laisse sécher environ deux semaines. Après ces deux semaines, tous les arbres vont être coupés à la hache ou à la tronçonneuse. Aucun arbre ne restera debout.

Les personnes ne possédant pas de tronçonneuse en louent ou en empruntent une pour couper les plus gros arbres.

Pour la reprise d'un abattis après jachère, la majorité du travail se fera au sabre.

Ce travail pourra durer de une à plusieurs semaines suivant le nombre de personnes qui s'y consacrent et suivant la surface à nettoyer.

❖ Le brûlis

Le brûlis des abattis intervient à partir du mois d'octobre et peut s'étendre jusqu'au début du mois de décembre, suivant les conditions climatiques. Selon les agriculteurs, deux semaines de soleil minimum sont nécessaires avant le premier brûlis.

Il se déroule en deux étapes.

Le premier brûlis permet de dégager et de nettoyer partiellement l'abattis.

A la suite de ce premier brûlis, les branches mal consommées sont regroupées en «boucans » et brûlées de nouveau. Cela permet d'augmenter la surface effectivement utile.

Suivant la quantité non consommée, cette opération pourra être renouvelée plusieurs fois.

Par des échanges oraux avec différentes personnes connaissant plus globalement la zone, nous avons pu constater que les Djukas, en comparaison aux haïtiens par exemple consacrent moins de temps à cette phase de nettoyage. Ils ne dégagent pas toutes les branches et donc obtiennent une surface agricole effectivement utile moins importante.

La première année, les gros troncs ne brûlent pas. Ils seront brûlés l'année suivante quelques fois après avoir été tronçonnés ; ils peuvent également être utilisés comme bois de service (énergie...).

❖ La plantation et le semis

La plantation peut intervenir dans les jours suivant le brûlis. En général, les agriculteurs attendent au moins trois jours «pour que la terre refroidisse ».

La gestion et la date de plantation dans les abattis sont très variables d'un paysan à l'autre. D'une manière générale, on peut tout de même dire que les bananiers sont plantés les premiers à partir du mois de novembre. Ils sont plantés à une densité régulière et quadrillent en quelque sorte l'abattis. Ensuite sont mis en place les giraumons, puis le maïs et les cultures sur buttes (igname violet, patates douces, gingembre). Les buttes sont en général faites en même temps que les trous pour planter les bananiers. La plantation du manioc intervient en dernier.

❖ Les techniques de plantation, de semis et date de récolte :

Les outils utilisés pour la plantation sont le sabre, la houe et le bâton plantoir.

Les techniques de plantation ou de semis sont évidemment différentes suivant les espèces mises en place dans l'abattis.

- Le manioc amer peut être planté de deux manières différentes. Soit le fragment de tige est totalement enterré et de manière horizontale, soit il est enterré partiellement dans le sol. Cette dernière technique selon les agriculteurs se justifie pour plusieurs raisons : elle permet le développement de racines plus grosses et facilite l'arrachage.

Quand on ne plante que partiellement la tige, la tige de manioc est glissée dans le sol et donc la terre n'est pas décompactée. Dans le cas où la tige est enterrée, on creuse à la houe sur une longueur légèrement supérieure à celle de la tige. Sur cette longueur la terre est donc décompactée. Cela forme un lit où l'eau peut rester en cas de forte pluie et entraîner le pourrissement de la tige.

Les boutures de manioc sont prises dans un abattis en production et sont plantées directement. La taille de ces boutures peut varier de 20 à 50 cm suivant les agriculteurs.

L'arrachage du manioc commence 10 mois à un an après la plantation et peut durer plus d'une année.

- Pour le pontaïa, on fait un trou d'une dizaine de centimètres de profondeur avec un sabre ou un bâton. On plante ensuite dans ce trou un bout de tubercule que l'on recouvre de terre.

Le tubercule arraché après 1 an pèsera de 1 à 3 kg.

Le pontaïa est arrivé en Guyane par le Surinam. Ce tubercule n'est pas traditionnellement consommée en Guyane et n'est donc pas commercialisée.

- La technique de plantation pour la dasheen est semblable à celle adoptée pour le pontaïa. On fait un trou d'une dizaine de centimètres de profondeur. Dans ce trou est planté un bout de tige comprenant également un bout de la partie supérieure du tubercule (le collet). Le trou n'est pas rebouché. La dasheen évoluera nécessairement en milieu humide. La dasheen sera récoltée de 6 à 8 mois après avoir été plantée suivant les espèces.

- Les chenesitaïa, suctaïa et « herbage » seront plantés dans des buttes d'une hauteur de 20 à 30 cm. Pour chacune de ces espèces, on plante 2 à 3 morceaux de tubercules par butte.

- ✓ Le suctaia est une plante ombrophile, qui est donc plantée en bordure d'abattis, à l'ombre de troncs mal brûlés ou d'autres plantes. La récolte a lieu quand les feuilles commencent à sécher, c'est-à-dire au bout d'environ 7 mois.
- ✓ Le chenesitaia se récolte également quand les feuilles sèchent. Selon la variété (deux ont été répertoriées à Charvein), la récolte a lieu au bout de 3 ou 6 mois. Les caractéristiques des tubercules, exceptée la taille, sont les mêmes. Les feuilles de l'herbage sont récoltées quand elles sont déroulées, mais encore jeunes. Cette récolte intervient au bout de six semaines.

La patate douce et l'igname violet sont plantés sur des buttes d'une hauteur d'environ 40 cm et à une densité de 2 buttes/m² (photo n°5).

- Pour la patate douce ; on plante deux à trois bouts de tiges des cultures précédentes. Ces tiges sont débarrassées des feuilles sur la partie inférieure qui sera en terre. On relève trois variétés de patates douces qui se différencient suivant la couleur de leurs tubercules : blanches, jaunes ou violettes

Les patates sont arrachées au bout de trois mois. On peut replanter au fur et à mesure que l'on arrache ou attendre que tout le champ soit arraché.

La patate douce est toujours cultivée en culture pure.

- Pour l'igname violet ; un à deux morceaux de tubercules sont plantés par butte. Il sera arraché de 8 à 10 mois après avoir été planté.

- Pour le gingembre ; 2 à 3 bouts de rhizomes sont plantés par butte. Les buttes sont identiques à celles aménagées pour la culture de la patate douce ou de l'igname violet et d'une même densité. Il sera arraché au bout de 6 à 7 mois.

- Pour le toloman, la terre est travaillée à la houe en surface et on y plante un fragment de rhizome. Ce rhizome se développe et donne naissance à plusieurs tiges aériennes. Les rhizomes sont récoltés 10 mois à 1 an après la plantation.

- Les graines de giraumon sont semées à raison de trois graines par trou. La récolte aura lieu 7 mois après le semis.

- Les pastèques nécessitent une préparation de la terre. On mélange à la houe sur un diamètre d'environ 60 cm, de la terre et du fumier de poule. Le semis interviendra 5 jours après. On sèmera trois fois deux graines par petite butte préparée.

On démariera ensuite pour ne laisser que trois plants par butte. L'herbe sera régulièrement coupée sur le trajet de la plante. La récolte aura lieu 3 mois après le semis. Elle sera très variable suivant la quantité d'engrais chimique ou organique utilisée.

- Le maïs est semé à l'aide d'un sabre ou d'un bâton à raison de 3 à 5 graines par poquet. Celui-ci pourra éventuellement être démarier quand la plante atteint 50 cm pour ne laisser que deux plants par poquet. Il sera récolté 3 à 4 mois après le semis.

- Le riz est semé à la volée sur la terre non travaillée. La surface ensemencée est ensuite soumise au travail de la houe. Le riz est récolté après 5 mois. Il est mis dans des sacs et battu. Le battage peut se dérouler de deux manières différentes (dans les deux cas le riz est battu dans les sacs) :

- ✓ on le bat avec un bâton en bois,
- ✓ les enfants sautent et courent sur les sacs.

Il sera ensuite donné aux poules ou transporté au Surinam pour être décortiqué avant d'être ramené à Charvein.

A titre indicatif, le décortiquage effectué au Surinam revient à 32 F pour 25 kg (Transport + Décortiquage). Le prix de vente du riz blanc à l'épicerie de Charvein est 65 F/25kg.

- Les rejets de bananiers seront plantés dans des trous carrés de 50 cm de profondeur et de 30 cm de côté. Le plant sera enterré jusqu'à hauteur du collet. La première récolte interviendra à partir du 9^{ème} mois.

La majorité des bananiers plantés sont des plantains qui se conservent plus longtemps que les bananes fruits et qui n'ont pas le même usage.

- Les rejets ou la tête de l'ananas sont repiqués à la pleine lune. L'ananas produit pourra être récolté un an après le repiquage.

- Pour le semis de l'arachide, la terre est préparée à la houe et la surface nivelée. Les graines sont ensuite plantées à 5 cm de profondeur. La récolte se fera entre 3 et 5 mois après le semis.

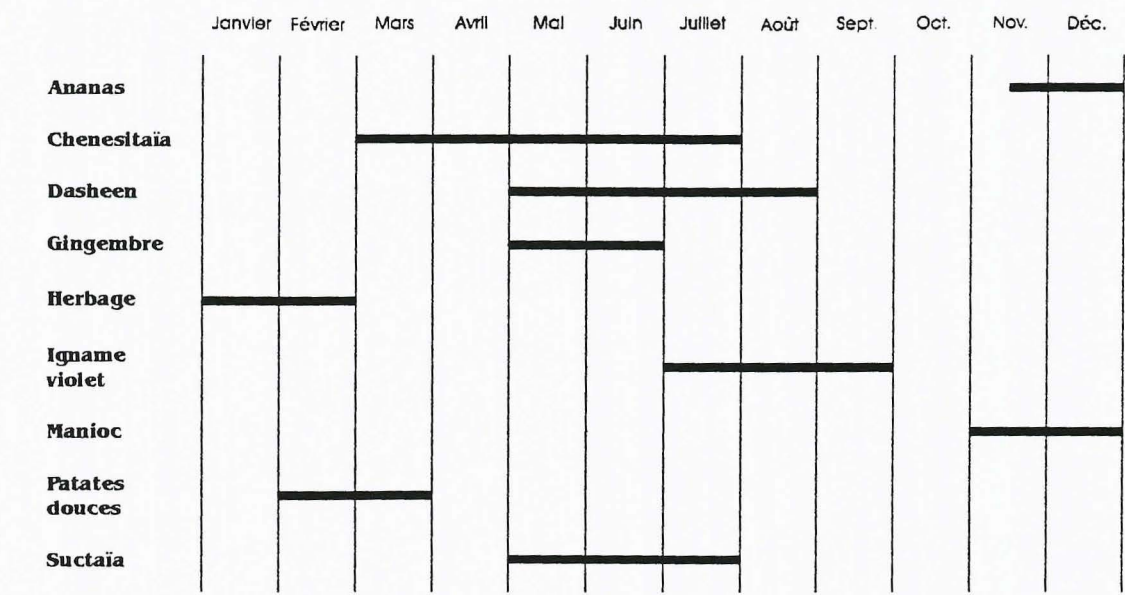
La période durant laquelle s'est déroulée le stage n'a pas permis de mesures de rendement. Les rendements indiqués ci-dessous sont issus d'une enquête auprès de 25 agriculteurs. Les écarts de rendements ainsi obtenus sont pour certains si importants qu'ils ne seront pas indiqués ici (de 1 kg à 20 kg par butte pour le suctaïa par exemple).

espèces	rendements	rendements à l'hectare	rendements indiqués par le mémento de l'agronome
igname violet	3 à 4 kg/butte	60 à 80 T	20 T
chenesitaïa	2 à 5 kg/butte	20 à 50 T	35 T
patates douces	2 kg/butte	40 T	de 10 à 50 T*
gingembre	3 à 5 kg/butte	60 à 100 T	10 T

*avec une fumure convenable

La comparaison avec les données indiquées par le Mémento de l'Agronome nous montre que (excepté pour la patate douce) les rendements obtenus à dire d'agriculteurs ne sont pas toujours fiables. Il sera donc intéressant d'effectuer des suivis chez quelques agriculteurs afin d'obtenir des données exploitables. Cela permettra par ailleurs le calcul de rémunérations horaires pour différentes cultures.

Périodes de récolte des principales cultures pratiquées
pour une plantation en novembre-décembre



❖ Le sarclage :

L'importance et la date de cette opération dépend de la personne, de l'âge de l'abattis et de l'emploi ou non d'herbicides chimiques.

Pour des abattis exploités depuis plusieurs années, l'envahissement par les adventices est important et pourra nécessiter un premier sarclage dans les semaines suivant les premières pluies, c'est-à-dire en janvier. A l'inverse, pour un abattis coupé sur une forêt primaire, le sarclage pourra parfois n'intervenir qu'en juillet. D'une manière générale, le sarclage intervient sur une période s'étendant du début du mois d'avril à la fin du mois de juin. Le désherbage se fait à l'aide d'un sabre, à la houe ou à la main.

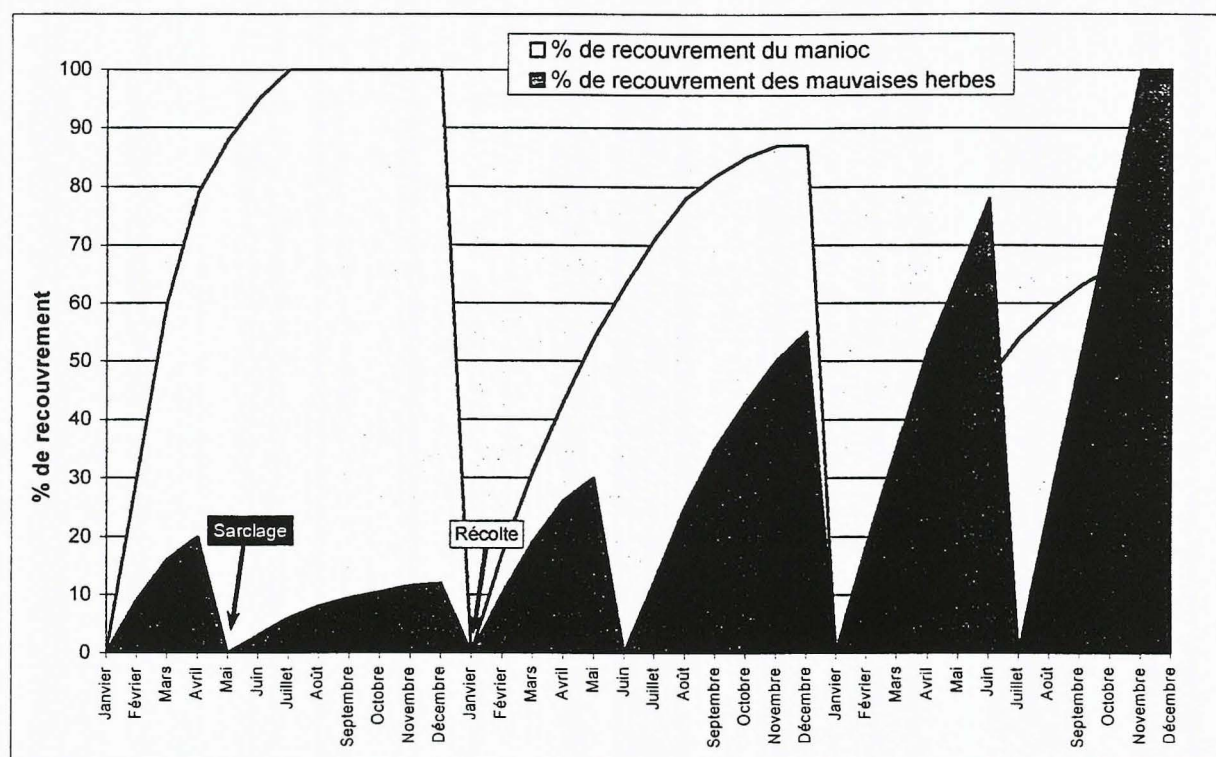
Devant la charge de travail que représente le désherbage, les agriculteurs (essentiellement ceux ne coupant pas d'abattis tous les ans), dès qu'ils en ont les moyens, utilisent des herbicides chimiques. Ils affirment les utiliser avec une fréquence d'une fois tous les deux ou trois mois.

Le produit majoritairement utilisé est du Gramoxone (matières actives : paraquat, diquat). Il semble qu'actuellement il soit efficace, malgré certaines plantes résistantes.

De nombreuses études concordent pour dire que l'enherbement est la raison principale d'abandon des abattis. C'est également la réponse la plus fréquente des agriculteurs à la question «quels problèmes rencontrez-vous dans votre abattis ?». Ce phénomène d'enherbement est bien représenté dans le schéma d'évolution du couvert de manioc et des mauvaises herbes aux cours des cycles culturels successifs.

Figure 8 : Proposition de schéma d'évolution du couvert de la culture de manioc et des mauvaises herbes au cours des cycles culturels successifs

(Pascal MARNOTTE, CIRAD AMATROP- Malherbologie tropicale-)



On s'aperçoit lors des deux premiers cycles culturels que la surface recouverte par le manioc est nettement plus importante que la surface recouverte par les adventices. Mais, à partir du troisième cycle, le manioc se laisse envahir par les mauvaises herbes et son développement en est largement affecté. De plus, la vitesse à laquelle se développent les adventices après sarclage montre bien que même le sarclage n'est pas suffisant pour que le manioc reprenne le dessus.

4.1.4 La conduite de l'abattis :

On distingue à Charvein deux formes de conduites d'abattis distincts.

La première pourrait être qualifiée de traditionnelle. Elle est pratiquée par les personnes les plus âgées et celles ayant le moins de ressources financières. Un abattis est coupé tous les ans. Deux abattis sont exploités en permanence. Une jachère de trois ans minimum est pratiquée. La première année, l'abattis accueille toutes les espèces cultivées par le paysan. A la fin de cette première année d'exploitation, les bananiers, les ananas et une partie du manioc restent dans cet abattis. On y reviendra juste pour récolter le manioc et les bananes jusqu'à la fin de la deuxième année.

La deuxième consiste à travailler tous les ans le même abattis ou éventuellement à travailler sur deux abattis ce qui revient à faire un an de jachère. Cette conduite est essentiellement adoptée par les plus jeunes. Ceux-ci utilisent ou non de l'engrais et des herbicides. Quelques personnes exploitent le même abattis depuis plusieurs années sans

utiliser d'engrais ou d'herbicides. Ils souffrent de l'enherbement mais cette contrainte semble surmontable, sans quoi on peut penser que ces personnes auraient quitté cet abattis pour en couper un autre. Ils affirment pour l'instant ne pas constater de baisses importantes de rendement.

4.1.5 L'élevage :

L'élevage à Charvein se réduit à l'élevage de poulets. Seule une personne possède trois dindes et une autre quelques canards. Ces petits élevages sont présents chez 90% des paysans de Charvein. La plupart des élevages sont de petite taille. En moyenne une dizaine de poulets est élevée en permanence dans chaque foyer. L'objectif de production pour une grande majorité est l'autoconsommation, mais quelques poulets peuvent être vendus occasionnellement.

Les poulets sont en liberté toute la journée et sont enfermés le soir. Le poulailler est souvent réduit à sa plus simple expression, c'est à dire une petite cage. On trouve de véritables poulaillers constitués d'un petit bâtiment construit en planches à la base, en grillage et avec une couverture en tôle. La surface maximum est de 12 m², et en moyenne proche de 5m². Ce bâtiment peut également se réduire à de petites cages.

Les poulets se nourrissent de ce qu'ils trouvent autour de la maison (graines, petits vers, sauterelles...) dans la journée et de ce que les paysans leur donnent (ce sont essentiellement des restes de riz).

Des brisures de riz (achetées 1.8 F/kg) ou du paddy produit par le paysan lui-même peuvent également être distribués. Du maïs est également produit et donné à la volaille par 20% de paysans. A cela viennent s'ajouter des herbes que les paysans ramassent et des fruits impropres à la consommation (bananes, papayes, pastèques...). Quelques personnes donnent également du manioc (trempé, râpé, égoutté et séché), de la dasheen ou des restes de poissons pilés.

Un tiers des paysans achètent de l'aliment concentré sous forme de granulés. Cet aliment concentré est acheté à Saint-Laurent ou au Surinam. A Saint-Laurent, il se vend 250F le sac de 50 kg et 6F/kg pour les quantités plus modestes.

La reproduction est assurée par les poules du cheptel. Il se peut occasionnellement que quelques poussins soient achetés à Saint-Laurent ou au Surinam. Aucun suivi sanitaire n'est assuré.

Actuellement, seule une personne a un élevage clairement orienté vers la vente.

Cet élevage se caractérise par environ 300 poulets élevés par an (70 poulets par bande). Le poulailler est nettement plus grand que ceux que l'on peut trouver sur Charvein. Les poulets sont dans un enclos et n'en sortent pas. L'éleveur affirme ne nourrir ses poulets qu'avec de l'aliment concentré, à raison de 25 kg par semaine. Il vend ses poulets (2 kg en moyenne) au bout de trois mois.

Cela revient à dire que l'éleveur parvient à obtenir des poulets de 2 kg en ne leur donnant que 4.6 kg d'aliments. Or selon M. Assema¹² 9 kg de nourriture sont nécessaires pour obtenir des poulets de 2 kg .

Des traces de riz et de fruits divers ont été observés dans l'enclos. Il conviendra d'en tenir compte dans le calcul de la rémunération horaire de cette activité.

Les poussins sont des poussins dits «de 1 jour » achetés 10 F la pièce à Saint-Laurent. Ces poussins sont vaccinés.

Les uniques acheteurs sont les Hmong qui achètent ces poulets à 25 F/kg poids vif.

4.1.6 Le matériel

Différents outils sont utilisés pour le travail de l'abattis à Charvein.

outils	proportion de paysans équipés	utilisation
sabre	100%	couper les herbes et sous-bois, sarcler et planter
houe	100%	butter, enfouir les semences (notamment de riz), faire des trous pour planter des bananiers ou arbres fruitiers et préparer la terre.
hache	60%	abattre les arbres
tronçonneuse	32%	abattre les arbres et couper les troncs à terre
pulvérisateur	26%	application d'insecticides et d'herbicides
pelle	20%	faire les trous pour planter les arbres ou les bananiers
débroussailleuse	20%	nettoyer les abattis mais surtout les plantations d'arbres fruitiers

Le prêt de matériel se fait surtout pour la tronçonneuse et dans un cadre familial restreint. Dans le cas de la débroussailleuse, on observe que les propriétaires préfèrent l'utiliser chez la personne qui en a besoin et lui faire payer ses services. La débroussailleuse, qui remplace le sabre, est en quelque sorte exceptionnelle puisque seules les personnes les plus aisées en possèdent. Au contraire, on s'aperçoit que les propriétaires de tronçonneuses sont représentés dans toutes les classes.

4.1.7 Les engrais, insecticides et herbicides chimiques

Les paysans, dès qu'ils en ont les moyens, investissent dans des intrants chimiques. Seules quelques exploitants qui craignent pour leur santé et celle de leurs enfants ne désirent pas en utiliser.

Le produit le plus utilisé est un herbicide total : le Gramoxone. Ce produit est acheté à Saint-Laurent ou au Surinam. C'est le seul herbicide actuellement utilisé à Charvein. Il est

¹² S Assema - Etude préliminaire pour la mise en place d'une action poulaillers familiaux dans le nord ouest Guyanais - 1999 - p.12 + annexe 10

employé par 40% des paysans. Il constitue une économie importante en temps de travaux. Nous observons quelques plantes résistantes à cet herbicide.

20% des paysans affirment également appliquer des insecticides chimiques (Malaxion, Luxathion et Karaté (M.A. : Lambda cyalothrine)) pour les orangers, citronniers et pastèques. Quelques personnes utilisent également un produit en poudre (bleu) en provenance du Surinam et dont le nom n'a pu être identifié. Ils l'utilisent pour les bananes contre des vers. Il est mis dans le trou au moment de la plantation.

L'utilisation de produits chimiques pose des problèmes dans la mesure où les paysans utilisent ces produits sans aucune connaissance des précautions à prendre et souvent en n'ayant qu'une idée approximative des doses à utiliser. Ce problème est encore plus flagrant dans le cas des engrais chimiques. La dose unique est «une poignée» et les paysans les utilisent sans aucune précaution, sans se laver les mains après utilisation, les stockent dans leur cuisine...

Les engrais utilisés sont un engrais complexe (17-17-17) et l'urée. Ils sont essentiellement utilisés pour les pastèques (à la plantation et quand la plante commence à ramper), pour les patates douces (à la plantation) et pour les bananes et arbres fruitiers (à la plantation et avant la production). Une seule personne utilise du 0-18-46 pour ses légumes.

Le projet devra intervenir afin de former les paysans à l'utilisation de ces produits et de les sensibiliser sur les dangers qu'ils peuvent représenter pour la santé.

4.1.8 Les problèmes rencontrés dans l'abattis :

La totalité des personnes rencontrées sur la zone de Charvein affirme avoir des problèmes avec les mauvaises herbes. Cette réponse est la même quel que soit le type d'abattis : ancien ou nouveau. Cette réponse est logique puisque la lutte contre les mauvaises herbes est un travail très contraignant.

Plus de la moitié des personnes affirment avoir des problèmes avec les insectes et notamment avec les fourmis manioc (voir photo n°6) et les fourmis rouges. On n'observe toutefois pas de ravages importants de la part des fourmis manioc. Quelques personnes se plaignent également des ravages faits par les iguanes, en particulier sur les ignames.

Les personnes situées sur les zones sableuses (au nord du CD10) ne peuvent guère faire pousser autre chose que du manioc et des ananas. Ils doivent donc aller couper des abattis dans d'autres endroits pour étendre le nombre d'espèces cultivées.

Quelques personnes dont les abattis sont situés entre le CD10 et la crique Charvein sont parfois victimes d'inondations et ont souvent des zones particulièrement hydromorphes. Ils creusent généralement des tranchées facilitant un écoulement plus rapide.

4.1.9 Le devenir des productions :

La majorité des productions est destinée à la vente. Les produits commercialisés sont des produits bruts ; seul le manioc donne lieu à une transformation (en couac et anecdotiquement en galette, appelée aussi cassave).

Certaines cultures sont mises en place uniquement dans un objectif de vente bien qu'une partie de ces productions puisse être autoconsommée : ce sont les patates douces, les légumes, les pastèques, les dasheens et le manioc.

Des espèces comme le gingembre, l'igname, l'ananas et le chenesitaïa sont présentes dans la majorité des abattis mais peu commercialisées. Si elles sont commercialisées, elles seront plantées sur des surfaces plus importantes.

Les bananiers sont toujours mis en place dans des quantités importantes mais peu de personnes réussissent à vendre toute leur production. Cette plante traditionnelle est présente dans les abattis et la facilité avec laquelle les paysans peuvent se procurer les plants ne les limite pas.

Les pontaïa, suctaïa et maïs ne donnent lieu à aucune commercialisation. Les tubercules de pontaïa et suctaïa ne sont pas traditionnellement consommés par les populations guyanaises. La culture du maïs est destinée à l'alimentation des poulets.

4.1.10 La transformation du manioc en couac

(voir Annexes n°6).

Les racines de manioc sont épluchées au couteau le jour même ou le lendemain de la récolte. Ces racines sont rincées, coupées en morceaux et mise à tremper dans de l'eau pendant trois à cinq jours. Ce rouissage permet un ramollissement des morceaux de manioc et la décomposition partielle de l'acide cyanhydrique («la teneur en HCN dans le manioc amer frais varie entre 0.012 et 0.014 %. Le manioc dosant plus de 0.015% de HCN par rapport à la matière sèche n'est pas accepté pour l'alimentation du bétail»¹³. Pour la consommation humaine, cette dose devra être considérée comme nulle)

Le râpage se fait manuellement ou à l'aide de la râpe mécanique. La râpe est constituée d'une plaque en fer percée à l'aide d'un clou. La purée obtenue tombe dans une bassine.

Cette purée est ensuite mise dans un matapi¹⁴ (ou couleuvre) précédemment humidifié afin d'être pressée. Le matapi est accroché, rempli puis étiré à l'aide d'une barre faisant levier. Quand le manioc a rejeté tout son jus, on retire du matapi les pains ainsi obtenus. Le jus obtenu sera jeté.

Ces pains sont ensuite cassés au pilon. La poudre obtenue et passée pour obtenir un genre de semoule. Cette dernière est cuite sur une plaque en fonte, ce qui éliminera toute trace de HCN. La semoule est introduite par petites quantités sur la plaque et régulièrement remuée pour assurer l'homogénéité du produit.

¹³ Mémento de l'Agronome, 1991 p.666

¹⁴ vannerie permettant en s'étirant de presser le manioc et d'en extraire le jus. On lui donne également le nom de couleuvre en rapport à sa forme cylindrique et allongée.

Le processus précédemment cité est celui le plus largement représenté. Néanmoins, une personne possédant une des grageuse ne procède pas de la même manière. Elle met les racines épluchées dans l'eau afin de les rincer. Celles-ci seront râpées dès que possible, donc sans rouissage. La purée ainsi obtenue sera laissée une semaine en fermentation dans des bassines avant d'être pressée dans les matapi. Les pains de manioc seront ensuite soumis au même traitement que celui indiqué plus haut.

Le produit ainsi obtenu peut se conserver jusqu'à 3 mois s'il est placé dans des récipients hermétiques. Après trois mois, il est toujours consommable mais sera moins apprécié des connaisseurs.

Il sera vendu 70 francs le bidon de treize kilos, soit 5.4 F/kg.

4.1.11 La commercialisation :

Différents débouchés s'offrent aux agriculteurs de Charvein :

- ❖ la vente en **périphérie du marché** de Cayenne à des revendeurs. Les exploitants vendent plusieurs heures avant le marché (vers trois heures du matin) à des haïtiens qui ont une place. En général, une personne vend pour plusieurs exploitants. Les frais de transport (1500F) sont ainsi partagés. Ce débouché permet essentiellement l'écoulement de bananes plantains, des pastèques, des patates douces, des ignames et du gingembre.
- ❖ La vente directement **sur le marché de Saint-Laurent** pour les deux personnes qui ont une place. Elle concerne essentiellement la vente de patates douces, d'ignames, de gingembre, de chenesitaïa et de dasheens.
- ❖ **la vente à la ferme** pour le couac. Ce produit est vendu à des commerçants haïtiens ou créoles qui les revendront ensuite sur diverses places.

Les Hmong achètent également occasionnellement des pastèques et des bananes fruits et plantains. Les prix proposés par les Hmong sont tellement faibles qu'on ne leur vend que dans le cas où l'on est sûr que l'on ne pourra pas vendre par ailleurs. De manière plus anecdotique des légumes sont vendus au porte-à-porte.

La majorité des prix de vente des produits agricoles présentés ici a été obtenue à dire d'agriculteurs. Ces prix peuvent varier suivant les agriculteurs et en fonction de la saison, il est donc difficile d'en mesurer la fiabilité.

Les prix indiqués ci-dessous sont les prix de vente à Saint-Laurent ou le prix que le paysan peut espérer vendre à domicile.

ananas	5 à 10 F/pièce	giraumon	8 F/kg
banane	3 F/kg	igname	7 F/kg
chenesitaïa	5F/kg	pastèques	5F/kg
couac	5,4 F/kg	patates	5F/kg
dasheen	5F/kg	suctaïa	10 F/kg
gingembre	5 à 10 F/kg		

4.2 Les autres activités

Devant la faible rémunération qu'offre l'activité agricole, certains villageois de Charvein ont développé d'autres activités leur permettant d'augmenter leurs revenus. Ces activités peuvent mobiliser une ou plusieurs personnes, nécessiter ou non des investissements ou être effectuées de manière saisonnière...

Nous tenterons ici de décrire et de caractériser ses différentes activités :

- les services,
- les travaux salariés,
- les activités liées à l'exploitation de l'environnement,
- l'artisanat.

Les détails des calculs de rémunération horaire sont fournis dans l'annexe n°7.

4.2.1 les services

❖ On relève la présence de **deux commerces d'alimentation** (un sur le CD10, l'autre sur le CD9) qui sont les deux seuls commerces officiels. Un troisième existait sur le CD10 mais a fait faillite au mois de juin.

Les commerces sont l'affaire des grosses familles ayant réussi à rapatrier leur richesse du Surinam ou ayant réussi à rapidement la reconstituer en Guyane. Une de ces familles est depuis longtemps spécialisée dans le commerce et possède de nombreuses épiceries (à Saint-Laurent, Mana, Cayenne).

Ces deux commerces sont les seuls à avoir pignon sur rue. Leurs propriétaires ne possèdent pas d'abattis.

Des exploitants, parallèlement à l'abattis, ont développé différents services :

❖ **la vente de blocs et de bouteilles de glace**, et de jus congelés dans des petits sacs (imitation de ce qui est vendu dans le commerce sous le nom de «floup »).

Deux personnes ont développé ce commerce. Elles ont des cartes de séjour de longue durée. Les deux pères de famille ont des emplois fixes et exploitent parallèlement un abattis. La mise en place de cette activité nécessite des investissements importants (groupe électrogène et congélateur).

L'objectif de départ n'est pas de vendre des produits congelés mais de s'équiper d'un congélateur, celui-ci sera ensuite rentabilisé par la vente d'eau et de jus congelés. Les blocs de glace sont vendus 5 F (environ 5 litres), les bouteilles 1 F (1/2 litre) et les jus 1 F (20 centilitres).

❖ la vente d'essence et de cigarettes en provenance du Surinam

Ce commerce de contrebande n'est pas une activité très développée, environ trois personnes pour les cigarettes et deux pour l'essence. Les clients sont essentiellement des habitants de Charvein et occasionnellement des Hmong de Javouhey pour l'essence.

Les cigarettes sont vendues au paquet ou à l'unité (5F/paquet et 25 centimes/cigarettes).

La vente d'essence sur Charvein est surtout destinée à l'utilisation de moteurs deux temps. La majeure partie est donc vendue mélangée avec de l'huile deux temps.

L'essence est vendue 3.5 F/L, et le mélange 2 temps 4F/L. A titre de comparaison, dans le commerce légal, le prix de l'essence est de 6.95F.

❖ les taxis

On compte à ce jour cinq taxis clandestins à Charvein et sept voitures. Ils font essentiellement des trajets courts (Javouhey, Mana, Saint-Laurent). Les tarifs sont établis et sont les mêmes pour toutes les voitures. Il faut compter 40 F aller et retour pour se rendre à Saint-Laurent ou Mana et 20 F aller et retour pour Javouhey.

Les taxis ne travaillent pas toute la journée, ils circulent surtout le matin où les déplacements sont les plus nombreux. En effet la sous-préfecture et le dispensaire ne sont ouverts que le matin. Avec la poste, ce sont les principales destinations des clients de ces taxis.

On peut estimer que chaque taxi chargé de 3 personnes minimum effectue au minimum 4 trajets de 2 x 20 km par jour. Le chiffre d'affaire est approximativement de 480 francs. Les charges peuvent être estimées à 1.5 F/km¹⁵, soit 240 francs par jour. La rémunération journalière de cette activité est donc au minimum de 240 F. Contrairement à d'autres activités qui pourraient se montrer aussi rémunératrices, celle-ci assure un revenu constant (au moins 5 jours par semaine).

Cette activité est donc rentable et de plus est une activité socialement valorisante.

C'est une activité que peu d'autres peuvent concurrencer.

On s'aperçoit par ailleurs que les propriétaires de ces taxis délaissent de plus en plus leur abattis. Actuellement quelques personnes passent leur permis de conduire et envisagent bien sûr d'acheter une voiture. Pour la majorité d'entre eux, ils comptent rentabiliser cette investissement en faisant du transport de personnes. Cette activité, à l'avenir, deviendra donc de moins en moins rentable.

❖ les taxis pour transporter de la marchandise

Ils sont au nombre de deux, ce sont de petites camionnettes. La destination la plus fréquente est Cayenne. La marchandise transportée est destinée à la vente sur les marchés. Cette marchandise provient des abattis ou du Surinam. Ce sont essentiellement des bananes plantains, des patates douces, des pastèques, des ignames violet, du gingembre et des oranges.

¹⁵ le coût kilométrique en Guyane est estimé à 1.78 F, l'essence n'étant payé que 3.5 F/l contre 6.7 F/l en théorie, on peut estimer le coût kilométrique réel à 1.5 F.

Le transport de marchandises doit se faire avec une facture certifiant l'achat de cette marchandise à des agriculteurs. Si cette facture fait défaut lors de contrôle des douanes, la marchandise est saisie.

Pour les personnes achetant de la marchandise au Surinam aucune facture n'est bien sûr délivrée. Face au contrôle, un système de fausses factures s'est mis en place en Guyane mais aussi depuis le Surinam.

Les tarifs sont de 1500 F aller-retour pour Cayenne si on loue le camion entièrement. Sinon, c'est 50 F pour un sac (5 régimes de bananes équivalent à un sac). Les camions ont des PTAC¹⁶ de 1500 kg, ce qui fixe un prix de transport de la marchandise minimum de 1 F/kg.

On peut noter que le déplacement pour la vente à Cayenne représente un risque financier important. Ce sont souvent les mêmes personnes qui louent ces camionnettes. Elles vendent en général pour plusieurs personnes. Les acheteurs sont des haïtiens qui ont des places sur le marché.

Le coût kilométrique toutes charges comprises de ce type de véhicule compte tenu du prix de l'essence de contrebande peut être estimé à environ 1.8 F. De plus ces camions sont souvent achetés en mauvais état à bas prix et remis en état sur place avec des pièces en provenance du Surinam.

Le trajet Charvein-Cayenne est long de 250 km soit 500 km aller et retour. Les charges liées au véhicule sont donc de 900 F, et par suite le bénéfice de 600 F.

Le départ a lieu vers minuit et le retour vers midi soit une mobilisation pour le chauffeur de 12 h et donc une rémunération horaire de 50 F.

Si on restait dans la légalité, cette rémunération horaire serait inférieure.

Ce trajet est effectué au maximum 3 fois par semaine (le marché à Cayenne a lieu le mercredi, le vendredi et le samedi).

❖ Mécanique

Ce sont des réparations de moteurs de tronçonneuse et de mobylette. Une seule personne effectue ce type de réparations sur Charvein.

Cette personne assure seulement la main-d'œuvre. Elle demande à chaque client de lui fournir les pièces et lui assure le montage. Le prix de l'intervention est fixé avant que ne commence la réparation et n'est pas fonction du nombre d'heures consacrées. On peut cependant estimer le tarif des réparations à environ 50 F par heure.

❖ la location d'une râpe à manioc

Une personne à Charvein loue une râpe à manioc artisanale.

Cette râpe (voir photo n°7) est constituée d'un moteur quatre temps relié par une poulie à un axe sur lequel est fixée la râpe. La râpe est une plaque de fer préalablement trouée (boîte de poudre de lait) avec un clou et enroulée puis fixé sur l'axe.

¹⁶ Poids Total Autorisé en Charge

Le propriétaire utilise lui-même la machine chez les autres exploitants et fournit l'essence. Cela permet de s'assurer que la machine est bien utilisée mais aussi de contrôler la quantité de manioc effectivement râpée.

Il la loue 20 F pour une bassine contenant environ 65 kg de racines (soit 0.31 F/kg de racine et 1.54 F/kg de couac, 5 kg de racines manioc étant nécessaires à l'obtention d'1 kg de couac¹⁷).

Le coût du râpage mécanique pour 1 kg de couac est relativement important par rapport au prix de vente (5.4 F/kg). Des calculs effectués à partir des temps de travaux présentés dans la synthèse du programme AGRO et les données de C. Cibulka¹⁸ permettent d'obtenir des valeurs ajoutées horaires de 4.14 F et 3.91 F, pour respectivement le râpage mécanisé et le râpage manuel. Ces rémunérations horaires sont voisines, l'utilisation de la grageuse réduit fortement le temps de travail (gain de temps de 11 heures 30 minutes par 100 kg de racines).

La location de cette grageuse permet de mécaniser l'étape la plus longue et la plus pénible du processus de transformation du manioc en couac.

Il semble que pour l'instant cette râpe soit peu utilisée. Cependant un nombre important de personnes affirment qu'elles la loueront quand elles en auront les moyens financiers.

L'investissement pour l'achat de cette râpe était de 3500 F. Cette râpe a été achetée au Surinam il y a deux ans (en Guyane, une grageuse neuve s'échange à environ 15000 F). La rémunération horaire de cette activité est de 56 F.

4.2.2 Les travaux salariés

Les villageois de Charvein ont parfois la possibilité d'effectuer des travaux salariés qui viendront s'ajouter à leurs revenus agricoles.

Ces travaux sont plus ou moins bien payés, requièrent une main-d'œuvre plus ou moins qualifiée, nécessitent ou non un moyen de transport...

Ces travaux sont de différentes natures :

- dans le bâtiment,
- chez un gros planteur d'agrumes,
- chez les Hmong,
- travaux dans les abattis d'autres personnes de Charvein,

❖ Les travaux dans le bâtiment

Les travaux dans le bâtiment ne concernent que trois personnes sur Charvein. Ces chantiers sont généralement situés à Saint-Laurent ou à Mana. La réalisation de cette activité nécessite d'avoir son outillage personnel et un moyen de transport pour se rendre sur les chantiers.

¹⁷ la vie matérielle des noirs réfugiés Boni et des indiens Wayana du haut Maroni. M. Hurault, 1965.

¹⁸ « connaissances et perspectives d'avenir d'une communauté amérindienne dans l'Ouest Guyane –Cas du village Galibi de Prospérité » 69p. et annexes

La rémunération se fait à la tâche mais oscille en moyenne entre 250 F et 300F par jour (soit de 31.25 à 37.5 F/heure).

Ces travaux saisonniers peuvent représenter plusieurs mois de travail dans l'année.

On observe que les personnes effectuant ces travaux sont des personnes ayant des papiers et qui peuvent se permettre de capitaliser (un d'entre eux a acheté une voiture et l'autre passe son permis).

❖ **Les travaux dans une grande exploitation agricole**

Cette exploitation est spécialisée dans la production d'agrumes (exploitation issue du plan vert) à quelques kilomètres de Charvein sur le CD9 en direction de Saint-Laurent.

L'exploitation emploie deux villageois de Charvein au moins deux jours par semaine. Trois autres paysans de Charvein vont également y travailler à partir du mois de décembre.

Ces emplois donnent lieu à une déclaration à l'administration et sont donc réservés aux personnes possédant une carte de séjour les autorisant à travailler sur le sol guyanais.

Les deux travaux principaux sont le nettoyage des plantations et la cueillette des citrons. Le nettoyage est payé à la journée (250 F/jour, soit 31.25 F/heure) alors que la cueillette est payée au kilogramme (1F/kg). Cette dernière activité est particulièrement intéressante puisque les ouvriers peuvent cueillir jusqu'à 600 kg par jour (soit une rémunération horaire de 75 F).

On remarque qu'un de ces employés exploite les techniques qu'il a eu l'occasion d'apprendre en effectuant ce travail et qu'il en fait profiter d'autres villageois. Il a mis en place des pépinières de citronniers et de pieds de wassaï et a également aidé un de ses amis à mettre en place une petite pépinière. Il est très intéressant pour le projet de voir que certains de ces agriculteurs font preuve d'initiative et qu'ils sont ouverts à de nouvelles techniques.

❖ **Les travaux chez les Hmong de Javouhey**

Le travail saisonnier chez les Hmong de Javouhey est surtout le fait des villageois en situation précaire sinon irrégulière.

Les travaux effectués sont de différents types :

- le nettoyage de parcelles,
- le sarclage,
- la confection d'ados pour la plantation de légumes,
- le creusement de tranchées pour l'évacuation de l'eau,
- le ramassage des fruits,
- ...

Ces travaux sont payés à la tâche ou au rendement (pour la cueillette). Les tarifs des rémunérations sont variables suivant les employeurs et les employés. Elles oscillent en moyenne entre 50 et 200 F/jour (de 6.25 à 25 F/heure). Le ramassage des citrons est payé 45 centimes/kg.

Si on considère que les cueilleurs peuvent ramasser jusqu'à 600 kg de citrons, cela leur permet une rémunération journalière de 270 F et horaire de 33.75 F.

Ces travaux sont considérés comme pénibles et mal rémunérés par les habitants de Charvein (pour la cueillette des citrons par exemple : 0.45 F/kg contre 1 F/kg comme nous l'avons vu plus haut). Travailler pour les Hmong n'est pas une activité valorisante et n'est le fait que de personnes n'ayant pas d'autres solutions.

La distance qui sépare Javouhey de Charvein (12 km), oblige à disposer d'un moyen de transport pour se rendre sur le lieu de travail.

Les rapports entre les Hmong et les Djukas de Charvein n'ont pas toujours été au beau fixe. Des incidents sérieux se sont produits il y a quelques années à la suite de la mort par balle d'un Hmong et du meurtre d'un Djuka surpris en train de voler une pompe. Ces rapports sont redevenus meilleurs mais les Djukas, en travaillant pour les Hmong, ont le sentiment d'être exploités.

De plus en plus, les Hmong ne viennent plus chercher de la main-d'œuvre à Charvein. En effet de jeunes surinamiens viennent spécialement du Surinam pour travailler pour eux. La différence de pouvoir d'achat entre les deux pays rend la situation d'autant plus intéressante pour les Hmong qu'ils peuvent les payer moins cher. Cependant il n'est pas rare que ces surinamiens avant de rentrer au pays leurs volent du matériel et notamment des pompes à eau.

Certains villageois de Charvein entretiennent encore de très bons rapports avec les Hmong. Cela leur permet d'obtenir des plants et surtout d'échanger des données techniques concernant le maraîchage et l'arboriculture fruitière.

On constate que les personnes qui ont travaillé longtemps au côté des Hmong ont acquis des techniques qu'ils reproduisent chez eux. Malheureusement, ce sont souvent des personnes sans titre de séjour, qui rencontrent des difficultés dans la commercialisation de leur production.

Toutefois il est intéressant, là encore, pour le projet de voir que les villageois sont volontaires et prêts à mettre en pratique les compétences qu'ils peuvent acquérir.

❖ Les travaux salariés dans les abattis

Ces travaux se limitent généralement à l'abattage, au nettoyage, au brûlis et éventuellement à la préparation de la terre (préparation de buttes pour l'igname, le gingembre ou la patate douce).

Les employeurs sont des personnes de Charvein, de Saint-Laurent ou de Mana.

Les exploitants de Charvein peuvent faire appel à cette main-d'œuvre pour diverses raisons :

- la famille n'est composée que de femmes et de garçons qui n'ont pas encore la force physique nécessaire à ces travaux,
- le chef de famille est dans l'incapacité physique d'effectuer ces travaux,
- l'exploitant a les moyens de payer une personne et préfère se faire aider pour raccourcir la durée de ces travaux,
- l'exploitant a un travail et paye des personnes pour qu'elles effectuent ces travaux.

Ces travaux sont essentiellement l'affaire des célibataires et des personnes n'ayant pas de titre de séjour. Ils sont en moyenne payés 70F à 100F par jour, soit une rémunération horaire de 8.75 F à 12.5 F.

Ce sont là encore des travaux en réponse à une contrainte.

On peut noter également que deux personnes travaillent pour la scierie Dubois et qu'une personne est agent de sécurité à l'entrée d'une boîte de nuit à Saint-Laurent.

Ces trois personnes ont un abattis, un d'entre eux le travaille lui-même le week-end, l'autre paie des personnes pour effectuer la majorité des travaux, pour le troisième sa compagne s'occupe de l'abattis.

4.2.3 L'artisanat

Cette activité n'a pas été classée dans les travaux liés directement à l'exploitation de l'environnement puisque le bois provient en majeure partie du Surinam où il est acheté.

La fabrication d'objets artisanaux est une activité importante à Charvein. Ces objets sont principalement des sculptures. Cette activité occupe une quarantaine de personnes qui ont différents statuts :

- des célibataires,
- des jeunes hommes mariés,
- des pères de famille sans titre de séjour.

Il n'existe en fait que peu de sculpteurs. Ces derniers ébauchent les sculptures puis les donnent à des jeunes qui les terminent (ponçage et finition).

Ces jeunes cesseront le plus souvent cette activité lorsqu'ils se mettront en ménage. Ils vivent chez leurs parents et s'adonnent à cette activité pour avoir un peu d'argent mais aussi parce que cela leur permet de travailler en groupes de jeunes.

Les sculpteurs sont évidemment ceux qui retirent le plus de bénéfices de cette activité et beaucoup en font leur activité principale. Généralement, les sculpteurs mariés en situation régulière ont parallèlement un abattis dans lequel la compagne assure la majorité des travaux.

Les pères de famille sans titre de séjour profitent souvent de périodes creuses du travail dans l'abattis pour sculpter.

La sculpture n'est pas une activité nouvelle chez les Djukas Cottica puisque certains d'entre eux sculptaient déjà au Surinam. Toutefois à l'origine, l'art Djukas était plutôt orienté vers la peinture alors que les saramakas sont historiquement des sculpteurs (la sculpture est un art que tout saramaka doit apprendre dans son adolescence). Ils semble d'ailleurs que certaines sculptures en vente au croisement de Charvein soit achetées à des saramakas du CD9 ou au Surinam.

Le principal bois utilisé est de l'amourette (*Brosimum guianense*) en provenance du Surinam. On trouve également des sculptures en bois serpents (*Marmaroxylon racenosum*), en wacapou (*vouacapoua americana*), en simarouba (*Simarouba amara*), en patawa (*Dioscorea trifida*)...

Ces objets sont destinés aux touristes. On observe trois lieux de vente différents :

- sur des étalages au croisement de Charvein pour la majorité,
- sur de petits étalages personnels au bord de la route,
- à des personnes qui viennent acheter directement à Charvein pour revendre dans des magasins de souvenirs à Cayenne.

Rares sont les sculpteurs qui vendent eux-mêmes leurs sculptures. Les vendeurs sont des personnes qui ont des papiers et qui parlent un peu le français. Certains assurent également la finition mais la majorité ne ponce que quand des touristes arrivent. Ils passent alors pour des sculpteurs et le contact avec l'acheteur est ainsi plus facile. Pour les sculpteurs qui vendent sur les étalages, les pics de vente se font pendant les vacances scolaires et les week-ends. Le marché de Javouhey le dimanche attire de nombreux touristes. Ces derniers ne peuvent y aller sans passer au croisement de Charvein où beaucoup s'arrêtent.

Cette activité pour certains couples représente le revenu principal et représente pour beaucoup de célibataires le revenu unique.

4.2.4 Les travaux liés à l'exploitation de l'environnement

❖ Le bûcheronnage

Deux personnes font de la découpe de planches et de poteaux à Charvein.

C'est une activité qui demande des investissements : une tronçonneuse et une gruminette.

Ces planches et poteaux sont destinés à la construction de maisons.

Les planches sont en gonfolo (*Qualea sp.*) et les poteaux en wapa (*eperua faleata*). Le wapa est un bois imputrescible, naturellement résistant aux attaques d'insectes et de champignons. Ces espèces sont très répandues en Guyane.

Les lieux d'abattage se situent à PK 6 sur le CD10 et aux abords du CD9. Ces lieux sont choisis en fonction de l'éloignement des grumes par rapport à la route. Ces grumes sont exploitées sur le lieu de l'abattage.

Les planches sont vendues au mètre. Elles font entre 20 et 25 cm de large et de 2 à 3 cm d'épaisseur. Le prix est fixé en fonction de l'épaisseur et est négociable suivant la quantité. Il est proposé de 6F/m pour 2 cm d'épaisseur à 7F/m pour 3 cm. Si la quantité demandée est importante ces prix peuvent être négociés à 5F/m.

Les poteaux font 5 cm d'épaisseur et de 8 à 10 cm de large et sont vendus 6F/m. Ce sont les tailles habituellement employées pour la construction de maisons.

Une de ces personnes préfère travailler seule et donc peut difficilement répondre à des commandes importantes. Son activité en devient de fait limitée.

L'autre personne travaille avec plusieurs machines et plusieurs de ses enfants.

Le calcul de rentabilité de cette activité nous indique une rémunération horaire négative de 5.6F.

Toutefois quelques précisions sont nécessaires à la compréhension de ce résultat. En effet ces calculs ont été faits en considérant que la tronçonneuse, la gruminette et l'essence sont achetées en Guyane.

Or tout cela est en provenance du Surinam et a, pour le paysan, un coût nettement moins important que celui qui a été pris en compte. Ces valeurs (sauf pour l'essence) n'ont pu être estimées.

Les coûts d'entretien et de réparation de la tronçonneuse sont nettement surévalués puisque l'utilisateur répare et entretient lui-même son matériel.

Par ailleurs, il répare les moteurs 2 temps du village et possède tout un grenier de pièces de rechange et de moteurs qu'il a pu récupérer dans divers endroits.

Pour la même raison, la durée de vie de la tronçonneuse est sous-évaluée et donc son amortissement horaire surévalué.

La rémunération horaire actuelle de cette activité n'a donc pas pu être calculée.

❖ La fabrication de pirogues

Bon nombre de personnes affirment être capable de faire une pirogue mais parmi ces personnes très peu ont la réputation d'en maîtriser les techniques.

A Charvein, on peut estimer que trois personnes sont capables de faire de bonnes pirogues.

Cette activité est peu répandue. Tout d'abord parce que les personnes de Charvein utilisent très peu la pirogue. De plus la personne en ayant le besoin tente généralement de se faire elle-même sa pirogue (avec plus ou moins de réussite).

De plus, les pirogues Djukas sont très peu reconnues et n'ont pas la réputation des pirogues Saramaka ou Amérindiennes.

Une pirogue se fait en plusieurs étapes :

- on repère et coupe l'arbre (une angélique, *Dicorinia guyanensis*). On attend quatre jours que le bois se « calme » après la chute. Si on le taille trop vite, la tête se fend. (un jour de travail)
- on creuse la pirogue (trois jours) (photo n°8)
- on amène la pirogue à la maison, on affine la taille (on s'assure de la régularité de l'épaisseur) puis on la chauffe pour écarter les bordées (deux jours).

- les bancs sont taillés (un jour)
- on taille les planches dans un bois léger (cèdre *Ocotea sp.*, carapa *Carapa sp....*) pour prolonger vers le haut les bordées (un jour).
- on pose les bordées, les bancs et puis on fait la finition (un jour).

La durée de travail indiquée est le temps nécessaire pour confectionner une pirogue de 5 m.

Une pirogue se vend au mètre et le prix fixé par la préfecture est de 1000F/m.

Cependant une pirogue de 5m se vend généralement entre 3500 F et 4000 F.

La rémunération horaire de la construction d'une pirogue de 5 mètres suivant son prix de vente varie de 32 à 39 francs.

Etant donnés l'irrégularité et le faible nombre de commande, ce n'est pas une activité sur laquelle peuvent compter les tailleurs de pirogues pour s'assurer un revenu.

❖ La fabrication de tassiss en feuille de waï

Les tassiss en feuilles de waï sont utilisés pour la couverture des maisons et des carbets. Cette activité est pratiquée par trois personnes. Elle est en régression.

En effet, de plus en plus les villageois utilisent des tôles, même pour la couverture de leur carbet.

Les personnes confectionnant ces tassiss sont des personnes âgées (plus de cinquante ans) ayant peu de ressources financières, elles ne bénéficient d'aucun transfert social. Deux d'entre elles ont un abattis, la troisième fait de l'artisanat.

La confection de tassiss se fait à la commande.

Ce travail se décompose en trois parties. La recherche et la préparation des matériaux et le tressage.

3 matériaux sont nécessaires :

- la feuille de waï (on peut faire 4 à 5 tassiss par arbre),
- la liane (appelé liane de Kamina en taki-taki) pour fixer les feuilles,
- des palmes de wassaï pour faire la tige qui rendra rigide le tassiss.

Le ramassage des matériaux en forêt est le travail le plus pénible car il oblige à marcher sur plusieurs kilomètres et chaque fois de plus en plus loin. De plus en plus, ces personnes font appel à des jeunes à qui ils achètent les palmes. Une quantité de palmes nécessaire à confectionner 3 tassiss se négocie à 50 F.

Une journée de récolte permet de réunir les matériaux nécessaires à la confection de 8 à 10 tassiss de 5 mètres de long.

Une journée de travail permet la réalisation de 6 à 7 tassiss. Ces derniers mesurent en général 5 m mais leur taille peut être variable.

Le prix de vente est de 6 F/m, ce qui assure une rémunération horaire d'environ 15 F.

Dans le cas où la personne achète le matériel et ne fait que tresser les tassés, la rémunération horaire de cette activité n'est plus que de 10 F. Celui qui fournit les matériaux atteint lui une rémunération horaire de 17 F.

❖ La cueillette

La cueillette concerne les fruits de différents palmiers : la wassaï, le comou et le patawa. On cueille ces fruits afin d'en tirer des jus. Ces jus ne sont que très peu commercialisés à Charvein mais sont vendus sur les marchés pendant les périodes de production (juillet-Aout et Novembre-décembre).

Les habitants de Charvein font eux-mêmes leur jus pour la consommation familiale. Le processus de transformation du jus est le suivant : macération dans de l'eau, pilage délicat (pour ne pas briser le noyau qui donnerait un mauvais goût), filtrage et tamisage. Les temps de transformation n'ont pas été calculés. Par observation au tout début du stage, on peut très approximativement estimer qu'en 2 heures on peut produire environ 10 litres de jus. (A dire d'agriculteur, il faut environ 2H30 pour cueillir 25 kg de wassaï, qui seront nécessaires pour obtenir 10 litres de jus). Le jus est vendu environ 12 F/litre. On obtient donc une rémunération horaire très approximative de l'ordre de 25 F.

Ces différents jus sont intéressants car ils sont très appréciés de l'ensemble des populations vivant en Guyane.

❖ La chasse

La chasse est pratiquée par les hommes jusqu'à environ 45 ans car cette activité exige des efforts physiques importants.

Les villageois de Charvein vont rarement à la chasse dans un objectif de vente. Cette activité est surtout destinée à approvisionner la famille en gibier. Sur 25 personnes enquêtées à ce sujet :

- 3 personnes affirment vendre régulièrement du gibier,
- 12 vont à la chasse régulièrement (au moins une fois par semaine) ,
- 9 ne vont pas à la chasse pour des raisons diverses : 3 sont des femmes, 3 ne sont plus en âge d'aller à la chasse et 3 font partie de la famille du chaman, ce qui leur interdit de porter les armes.

L'objectif est affiché avant le départ. Parfois des personnes vont à la chasse parce qu'elles ont besoin d'argent, d'autres fois simplement pour nourrir la famille. Le gibier se vend à 25 F le kilogramme quel que soit l'animal. Avant d'être vendu l'animal est pelé et éviscéré.

Il arrive qu'une personne partie pour plusieurs heures à la chasse revienne prématurément parce qu'elle a tué un animal et qu'elle juge que cela est suffisant.

Lorsque la chasse est fructueuse il se peut qu'une partie soit vendue mais en général, une partie est consommée de suite par le ménage, une autre est boucanée et le reste est donné aux parents et amis.

Les principales espèces chassées sont par ordre d'importance :

- l'Agouti (*Dasyprocta agouti, leporina*),
- le Pac (*Agouti paca*),
- la Tortue terrestre (*Geochelone sp.*),
- le Paquiri (Pécari à collier, *Tayassu tajacu*),
- le Cochon Bois (Pécari lèvres blanches, *Tayassu pecari Link*),
- le Macaque (Capucin brun, *Cebus apella L.*),
- le tatou (*Dasybus sp.*),
- le Baboun (singe hurleur roux, *Alouatta seniculus L.*),
- le Toucan (ramphastidés).

Il est intéressant de voir que certains villageois connaissent et tiennent compte des périodes de gestation. Les chasseurs affirment ne pas constater de disparition du gibier.

La chasse peut se faire de nuit comme de jour mais jamais des nuits entières. Généralement, les villageois chassent le matin de 6H à 13H ou le soir de 18H à 0H. Les chasseurs ont également l'habitude d'aller dans les abattis à la tombée de la nuit. Fréquemment ils y rencontrent des Agoutis qui viennent se nourrir de manioc ou de patates douces.

Le principal lieu de chasse se situe à PK 5 sur le CD10 et est fréquenté par la majorité des chasseurs de Charvein.

La rémunération horaire de cette activité est difficile à évaluer mais se situe aux environs de 16 F (de 14 F à 18 F selon les individus).

❖ La pêche

La pêche est réservée aux hommes, sans limite d'âge.

C'est une activité qui est essentiellement pratiquée pendant la saison sèche. Le niveau de l'eau est plus bas et permet de meilleures pêches.

Les Djukas emploient différentes techniques de pêche :

- la pêche au filet,
- la pêche à la trappe¹⁹,
- la pêche au fusil,
- la pêche à la ligne.

La pêche au filet est la seule pour laquelle l'objectif de départ est la vente. Elle s'effectue généralement en groupes. Le ou les filets sont placés en travers de la crique. Les pêcheurs en marchant dans l'eau et en frappant la surface remontent alors la crique en direction du filet. Les poissons effrayés vont alors se jeter dans le piège.

Les poissons capturés sont généralement des petits carnassiers (petits *aïmaras* (*Holpias aïmara*), *piraï* (*Serralasmus sp.*)...). Ils se vendent 20 F le kilogramme (de poisson non préparé), ce tarif est le même pour l'ensemble des poissons. Cette pêche est pratiquée dans la crique Charvein et dans les petites criques.

¹⁹ On appelle trappe une chaîne sur laquelle sont accrochés une corde et un hameçon. On accroche sur cet hameçon un petit poisson qui servira d'appât pour les Aïmaras.

Lors d'une journée de pêche de 8 heures, une équipe de trois personnes est revenue avec 60 kg de poisson.

Cette journée leur a rapporté à chacun 400 F soit une rémunération horaire de 50F si on ne tient pas compte du prix d'achat du filet.

La pêche à la trappe est spécialement destinée à l'aïmara. Ce poisson est un carnassier dont la chair est très tendre et très appréciée (des Djukas et des autres). Les trappes sont posées à la tombée de la nuit et sont relevées au lever du jour pour éviter que les piranhas ne mangent l'aïmara accroché. Les trappes sont posées dans les petites criques et dans l'Acarouany. Dans le cas où un nombre important d'aïmara est capturé, une partie de la pêche peut être commercialisée.

La pêche au fusil se passe la nuit à l'aide d'une lampe. Là encore, le poisson visé est l'aïmara. Ce type de pêche se pratique dans les petites criques.

La pêche à la ligne vise des poissons plus petits (type Yaya (*Hartia sp.*) qui seront consommés en friture. Cette pêche se pratique essentiellement dans les marais en bord de route notamment sur la route de Mana. Cette pêche est majoritairement pratiquée par les anciens car elle ne nécessite pas de marche en forêt.

La majorité des pêcheurs associent la pêche à la chasse. De PK 5, ils empruntent un layon de chasse qui les mène jusqu'à une petite crique où ils vont pêcher. Une personne chasse sur l'Acarouany, cette personne va poser des trappes et en profite pour chasser en redescendant avec une lampe et sans quitter la pirogue. C'est malheureusement un lieu qui a été très chassé par les Hmong de Javouhey et où le gibier a quasiment disparu.

SYNTHESE

L'activité agricole est très largement représentée, elle est pratiquée par la plupart des habitants de Charvein. La conduite de l'abattis connaît une évolution, les conditions foncières rendent difficiles la reproduction du système pratiqué au Surinam.

Si les techniques de plantation sont homogènes, les systèmes d'exploitation de l'abattis sont variables suivant les disponibilités en main-d'œuvre et financières, les connaissances techniques (notamment pour les cultures maraîchères), l'âge de l'exploitant et la destinée de la production. Les principaux problèmes rencontrés dans l'abattis sont les mauvaises herbes, les ravageurs et les terrains (hydromorphie et terres sableuses).

Seul le manioc est transformé. Les principaux débouchés sont la vente à la ferme et la vente en périphérie des marchés.

Les paysans maîtrisent certaines techniques mais ont des problèmes pour la commercialisation de leur production. Le projet doit donc travailler sur ce sujet. L'apprentissage de nouvelles techniques n'est pas un problème pour ces villageois qui reproduisent aisément ce qu'ils ont pu apprendre lors de divers travaux salariés chez les Hmongs ou dans une plantation d'agrumes.

Les autres activités sont très nombreuses et variées. Elles offrent des rémunérations horaires plus ou moins importantes, nécessitent ou non des compétences et des investissements.

Les rémunérations qu'offrent ces différentes activités sont variables. On constate nettement que les activités qui offrent les rémunérations horaires les plus faibles sont celles :

- ne nécessitant pas d'être en situation irrégulière,
- ne nécessitant pas d'investissements.

Il s'agit de la fabrication de tassiss en waï, chasse, travaux chez les Hmongs et dans les abattis...

Hormis la cueillette dans une plantation d'agrumes, les activités les plus rémunératrices sont celles nécessitant un investissement ou des compétences particulières

PARTIE - V

ETUDE DES DIFFERENTS SYSTEMES
D'ACTIVITE

5 ETUDE DES DIFFERENTS SYSTEMES D'ACTIVITES

Cette typologie vise à mettre en évidence et à caractériser les différents systèmes d'activités présents sur la zone de Charvein. Elle a été faite sur la base d'une enquête auprès de 25 familles sur le CD10.

Cet échantillon devait à l'origine représenter un effectif de trente à trente cinq exploitants. Le président de l'association Moïwana 86 n'a pas fourni les documents nécessaires dans un délai raisonnable. Trois autres personnes de l'association Makandra Wroko n'ont également pu être rencontrées pour des raisons diverses.

5.1 *Elaboration de la typologie*

5.1.1 Sélection des familles enquêtées

Deux critères m'ont permis de sélectionner les familles à visiter, leur localisation et le souhait de travailler avec le projet.

❖ Tout d'abord le **critère géographique**.

On observe qu'il y a peu de relations entre les personnes vivant sur le CD10 et celles vivant sur le CD9. On peut donc considérer que ces deux routes représentent deux zones distinctes avec leurs réseaux d'entraide propres, leurs regroupements familiaux... Afin d'avoir plus d'informations permettant de comprendre le fonctionnement des populations, non seulement au niveau familial, mais également au niveau communautaire, il a semblé intéressant de restreindre la zone d'étude aux abords du CD10. Le choix d'enquêter les agriculteurs du CD10 plutôt que ceux du CD9 s'est justifié par le fait que l'effectif sur le CD9 aurait été insuffisant pour être représentatif de la communauté de Charvein

❖ Ensuite le **souhait des populations de participer au projet**.

Il semblait préférable, si l'on considère l'effectif important de la population villageoise de restreindre cette étude aux personnes désireuses de s'investir dans le projet (ces derniers sont de plus nettement majoritaires, environ les deux tiers des foyers répertoriés à Charvein). En effet, cette étude a pour but de mieux connaître les paysans pour mieux prendre en compte leurs particularités dans la conception d'un projet de développement qui leur sera destiné.

Par ailleurs les personnes ne désirant pas participer au projet ont souvent des raisons facilement identifiables. Ils sont sculpteurs ou ont des activités non agricoles, plus ou moins légales, suffisamment rémunératrices pour ne pas s'investir plus dans l'activité agricole. De plus la longueur du questionnaire (de 2 à 4 heures suivant les familles) rendait difficile la mobilisation de personnes non intéressées par le projet (ce qui n'était déjà pas toujours facile avec les personnes intéressées).

L'inscription à une des deux associations (Moïwana 86 ou Makandra Wroko) est une condition sine qua non de la participation au projet. Les personnes enquêtées ont donc été choisies parmi les exploitants qui habitent sur le CD10 et qui de plus sont membres d'une de ces deux associations.

5.1.2 Choix des critères pour l'élaboration de la typologie

❖ Les classes

Pour le projet qui vise le développement de l'activité agricole, il a semblé tout naturel de différencier les systèmes à orientation exclusivement agricole des systèmes dans lesquels les exploitants diversifient leurs activités. Parmi ces derniers, il a été possible de différencier les familles pour lesquelles la pluriactivité est une réponse à une contrainte (absence de revenus sociaux donc obligation de recherche de revenus monétaires) des familles pour qui la pluriactivité est une stratégie plus offensive en vue d'une capitalisation.

On obtient ainsi trois classes :

- la classe A regroupe les exploitants dont l'activité est **exclusivement tournée vers la culture de l'abattis** familial,
- la classe B regroupe ceux qui ont développé une activité supplémentaire à l'activité agricole familiale en **réponse à une contrainte** (stratégie défensive²⁰),
- la classe C ceux qui ont développé une activité supplémentaire de l'activité agricole familiale **en vue de capitaliser** (stratégie offensive).

❖ Les sous-classes :

A l'intérieur de la classe A, on distingue :

- ✓ les exploitants cherchant à rendre leur activité agricole rémunératrice, c'est-à-dire les personnes qui se déplacent pour vendre leurs marchandises : **les agriculteurs vendeurs**,
- ✓ les exploitants, qui ne vendent que leur surplus à des personnes venant de manière occasionnelle acheter leur production à domicile : ce sont **les agriculteurs vivriers**.

Dans la classe B on sépare les personnes célibataires et vivant seules des personnes mariées avec enfants :

- ✓ **les pluriactifs contraints et célibataires**,
- ✓ **les pluriactifs contraints et mariés**.

²⁰ On entendra par stratégie défensive « la mise en œuvre de réponses aux défis du milieu dans une optique de diminution des risques courus et dans une perspective dominante de sécurisation alimentaire et plus largement du mode de vie familiale »

On entendra par stratégie offensive « une stratégie dont les objectifs principaux sont la croissance économique et l'accumulation »

« Pour une prise en compte de la stratégie des producteurs » p.31 Collection « Documents Systèmes Agraires » N°18 J.M. Yung et J. Zavalsky 72 p..

5.2 Caractérisation des différents groupes

❖ Groupe des agriculteurs vendeurs : effectif 6 foyers, soit 24%

Toutes ces personnes **ont un titre de séjour** depuis au moins trois ans. Leurs revenus proviennent de la vente de la production de l'abattis et des transferts sociaux sous la forme d'allocations familiales, et de R.M.I. pour une famille. Ils ont **entre 26 et 59 ans** et ont tous des enfants à charge. C'est un groupe qui pourrait paraître hétérogène mais qui en fait réunit des systèmes semblables à différents stades de développement. C'est un système dans lequel la seule source de revenus monétaires (hors revenus sociaux) est la vente de produits agricoles.

L'objectif de vente des produits agricoles est clairement exprimé. Il se caractérise par la mise en place en quantité importante de cultures directement orientées vers la vente (comme les patates douces, le gingembre, l'igname violet...) et par les efforts faits pour aller vendre en ville (temps consacré et surtout investissement dans la location d'un véhicule).

L'importance de l'activité agricole n'est pas directement liée à l'âge des exploitants, on observe que le plus âgé et le plus jeune sont ceux qui ont les activités commerciales les moins développées. La quantité de marchandise susceptible d'être vendue est surtout fonction du nombre d'actifs agricoles. On peut remarquer également que plus les transferts sociaux sont importants, plus l'activité agricole est développée.

De plus, chaque famille a une caractéristique propre permettant de mieux comprendre sa stratégie actuelle (absence d'homme dans le foyer, problème de santé du chef de famille, mise en foyer récente, facilité pour le transport).

Ces exploitants ont deux objectifs à terme :

- le développement de leur abattis,
- l'acquisition d'un moyen de transport les rendant autonomes pour la vente.

Les coûts de transport sont élevés et représentent une prise de risque importante en cas de non-vente (aller retour Cayenne-Charvein =1500 francs si la personne loue toute seule la camionnette)

❖ Groupe des pluriactifs par stratégie offensive : effectif 4 foyers, soit 16%

Dans ce groupe, **trois exploitants sur quatre ont un titre de séjour de 1 an, le 4^{ème} a une carte de résident**. Les exploitants commercialisent leur production et effectuent des travaux salariés dans le **but de capitaliser**. Ils ont de 5 à 8 enfants (pour lesquels ils bénéficient de transferts sociaux sous forme d'allocations familiales) et **entre 30 et 40 ans**.

A l'exception d'un individu, la production de l'abattis est orientée vers la vente (et l'autoconsommation). Un effort est fait pour vendre la production des abattis mais le revenu est insuffisant pour capitaliser.

Les cultures mises en place sont directement orientées vers la vente : patates douces, melons d'eau, ignames violets... Ces exploitants ont également la particularité d'avoir aménagé de véritables vergers (orangers, citronniers, cocotiers...). Tous utilisent des engrais chimiques et ils représentent 70% des utilisateurs d'intrants.

Leur objectif à terme (pour trois d'entre eux) est de développer suffisamment la production de l'abattis pour pouvoir se limiter à cette seule activité.

Cela passe pour tous par un investissement dans l'outil de production, c'est-à-dire l'utilisation d'engrais chimiques, l'achat d'une tronçonneuse, d'une débroussailleuse. Ils économisent également dans le but d'acheter une voiture (1 en a déjà une, 2 ont leur permis, les 2 autres sont en train de le passer) afin d'être autonomes vis-à-vis de la vente et de pouvoir augmenter leur rayon de vente.

Pour pouvoir capitaliser, ils consacrent une partie de leur temps à diverses activités salariées :

- un est salarié au moins deux jours par semaine dans une plantation d'agrumes voisine,
- trois d'entre eux effectuent des travaux dans le domaine de la construction (travail à la tâche rémunéré de 200 à 300 F par jour), domaine dans lequel ils sont compétents,
- un vend des planches et poteaux et effectue également les réparations de moteurs deux temps.

On trouve dans cette classe des exploitants très actifs et ayant une vue à long terme. Ce sont des personnes qui au Surinam avaient un travail et poursuivaient également le travail de l'abattis mais pas dans un objectif de vente. Ils sont conscients qu'il est difficile pour eux de trouver un travail fixe et préfèrent assurer leur avenir et celui de leur famille en développant l'abattis.

❖ Groupe des agriculteurs vivriers : effectif 3 foyers, soit 12%.

Dans toutes ces familles le chef a une **carte de résident** et la majorité des revenus monétaires provient des **transferts sociaux** sous la forme d'allocations familiales pour deux à quatre enfants. Les chefs de famille ont de **32 à 50 ans**.

Ce groupe se compose d'exploitants ayant un abattis dont la fonction première est de fournir en partie les produits de l'alimentation familiale. Les cultures mises en place sont des légumes, du manioc, des bananes plantains, des bananes desserts, des tayoves... Toutes les autres cultures ne sont présentes qu'en faible quantité (toutefois, une personne sur les trois ne plante pas de manioc, elle aide de la famille pour la transformation et en récupère une partie).

La vente est occasionnelle et dépend dans tous les cas de la venue ou non d'un acheteur. Quand il y a vente, c'est en faible quantité et essentiellement sous forme de manioc transformé en couac.

Il est à noter que ces chefs de famille au Surinam avaient un travail fixe (à l'exception d'une personne qui était encore scolarisée) ; ils avaient également un abattis mais n'en vendaient pas la production. On peut considérer que les individus de cette classe n'ont pas de stratégie de développement agricole à court terme.

Ces familles vivent modestement mais ne semblent pas rechercher un mode de vie plus moderne. Elles ne font pas preuve de beaucoup d'initiative mais peuvent répondre favorablement et s'engager si on les stimule quelque peu.

❖ **Groupe des pluriactifs par stratégie défensive et célibataires** : effectif 4 foyers, soit 16%.

Dans ce groupe, **deux personnes sur les quatre ont des titres de séjour. Leurs revenus proviennent des travaux salariés et de l'artisanat (fabrication de tassiss, de pilons...).** Ils ont entre 22 et 73 ans.

Leurs abattis sont rudimentaires et on y trouve des cultures ne demandant que très peu d'entretien comme le manioc ou les ananas.

Les hommes seuls travaillent sur ces petits abattis ne permettant pas la vente de surplus. Malgré tout, deux d'entre eux vendent du couac mais en faible quantité. Ces deux personnes vendent grâce à des intermédiaires à Charvein (un par l'intermédiaire de sa mère, l'autre par l'intermédiaire d'une femme de sa famille). Ces intermédiaires vendent eux-mêmes à des grossistes qui viennent à Charvein acheter ce couac.

Ces personnes ne bénéficient pas de transferts sociaux et ont des activités pénibles et peu rémunératrices (coupe d'abattis à 70 F la journée, travail à la tâche chez les Hmong de 50 à 200 F la journée), qui ne permettent pas de capitalisation.

Leurs revenus proviennent essentiellement d'une part des travaux salariés et d'autre part de la fabrication d'objets artisanaux (tassiss en waï, mortier, manches d'outils...). Pour deux des trois jeunes (le troisième est le fils du chaman qui ne porte pas les armes par tradition), la chasse pratiquée 3 à 4 fois par semaine est une source de revenu monétaire occasionnelle.

La faiblesse des activités agricoles tient au fait que la vente des produits agricoles est normalement dévolue aux femmes et que par suite ces hommes seuls ne peuvent assumer cette activité.

Ce sont pour trois d'entre eux (le 4^{ème} s'est installé ici il y a moins de 2 ans et a 73 ans) des périodes de transition dans l'attente de se marier. Ils développeront leurs abattis à ce moment.

❖ **Groupe des pluriactifs par stratégie défensive et mariés** : effectif 5 foyers, 20%.

Ce groupe se compose à **80% d'exploitants n'ayant pas de titre de séjour** (donc ne bénéficiant **pas de transferts sociaux**) et **ayant des enfants scolarisés à charge**. Ils ont entre 2 et 5 enfants à charge et **ont au plus 31 ans**. Ce sont des personnes qui étaient scolarisées avant leur arrivée en Guyane en 1986.

Contrairement à la classe précédente, ils ont des abattis plus diversifiés (légumes, gingembre, tayoves, arbres fruitiers...), mais ne vendent pas suffisamment pour subvenir à leurs besoins monétaires. L'alimentation est en partie fournie par l'abattis (excepté le riz) mais ils doivent se consacrer à d'autres activités afin de subvenir à leurs dépenses (frais de scolarisation, transport scolaire, vêtements...)

La seule source de revenus monétaires est constituée par des travaux faiblement rémunérés (travaux chez les Hmong, coupe d'abattis, artisanat, pêche...). On remarque d'ailleurs que ces travaux (hormis la pêche) ne sont effectués que par des jeunes.

Ils ont tous investi dans un moyen de transport (bicyclette ou mobylette) leur permettant de se déplacer pour le travail.

Ils ont à 80% travaillé chez les Hmong et ont acquis des connaissances concernant les cultures des légumes et des fruits. Ils sont actuellement dans l'attente d'obtenir des cartes de séjour. Avant cette date, ils ne veulent pas investir dans les cultures maraîchères mais ils affirment pour quatre d'entre eux être prêts à le faire dès qu'ils auront l'assurance de rester en Guyane.

Ce sont des exploitants qui peuvent être autonomes pour développer des cultures maraîchères, excepté pour l'achat d'une pompe pour l'irrigation.

5.3 Ressources et dépenses

Cette partie a pour but de déterminer les sources de revenus, monétaires ou non, et la manière dont se répartissent les dépenses.

Toutes les données présentées, hormis celles concernant les denrées consommées provenant de l'abattis, sont recueillies à dire d'agriculteurs.

La valeur des produits de l'abattis autoconsommés a été calculée à partir des données recueillies auprès des agriculteurs et par observation. Il a été demandé aux agriculteurs quelle quantité de produits en provenance de l'abattis était consommée. Par observation, il semble que ces valeurs soient relativement identiques d'un agriculteur à l'autre excepté pour les familles sans papiers qui produisent des légumes. Les valeurs recueillies font apparaître une moyenne de 6 kg de patates douces, igname, chenesitaïa... par mois et par personne, soit une valeur d'environ 30 F (5F/kg en moyenne). Par observations et communication orale, on remarque qu'une famille de cinq personnes consomme environ deux poulets de deux kilogrammes par mois, soit 20 F/personne/mois. La consommation de fruits (bananes, papayes, melon d'eau...) peut être estimée à 30 F/personne/mois. La valeur des denrées consommées et produites sur l'abattis est donc de 80 F/personne/mois et 120F/mois pour les familles produisant des légumes.

Les dépenses ne prennent pas en compte les frais exceptionnels (permis de conduire, achat d'un véhicule, d'une tronçonneuse...) mais seulement les frais courants. Les dépenses liées à la scolarité prennent en compte le transport scolaire²¹, la cantine²² et l'inscription pour les enfants scolarisés à Javouhey²³.

Nous détaillerons successivement pour les différentes catégories d'agriculteurs, tout d'abord les ressources monétaires et d'autoconsommation, et ensuite les diverses dépenses. Cela nous permettra en conclusion pour les diverses sous-classes d'évaluer les capacités à capitaliser.

Les résultats présentés ici sont détaillées dans l'annexe n°8.

²¹ C'est à dire, 600 F par enfant et par an pour les deux premiers et 400 F/enfant/an pour les suivants. Les prix sont les mêmes pour se rendre à Saint Laurent et à Mana

²² Les frais de cantine sont de 500 F/an/enfant scolarisé au primaire et de 800 F/an/enfant scolarisé au collège.

²³ pour les enfants scolarisés à Javouhey, le coût de l'inscription est de 60 F/mois et celui de l'assurance est 145F/an.

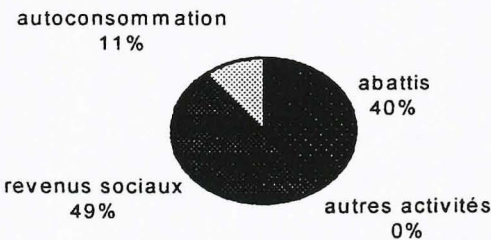
5.3.1 Les ressources

5.3.1.1 Les agriculteurs vendeurs

Les enquêtes ont été faites auprès de deux familles.

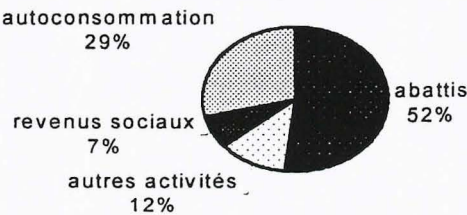
La première, elle se compose des deux parents et de 10 enfants et petits-enfants, le chef de famille a 53 ans. La seconde regroupe les parents et un enfant, le chef de famille a 26 ans.

Pour la première famille, les revenus monétaires se composent des revenus sociaux et de la vente des produits de l'abattis (bananes plantains, patates douces et couac). La rémunération monétaire mensuelle avoisine les 8000 F, soit 660F par personne et par mois. L'âge du chef de famille ne lui permet plus de chasser, Les produits d'autoconsommation ne sont donc issus que de l'abattis et sont évalués à 960F/mois. Cela représente 11% des revenus totaux voisins de 9000F/mois.



Pour la seconde famille les revenus monétaires proviennent de la vente de la production de l'abattis (ignames violets, bananes, gingembres, dasheens, patates douces et couac), de la vente des surplus de la chasse et des revenus sociaux. Les revenus liés à l'abattis représentent une partie importante du total, mais cela est dû à la faiblesse des revenus sociaux et donc du total. La somme des revenus liés à l'abattis est en effet quatre fois moins importante que pour l'exploitant précédent. Le revenu mensuel moyen atteint 1210F/mois, soit 400F par personne et par mois.

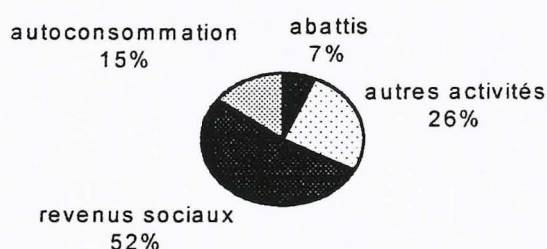
Les revenus d'autoconsommation proviennent pour 240F/mois de la production de l'abattis et pour 250F/mois de la chasse. Ces revenus d'autoconsommation représentent presque 30% des ressources totales évaluées à 1700F/mois.



5.3.1.2 Des agriculteurs pluriactifs par stratégie offensive :

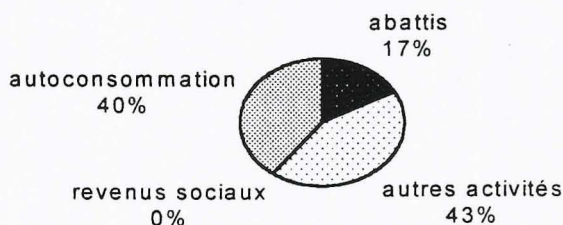
Les ressources de ces familles hors revenus sociaux proviennent essentiellement des travaux salariés, et dans une moindre mesure de l'abattis (vente essentiellement de bananes plantains, patates douces et dasheens). Les revenus monétaires sont voisins de 8000 F, soit plus de 800 F par personne et par mois.

Les revenus d'autoconsommation proviennent de la chasse, de la pêche²⁴ et de l'abattis. La valeur des produits autoconsommés issus de la chasse et de la pêche varient entre 450F et 900F/mois. La valeur des produits autoconsommés de l'abattis est estimée à environ 800F/mois. Les revenus d'autoconsommation représentent environ 15% des revenus totaux qui sont compris entre 9000F et 11000 F/mois.



5.3.1.3 Les exploitants célibataires

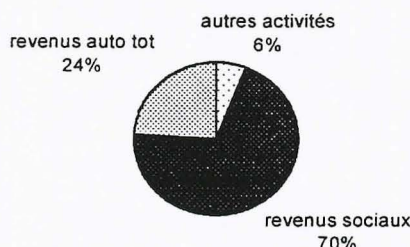
Une seule personne a été enquêtée, elle obtient un revenu monétaire mensuel de 350 F. Ces revenus proviennent des travaux salariés, de la vente des produits de l'abattis et de la vente des surplus de la chasse. L'autoconsommation des produits de la chasse et de l'abattis atteint 230F/mois soit environ 40% des revenus totaux (un peu plus de 500F/mois).



²⁴ le gibier est vendu 25F./kg et le poisson 20F./kg

5.3.1.4 Les agriculteurs vivriers :

Les ressources proviennent des revenus sociaux et des travaux salariés. Les ressources sont de 2700 F pour huit personnes soit 330F/personne/mois. Les revenus d'autoconsommation sont issus de la chasse (200 F/mois) et de l'abattis (640F). Ces revenus d'autoconsommation représentent 24% des revenus totaux qui s'élèvent à 3475F/mois.



5.3.1.5 Les exploitants mariés sans titre de séjour

Les revenus monétaires proviennent très majoritairement d'activités extérieures à l'abattis. Suivant les compétences du chef de famille, ces activités peuvent être de natures diverses. Nous nous intéresserons ci-dessous au cas de deux familles.

Pour la première, les revenus monétaires proviennent majoritairement des travaux salariés dans les abattis d'autres personnes (89%) de la vente des produits de l'abattis(11%). Pour la seconde les revenus proviennent de l'artisanat (91%) et de la chasse et la pêche (9%). L'artisanat est une activité nettement plus rémunératrice que les travaux salariés. Les objets peuvent être sculptés tout au long de l'année et notamment aux moments où le travail dans l'abattis est peu important. La vente est toujours aléatoire mais peut offrir des gains importants notamment pendant les vacances scolaires où les touristes sont plus nombreux. Les revenus sont donc irréguliers. La fréquence des travaux salariés dépend d'un employeur et la rémunération pour une personne en situation irrégulière n'est jamais importante. Les revenus sont là aussi irréguliers mais de plus sont très faibles. L'artisanat et la vente des produits de la chasse et de la pêche offrent à la première famille une rémunération mensuelle par personne de 400 F contre 150 F pour la seconde famille (travaux salariés et vente des produits de l'abattis).

Les revenus d'autoconsommation sont issus de la chasse et de la pêche (environ 200F/mois) et de l'abattis (800 F/mois). Ces revenus représentent de 27% (pour la personne faisant des travaux salariés) à 50% (pour l'exploitant faisant de l'artisanat) des revenus totaux qui s'élèvent respectivement à 3800F et 1820 F/mois. Les revenus d'autoconsommation issus de l'abattis sont plus importants que pour les autres classes. Cela s'explique par le fait que ces exploitants produisent des légumes qui ont une valeur monétaire plus importante que celle des autres productions de l'abattis.

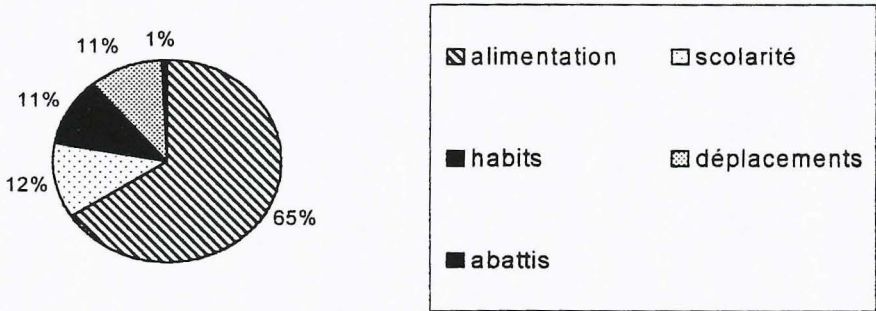
5.3.2 Les dépenses

5.3.2.1 Les agriculteurs vendeurs

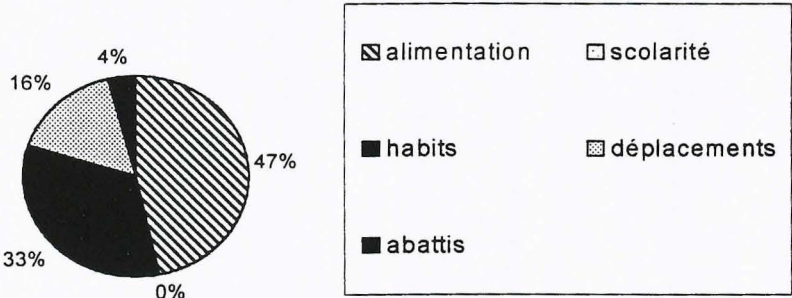
Pour la première famille (10 enfants et petits-enfants, le chef de famille a 53 ans) les dépenses sont consacrées à l'alimentation, aux frais vestimentaires, aux frais relatifs à la scolarité, aux déplacements et à l'abattis.

Les dépenses alimentaires sont importantes car aucune personne ne chasse ou ne pêche dans la famille. L'achat de viande et de poisson est une charge importante pour la famille. Les frais concernant l'abattis se répartissent entre les intrants chimiques et le matériel. Ce poste est peu important au regard de la taille de l'abattis (environ 5ha) et de la rémunération qu'il offre. Les dépenses liées aux déplacements sont importantes. Un membre de la famille se rend au moins 1 fois par semaine à Saint-Laurent, à Mana et à Javouhey.

L'excédent monétaire mensuel est de 1800 F. La capitalisation monétaire ne doit guère dépasser 1000F/mois. Ce type d'exploitant est intéressant dans la mesure où il a une marge de sécurité financière ainsi qu'une main-d'œuvre familiale importante.



Pour la seconde famille (un enfant, le chef de famille a 26 ans) les dépenses se répartissent entre l'alimentation, les dépenses vestimentaires, les déplacements et l'abattis. Les dépenses pour l'abattis sont consacrées uniquement à l'achat de matériel. Les ressources sont faibles ainsi que la main-d'œuvre familiale. L'abattis est de petite taille (moins de 1 ha) et les intrants sont réduits au strict minimum. L'homme se rend en moyenne deux fois par mois à Saint-Laurent et à Mana (la femme n'a pas de papiers et réduit donc ses déplacements au minimum).



Cet exploitant s'est mis en foyer il y a quatre ans. Il est dans une phase où il tente de capitaliser dans le but de vivre dans de meilleures conditions et d'avoir une petite somme lui permettant de faire face à un éventuel coup dur. L'excédent mensuel est de 460 F. Malgré ses faibles disponibilités financières, cet exploitant envisage de passer son permis de conduire. Cet investissement est destiné à la commercialisation des produits de l'abattis, principal problème qu'il rencontre actuellement. Cet exploitant met en place un nombre important de cultures et exploite les moindres opportunités. Il a la volonté de développer l'activité agricole mais est limité financièrement. Cet exploitant est intéressant dans la mesure où il est actif et volontaire. Malgré ses faibles ressources, cet exploitant tente de capitaliser dans le but de développer l'activité agricole.

5.3.2.2 *Les agriculteurs pluriactifs par stratégie offensive :*

Les dépenses pour l'alimentation dépassent 60% des dépenses totales (bien que $\frac{1}{4}$ de la production de l'abattis soit consommée). Les dépenses pour l'abattis représentent environ 5%, les achats vestimentaires 10%, les frais relatifs à la scolarisation 10% et les déplacements de 3 à 14%. Les écarts pour ce dernier secteur se justifient par le fait que sur les deux familles étudiées, le chef de la première famille se rend surtout à Mana et en mobylette alors que le second passe son permis de conduire à Saint-Laurent, donc effectue fréquemment le trajet. Ces exploitants se rendent en temps normal en moyenne 2 fois/mois à Saint-Laurent (au marché et à la sous-préfecture) et une fois par semaine à Mana (à la banque et au collège).

Les dépenses alimentaires sont plus faibles pour la deuxième famille de ce groupe. Cela s'explique par le fait que cette personne préfère boucaner la totalité de la viande chassée plutôt que d'en vendre une partie. Les dépenses alimentaires sont réduites aux achats de pain, de riz, d'huile et de légumes.

Les dépenses relatives à l'abattis se répartissent entre les intrants chimiques et les frais relatifs au matériel (sabre, lime, débroussailleuse, tronçonneuse...). Ces dépenses sont relativement faibles mais deviendront sans doute plus importantes quand un véhicule aura été acquis. L'abattis sera alors agrandi et plus franchement orienté vers la vente.

Ces exploitants ont des excédents mensuels de 2773 et 4831 F (différence entre les revenus et les dépenses courantes). Il ne tient pas compte de différentes dépenses ponctuelles (achats importants...). La réelle capitalisation monétaire est difficile à évaluer mais peut être estimée de l'ordre de deux à trois mille francs par mois. Cette somme est très importante. Elle s'explique par le fait que ces exploitants ont des revenus élevés (jusqu'à 10000F/mois), des dépenses courantes faibles (pas d'eau courante, pas d'électricité, pas de voiture...) et vivent dans des conditions très modestes. Ces exploitants sont très intéressants pour le projet car ils ont des capacités importantes pour investir. Ils sont de plus très actifs et ont la volonté de s'investir et d'investir dans l'activité agricole.

5.3.2.3 *Les agriculteurs vivriers :*

65% des dépenses se justifient entre les dépenses alimentaires et les dépenses liées à la scolarisation (respectivement 35% et 30%). La totalité des produits de l'abattis est consommée. La viande provient essentiellement de la chasse. Les frais vestimentaires représentent 16% du total et ceux consacrés à l'abattis et aux déplacements chacun 10%. Un

des membres de la famille se rend en moyenne deux fois à Mana et deux fois à Saint-Laurent par mois.

L'excédent monétaire mensuel est de 1100 F mais une faible partie est capitalisée. Une somme est mise de coté pour les coups durs, le reste est investi dans une nouvelle maison, dans un permis de conduire...

Ces exploitants n'ont pas la volonté de capitaliser dans une activité économique. Ils s'assurent une marge de sécurité et se contentent de revenus sociaux.

5.3.2.4 Les exploitants célibataires

Les dépenses qui s'élèvent à 280 F/mois se répartissent sur deux postes :

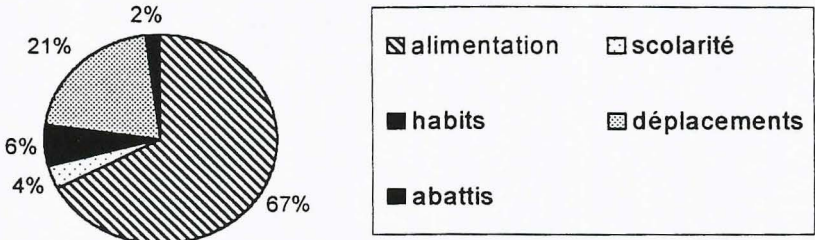
- l'alimentation (86%), essentiellement du riz, du pain, des légumes et de l'huile,
- les déplacements (14%), une fois par mois pour aller à Saint-Laurent, les autres déplacements se font à vélo.

L'excédent mensuel est de 70 francs par mois, et la capitalisation peut être considérée comme nulle. Seuls quelques pics de revenus permettent de capitaliser.

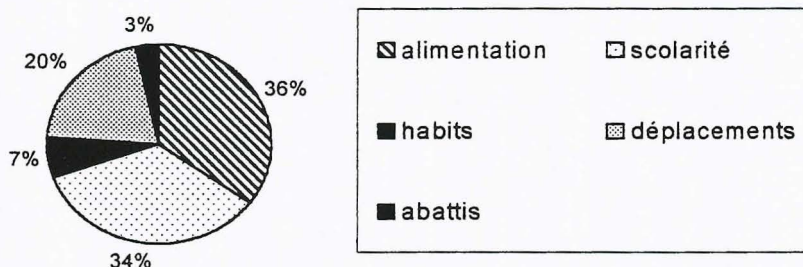
Ces exploitants ont de faibles revenus et de faibles dépenses. Leur principal problème est le célibat. Dans cette situation, il ne peuvent commercialiser leur production et ont de faibles activités rémunératrices. Leur incapacité à capitaliser ne leur permet pas d'avoir une vue à long terme.

5.3.2.5 Les exploitants mariés pluriactifs par stratégie défensive :

Pour la première famille, les dépenses se répartissent entre l'alimentation, les déplacements, les habits, la scolarisation des enfants et l'abattis. Les frais de scolarisation représentent une faible charge car les enfants sont scolarisés à Javouhey et ils sont accueillis par des parents à l'Acarouany (distant de 2 km de Javouhey). Ils ne paient donc pas le transport scolaire qui s'élèveraient à 600F/an et par enfant pour aller à Mana ou à Saint-Laurent (ce tarif est valable pour les deux premiers enfants, pour les autres, il est de 400F/an). De plus les enfants ne mangent pas à la cantine et donc ces frais sont reportés sur le poste alimentation qui est de loin le plus important. Un des membres de la famille se rend en moyenne trois fois par mois à Saint-Laurent, deux fois par mois à Mana et le chef de famille effectue divers trajets avec sa mobylette. L'excédent mensuel est de 500F. La capitalisation est donc faible pour une famille de 7 personnes.



Pour la seconde famille, les frais liés à l'alimentation et à la scolarisation sont de loin les plus importants. Les frais liés aux déplacements correspondent à des trajets entre Charvein et Javouhey qui s'effectuent en mobylette. Là aussi les enfants sont scolarisés à Javouhey mais ils mangent à la cantine (50F/mois/enfant), ce qui augmente nettement l'importance de ce poste. L'essentiel de la consommation alimentaire familiale provient de l'abattis et de la chasse. Du riz, de l'huile et du pain sont achetés. L'excédent monétaire mensuel est de 165 F, ce qui ne permet pratiquement aucune capitalisation.



Ces exploitants sont confrontés aux problèmes de commercialisation des produits de l'abattis et ont des difficultés à capitaliser. Ils sont dans une phase d'attente de régularisation de leur situation qui leur permettra d'accéder au revenus sociaux et de développer l'activité agricole dans un objectif de vente.

Nous constatons un à deux pics de dépenses qui correspondent aux achats d'habits. En septembre pour la rentrée scolaire et en décembre pour les fêtes de fin d'année. Les revenus monétaires pour les personnes en situation régulière proviennent pour plus de la moitié des revenus sociaux. Pour les autres, ces revenus sont de diverses origines : travaux salariés, artisanat, chasse-pêche ou abattis.

Les agriculteurs à stratégie offensive et d'une manière plus générale les familles nombreuses en situation régulière ont les revenus les plus importants. Ceci s'explique par des revenus sociaux importants et une forte main-d'œuvre familiale qui permet le développement d'un abattis pour la vente.

Les dépenses les plus importantes sont celles liées à l'alimentation et aux frais de scolarisation des enfants. L'investissement dans l'abattis ne représente qu'une faible proportion si on exclut les pluriactifs à stratégie offensive et les vendeurs qui capitalisent pour investir dans un moyen de transport permettant le développement de l'abattis. Ce type de dépenses sera assurément amené à prendre une place plus importante dans les années à venir.

Les familles nombreuses en situation régulière sont les seules qui ont réellement la possibilité de capitaliser.

5.4 Analyse des facteurs expliquant les besoins, objectifs et stratégies

La typologie précédemment présentée met en évidence que suivant les différentes classes, les agriculteurs ont des contraintes et des besoins différents. Par suite, au moins à court terme, ils ne peuvent avoir les mêmes objectifs. On s'aperçoit également que pour un même objectif, les agriculteurs optent pour des stratégies différentes.

Nous allons donc ici tenter d'identifier les facteurs expliquant les besoins, objectifs et stratégies, et essayer de mieux comprendre dans quelles mesures ces facteurs ont une influence directe sur leurs activités.

Les différents facteurs identifiés sont :

- l'état civil,
- la force de travail disponible,
- la situation familiale,
- l'âge de l'exploitant,
- l'histoire de l'exploitant.

5.4.1 l'Etat civil

Le fait d'être en situation irrégulière, en situation précaire ou de posséder un titre de séjour de résident a bien sûr une influence sur les revenus monétaires, sur le système d'activité que peut développer l'exploitant et donc sur ses ressources.

Une personne ne possédant pas de titre de séjour français n'a évidemment pas accès aux revenus sociaux. Malgré tout, si cette personne a des enfants, elle a la possibilité de les scolariser et doit s'acquitter des dépenses que cela engage (cantine, transport, vêtements, fournitures...).

De plus une personne a d'autant plus de mal à trouver des sources de revenus qu'elle est en situation irrégulière. Cette situation ne permet pas de s'investir à long terme puisque ces personnes sont conscientes qu'elles peuvent être reconduites à la frontière d'un moment à l'autre.

Toutefois ces exploitants afin de réduire le coût monétaire de l'alimentation, s'investissent dans le travail de l'abattis mais essentiellement dans un objectif d'autoconsommation. Quelques-uns de ces paysans ont tenté de développer un abattis dans un objectif de vente, mais leur situation rend également difficile la commercialisation de leurs produits.

En effet, l'obtention d'une place sur le marché est soumise à la présentation d'un titre de séjour de résident (pour le marché de Saint-Laurent), voire même d'un certificat attestant le statut d'agriculteur (ce certificat est lui-même soumis à la présentation d'un titre de résident et d'un titre de propriété foncière). Quelques personnes tentent parfois d'aller vendre leur production à Saint-Laurent mais prennent le risque d'être contrôlées par la douane au carrefour Margot. Dans ce cas ils se font confisquer leur production et sont reconduits à la

frontière. Quelques personnes ont pris ce risque mais elles sont de moins en moins nombreuses à renouveler cette opération.

Une des seules solutions pour la commercialisation serait la vente à domicile (surtout possible pour le couac) ou la vente par des intermédiaires.

Malheureusement personne à Charvein n'a de créneaux importants pour écouler sa propre production et donc encore moins pour écouler la production d'un autre agriculteur. Le seul débouché envisageable actuellement serait la vente aux Hmong de Javouhey. Quelques agriculteurs ont à un moment ou à un autre commercé avec les Hmong, mais ils jugeaient le prix d'achat insuffisant et avaient l'impression de *« donner leur marchandise aux Hmong qui vont se faire tout le bénéfice »*.

Les personnes ne possédant pas de titre de séjour de longue durée ne peuvent pas non plus bénéficier des services qu'offre l'AMEXA.

Les exploitants en situation irrégulière n'ont à ce jour d'autres possibilités que de s'orienter vers des travaux occasionnels pour faire face à leurs dépenses. Ces travaux sont mal rémunérés et ne donnent bien sûr pas lieu à une déclaration à l'administration. Les paysans en situation irrégulière sont de plus soumis à une restriction géographique puisque ces personnes ne peuvent se rendre sereinement au-delà du carrefour Margot.

Dans le cas d'exploitants en situation irrégulière, les objectifs à court terme sont bien sûr de régulariser cette situation et de subvenir aux besoins primaires de la famille.

La stratégie pour atteindre ces objectifs est :

- de subvenir au maximum aux besoins alimentaires par le travail de l'abattis,
- de saisir toutes les opportunités de travail pour subvenir aux besoins monétaires.

Pour la majorité des personnes en situation irrégulière, aucune forme de capitalisation ne peut actuellement être envisagée.

Les personnes en possession de titre de séjour de un an peuvent bénéficier de revenus sociaux sous forme d'allocations familiales mais ne peuvent pas non plus commercialiser leur production dans un cadre légal. Elles peuvent néanmoins se permettre une plus grande mobilité et donc obtenir différents emplois, y compris ceux déclarés à l'administration. Leur objectif, comparé aux agriculteurs en situation irrégulière, répond moins à une situation d'urgence puisque le travail de l'abattis et les revenus sociaux leur permettent dans la majorité des cas de subvenir à leurs besoins. Toutefois cette situation ne permet que rarement à l'agriculteur de capitaliser.

La stratégie généralement suivie sera de tenter de trouver des débouchés pour la commercialisation des produits de l'abattis et de profiter de toutes les opportunités de travail.

Pour une personne ayant un titre de longue durée, la situation est plus confortable que pour les agriculteurs précédents. Ces agriculteurs peuvent espérer écouler leur production agricole dans un cadre légal et bénéficier des services qu'offre le système social français. Ils peuvent aussi s'inscrire à l'AMEXA. Cela leur offrira une couverture sociale ainsi que la possibilité d'investir (en bénéficiant éventuellement de subventions) dans l'outil de production agricole. L'obtention de titres fonciers offrirait une sécurisation de leur situation.

L'objectif de la majorité de ces exploitants est de subvenir à leurs besoins avec la seule exploitation de l'abattis.

La stratégie de la majorité de ces exploitants est donc de capitaliser, par la vente de produits agricoles ou en effectuant des travaux salariés, dans le but d'investir dans l'outil de production agricole et dans un moyen de transport permettant la commercialisation de la production notamment jusqu'à Cayenne.

5.4.2 La force de travail disponible

L'importance de la main-d'œuvre familiale disponible rend possible la culture d'un abattis plus ou moins important et permet ou ne permet pas au chef de famille de se consacrer à des activités non agricoles.

Lorsque l'unité de production familiale se limite à une seule personne, la culture de l'abattis se réduit généralement au minimum (autoconsommation). Cette personne cherche alors à obtenir un revenu monétaire par le biais de travaux salariés. Ce cas est celui des célibataires que nous évoquerons plus loin («la situation familiale »).

Lorsque deux actifs agricoles sont disponibles sur l'exploitation (i.e. un couple), l'homme effectue généralement les travaux qui lui sont traditionnellement dévolus (défriche et brûlis) et la femme se consacre entièrement (en dehors des tâches ménagères, de la transformation et de la commercialisation) à la culture de l'abattis. L'homme, dans la mesure du possible, se consacre à d'autres activités pour assurer un revenu monétaire et l'approvisionnement en viande et en poisson. Le reste de son temps, il aidera sa femme au travail de l'abattis et éventuellement à la transformation. Ces personnes ne peuvent exploiter un grand abattis et donc ne peuvent espérer tirer d'importants revenus de l'activité agricole. Les difficultés généralement rencontrées pour la commercialisation de la production n'encouragent pas les agriculteurs à se consacrer entièrement à cette activité qui ne leur permettra pas d'assurer un revenu régulier. Seules quelques personnes peuvent compter sur une seule activité pour assurer un revenu décent et régulier. Face à cette situation, la majorité des exploitants préfèrent (et n'ont pas forcément le choix) s'orienter vers une diversification de leurs activités.

Lorsque la main-d'œuvre familiale devient plus importante, elle permet le développement de plusieurs activités et notamment de l'activité agricole. C'est cette activité qui bénéficie en premier lieu de cette main-d'œuvre. Il est rare (sauf dans le cas des sculpteurs) qu'une autre personne que le chef de famille se consacre à d'autres activités que l'activité agricole.

Cela se concrétise par la mise en place de cultures directement orientées vers la vente sur des surfaces plus importantes. On voit également se développer la transformation du manioc en couac. Cette activité est très coûteuse en main-d'œuvre et peu de foyers, malgré l'entraide, peuvent se permettre de produire des quantités importantes de couac.

Dans la pratique, on remarque que peu de personnes développent réellement des activités annexes à celle de l'abattis si la culture de ce dernier est réellement orientée vers la vente et que les surfaces travaillées sont importantes. En effet, la main-d'œuvre ne devient réellement importante que lorsque plusieurs enfants quittent l'école. A ce moment, le chef de famille a au minimum 45 ans, âge à partir duquel on observe qu'il abandonne toute activité annexe (voir plus loin la sous-partie «l'âge de l'exploitant »).

La stratégie des exploitants est donc variable suivant la main-d'œuvre familiale disponible. On peut même dire qu'elle influe fortement sur l'évolution du système d'activité qui sera adopté.

Dans un jeune couple, la femme travaillera l'abattis alors que l'homme tentera au maximum d'assurer un revenu monétaire par le biais de travaux salariés (schéma semblable à celui que décrivait M. Hurault en 1965 chez les Bonis). Au fur et à mesure que les enfants grandiront et que le chef de famille vieillira, l'activité agricole prendra une place plus importante au sein du système d'activités. Si le nombre de filles est assez important (rappel : les jeunes garçons ne travaillent que très peu dans l'abattis) et qu'elles ne se marient pas trop jeunes, l'abattis et la transformation du manioc en couac prendront plus d'importance. Ce phénomène s'inversera au fur et à mesure que les filles se marieront et que les parents vieilliront.

5.4.3 La situation familiale

Par situation familiale, nous entendrons le fait que le chef d'exploitation soit marié ou célibataire.

Les principales raisons pour lesquelles ce facteur influe sur les besoins et les objectifs est que la commercialisation des produits agricoles est normalement dévolue à la femme et que l'homme célibataire n'a pas d'objectif économique s'il n'est pas marié.

De fait, l'homme célibataire exploitera généralement l'abattis dans le seul objectif de subvenir à une partie de ses besoins alimentaires. Parallèlement et dès que ce sera possible, il se consacrera aux travaux salariés et à la chasse.

Dans le célibat les besoins sont très faibles, l'habitation est réduite à son minimum, le seul investissement est l'acquisition d'un moyen de locomotion qui s'avère indispensable pour effectuer des petits travaux et pour aller à la chasse. Mais une capitalisation peut être réalisée en vue d'une éventuelle mise en foyer (pour la construction d'une maison...).

On peut dire que dans la situation d'un célibataire, le seul objectif à court terme est la mise en foyer et qu'un objectif à long terme ne sera défini qu'après cette mise en foyer.

5.4.4 L'âge du chef de famille

L'âge du chef de famille intervient dans le système d'activité développé par la famille dans la mesure où il est facteur limitant.

En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le chef de famille est la seule personne ayant une activité en dehors de l'abattis. La majorité de ces activités sont éprouvantes physiquement et soumises à une limite d'âge. On peut estimer qu'à partir de 45 ans, les exploitants ne sont plus pluriactifs, ou bien de façon anecdotique.

5.4.5 L'histoire de l'exploitant

L'histoire de l'exploitant est toujours une donnée intéressante puisque que ce soit pour une personne ou pour une communauté, elle explique nécessairement et au moins partiellement la situation actuelle de cette dernière.

Dans le cas des habitants de Charvein, on peut penser que leur histoire ancienne (au Surinam) expliquera moins leurs objectifs et stratégie que leur histoire récente (en Guyane). En terme de système d'activité, la situation n'était pas la même que celle qui est vécue actuellement. Comme nous l'avons vu précédemment pour la majorité des exploitants de Charvein, le père de famille avait un emploi en tant qu'ouvrier tandis que la femme assurait la culture de l'abattis dans un objectif d'autoconsommation.

La faiblesse de l'activité industrielle en Guyane ajoutée aux difficultés d'intégration ont fait que ce système n'a pas pu être reproduit. Les habitants de Charvein sont donc confrontés à une situation nouvelle. Leur première réponse a été, bien sûr, de reproduire ce qu'ils connaissaient le mieux, c'est-à-dire la culture de l'abattis. Ils ont ensuite cherché des activités leur permettant d'avoir des revenus monétaires.

Au regard de la typologie, on s'aperçoit que les personnes ayant connu des conditions «aisées» (électricité, appareils ménagers, moyen de locomotion...) ne sont pas plus représentées dans un groupe que dans un autre. Donc que leurs objectifs ne sont à priori pas fonction de ce qu'ils avaient pu connaître au Surinam.

Par contre, l'histoire récente des différents exploitants a sans aucun doute une incidence sur les objectifs et stratégies d'une partie de la population. Les exploitants qui avaient entre 20 et 30 ans quand ils sont arrivés en Guyane ont eu l'occasion de travailler souvent plusieurs années au contact des Hmong. Cela leur a permis dans un premier temps d'apprendre à leur contact de nouvelles techniques puis de les voir évoluer et réussir au cours de ces années.

Beaucoup de villageois seraient prêts à mettre en application ce qu'ils ont pu apprendre s'ils en avaient les possibilités (titre de séjour, possibilités de commercialisation). Les personnes sans papiers ont pour les $\frac{3}{4}$ d'entre eux plantés à un moment ou à un autre des légumes. Devant les difficultés qu'ils rencontraient pour la vente, ils ont préféré stopper cette activité. Cependant une personne qui travaille depuis quelques mois dans une plantation d'agrumes a déjà mis en pratique des connaissances qu'elle a pu acquérir (mise en place d'une pépinière de citronniers et de pieds de wassaï).

Il est certain que bon nombre de ces jeunes Djukas, sans forcément vouloir imiter exactement ce qu'ont fait les Hmong, sont influencés par l'évolution qu'ils ont pu constater et l'enrichissement qu'ils observent actuellement.

La stratégie des Hmong a été de capitaliser avec le maraîchage et au fur et à mesure d'investir dans la production fruitière. Les Djukas de Charvein qui ont travaillé longtemps avec les Hmong, qui sont en possession de titre de séjour et qui ont les aptitudes physiques nécessaires, capitalisent dans l'outil de production agricole. Ils s'en procurent les moyens monétaires en développant différentes activités et notamment des travaux salariés.

L'histoire récente des Djukas de Charvein et notamment les personnes qu'ils ont eu l'occasion de côtoyer ont une influence certaine (pour une partie de la population) sur leurs objectifs et stratégies.

SYNTHESE

Des schémas de synthèse des différents systèmes d'activité sont fournis dans l'annexe n°11.

Groupes des agriculteurs vendeurs (24% des exploitants)

Ces exploitants sont en possession de titres de séjour et bénéficient de revenus sociaux sous forme d'allocations familiales pour 1 à 7 enfants. Un d'entre eux reçoit le R.M.I.. Ces revenus leur donnent une certaine sécurité financière pour la moitié d'entre eux, cette sécurité leur permettant d'avoir une vue à long terme. Les chefs de famille ont un âge supérieur à 50 ans pour plus de 80% d'entre eux. Leur âge ne leur permet pas d'effectuer de travaux salariés, ni d'aller à la chasse. Ils ont des enfants de plus de quinze ans représentant une main-d'œuvre significative.

Leur objectif est de développer l'activité agricole comme seule activité rémunératrice pour plusieurs raisons :

- ils ne peuvent espérer obtenir un emploi salarié,
- ils disposent d'une main-d'œuvre familiale importante.

Le principal problème pour eux est la vente qui, à leur yeux, pourra se régler avec l'acquisition d'un véhicule.

La stratégie est le développement de l'abattis et la transformation de manioc en couac (le produit le plus facile à commercialiser à domicile), pour dégager des revenus monétaires et réduire les dépenses liées à l'alimentation. La capitalisation peut être importante.

Les agriculteurs de ce groupe sont intéressants dans le sens où :

- ils ont des moyens humains importants,
- ils ont des ressources financières leur permettant d'investir,
- ils concentrent leurs efforts sur la seule activité agricole.

Groupe des agriculteurs pluriactifs par stratégie offensive (16% des exploitants)

Ces paysans sont en possession de titres de séjour de longue durée, et bénéficient de revenus sociaux sous forme d'allocations familiales pour 5 à 8 enfants. Ces revenus sociaux leur offrent une sécurité financière et donc leur permettent d'avoir une vue à long terme. Ces agriculteurs ont un âge ne les limitant pas dans les activités qu'ils peuvent effectuer. Leur situation civile et leurs compétences dans le domaine du bâtiment leur offrent la possibilité d'effectuer des travaux salariés correctement rémunérés.

Différentes raisons font que ces exploitants ont pour **objectifs de développer l'activité agricole comme seule activité rémunératrice**, parmi celles-ci :

- l'absence de travaux salariés pour les personnes d'un âge supérieur à environ 45 ans,
- l'irrégularité de la rémunération qu'offrent les différentes activités qu'ils peuvent développer.
- Les différents travaux salariés leurs ont permis d'acquérir des connaissances techniques et de côtoyer des exploitants dégagant des revenus importants avec l'activité agricole.

Ces agriculteurs visent à accéder à un mode de vie plus moderne (achat d'un groupe électrogène, d'une télévision...).

Aux yeux des agriculteurs, le principal problème, pour le développement de l'activité agricole, est le transport des denrées produites. Aussi leur objectif à court terme est l'achat d'un véhicule. Les enfants sont encore jeunes, et donc ne représentent pas une main-d'œuvre importante.

La stratégie pour ces exploitants est donc la constitution d'un capital pour l'achat d'un véhicule. Cela se traduit par :

- **la réduction des dépenses par la culture de l'abattis,**
- **l'augmentation des revenus monétaires par la recherche de travaux salariés et le développement de diverses activités.**

Cette stratégie leur permet actuellement une capitalisation importante.

Ce sont les exploitants qui sont dans les meilleures conditions pour développer une activité agricole rémunératrice. Ils sont jeunes, dynamiques, ont les moyens d'investir financièrement et ont des connaissances techniques agricoles importantes.

Groupe des agriculteurs vivriers (12% des exploitants)

Ces paysans sont tous en possession de titres de séjour de longue durée, ils bénéficient de revenus sociaux sous forme d'allocations familiales pour deux à quatre enfants. Ce revenu monétaire leur permet de vivre dans des conditions matérielles sommaires. La culture de l'abattis assure une partie de l'alimentation. Elle peut occasionnellement donner lieu à une commercialisation de la production mais de façon sporadique. Ces exploitants sont âgés de 32 à 50 ans.

Un d'entre eux se satisfait de cette situation et ne semble pas vouloir faire d'efforts pour améliorer cette condition. Un des exploitants est une femme dont un seul des enfants est en âge de travailler sur l'abattis. La troisième personne qui compose ce groupe est à moitié aveugle, ce qui limite fortement son activité. Il tente de capitaliser pour construire un petit magasin pour sa fille. La capitalisation de ces exploitants est faible.

Ces exploitants n'ont pas d'objectif de développement de l'activité agricole. Ils sont toutefois intéressés par ce que peut leur offrir le projet. Ce groupe est hétérogène, il regroupe des personnes qui ont des blocages pour développer des activités et d'autres qui se contentent de leur situation.

Groupe des exploitants célibataires (16% des exploitants)

50% de ces exploitants sont en possession de titres de séjour. Ils sont âgés de 22 à 73 ans. Les revenus monétaires sont issus de travaux salariés et de l'artisanat. L'abattis permet d'assurer une partie de l'alimentation. Dans leur situation, ils ne commercialisent pas le produit de leur abattis. Ce rôle de commercialisation est normalement dévolu à la femme. Ces paysans préfèrent alors se consacrer en priorité à différents travaux leur permettant de faire face aux dépenses monétaires. Malgré leurs faibles besoins financiers, ces revenus permettent une capitalisation très faible ou nulle. Ces exploitants (à l'exception de celui âgé de 73 ans) sont dans l'attente de se marier. **Avant de se mettre en foyer, ils n'ont pas d'objectif de développement de l'activité agricole même s'ils souhaiteraient bien sûr augmenter leurs revenus financiers.** Ils ont pour **objectif à court terme de faire face aux dépenses monétaires.**

Groupe des exploitants pluriactifs à stratégie défensive (16% des exploitants)

Ces paysans sont en situation irrégulière. Cette situation rend encore plus difficile que pour les autres paysans la commercialisation des productions agricoles. Ils ont de 1 à 5 enfants à charge et ne bénéficient pas de revenus sociaux. Le fait d'avoir des enfants représente pour eux une pression financière importante (scolarisation, habits...). Ces exploitants sont âgés de 28 à 31 ans. Leur âge n'est pas limitant pour les travaux qu'ils peuvent effectuer.

Leur situation civile ne leur permet pas d'avoir d'objectifs à long terme. **Leurs objectifs à court terme sont d'obtenir des titres de séjour et de faire face aux dépenses monétaires.**

Leur stratégie est de réduire ces dépenses, en cultivant l'abattis et notamment des légumes, et par ailleurs d'obtenir des revenus monétaires en développant diverses activités dont les travaux salariés. Leur situation ne leur permet pas d'accéder à des activités offrant une rémunération horaire acceptable.

A long terme, ces agriculteurs affirment vouloir développer une activité agricole rémunératrice. Ces exploitants ont des atouts, ils sont jeunes, actifs et ont acquis des techniques agricoles durant leurs différents travaux salariés. Cependant, ils n'ont pas les possibilités de capitaliser et ne peuvent développer aucune activité durable s'ils n'obtiennent pas de titres de séjour.

Ces paysans sont très intéressants mais ne peuvent pour l'instant obtenir de soutien du projet s'ils ne sont pas régularisés. La sous-préfecture tente actuellement d'accélérer les régularisations qui sont possibles, afin que nous intégrions dès maintenant ces familles dans les actions du projet.

Les paysans présentant le plus d'atouts pour développer une activité agricole rémunératrice sont les agriculteurs pluriactifs à stratégie offensive et les agriculteurs vendeurs. A long terme les premiers sont plus intéressants dans la mesure où ils sont plus jeunes et ont de larges connaissances sur les techniques agricoles. De plus, ils ont déjà quitté le mode d'exploitation traditionnel, sont familiarisés à l'utilisation d'intrants chimiques et ne sont plus attachés à une conduite d'abattis particulière. Toutefois beaucoup de ces personnes pensent qu'avec un moyen de transport, elles pourront commercialiser leurs produits sans problème à Cayenne ; cela risque à l'avenir de créer des désillusions. Le groupe des agriculteurs pluriactifs à stratégie défensive est de la même manière encourageant, mais ils doivent tout d'abord régulariser leur situation.

PARTIE - VI

PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS
D'ACTION

6 PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

6.1 *Evolutions et prospective*

6.1.1 Une structure villageoise traditionnelle en pleine reconstruction

La structure géographique et sociale qui n'est pas à Charvein celle d'un village Djuka traditionnel, tendra peut-être à s'en rapprocher au fil du temps. En effet, conformément à la tradition de matrilocalité, les filles au moment de leur mariage s'installent majoritairement à proximité de la maison de leurs parents. C'est aussi le cas pour les garçons dont la femme vient du Surinam et n'a pas de famille en Guyane.

Si ce phénomène se reproduit pour la génération suivante, on assistera à la formation de véritables petits « hameaux claniques » comme c'est déjà le cas sur le CD9, où une famille forme un regroupement d'une centaine de personnes. Il est probable qu'à partir de ce moment naîtront des autorités claniques et que l'entité villageoise de Charvein disparaîtra (si tant est qu'elle ait un jour existé). Nous retrouverons alors à long terme la structure des villages Djukas au Surinam.

Ceci ne pourra se produire que si la prochaine génération se fixe dans cette zone et résiste à la tentation de « tenter sa chance » en ville.

Dans le cas donc où la structure villageoise traditionnelle se reconstitue, il faudra en tenir compte dans le cas d'aménagements fonciers et d'aménagements de lotissements (voir plus loin « propositions d'actions »).

6.1.2 Le développement de la vente de produits à Cayenne

Tout au long de mon séjour dans le village, j'ai pu constater que se développait le transport de produits agricoles entre Charvein et Cayenne, dans le but d'alimenter directement le marché de la capitale guyanaise. Il semble qu'un réseau se soit mis en place entre deux transporteurs-vendeurs de Charvein et des haïtiens possédant des places sur le marché. La marchandise ainsi transportée ne provient pas uniquement, ni même majoritairement de Charvein, mais aussi du Surinam. Ces jeunes commerçants de Charvein parallèlement essaient de produire le maximum de cette marchandise et ont pour cette année, passé des accords oraux avec quelques agriculteurs pour acheter leur production (essentiellement patates douces et bananes plantains). Les principaux produits importés du Surinam sont les bananes plantains, les patates douces, l'igname violet, le gingembre et les pastèques.

Nous pouvons donc nous attendre dans les années à venir à voir se développer ces cultures qui, selon ces vendeurs, s'écoulent bien.

De plus comme nous l'avons vu précédemment, certains paysans ont pour objectif d'acquérir un véhicule et ce dans le but de pouvoir aller vendre leur marchandise à Cayenne. Il est difficile actuellement de se faire une idée de ce que représente ce débouché et de savoir

dans quelles mesures (en quelles quantités, à quel prix et combien de temps) les producteurs de Charvein pourront alimenter ce débouché étant donné la concurrence déloyale des produits en provenance du Surinam.

6.1.3 Une future main d'œuvre pour les Hmong ?

Des fonds sont disponibles pour subventionner la plantation d'arbres fruitiers. Les Hmongs de Javouhey en ont largement profité. Une grande partie des arbres plantés ne sont pas encore en production.

Actuellement, la main-d'œuvre employée par les Hmong est très majoritairement en situation irrégulière et directement en provenance du Surinam. Il est à espérer que cette situation se régularise. Les Hmong de Javouhey emploieraient alors des ouvriers en possession de titres de séjour et qui, dans une logique géographique pourraient être originaires de Charvein.

L'exploitation de plantations fruitières demande une main-d'œuvre importante dans la mesure où elle n'est pas mécanisée. Si elle ne l'est pas au moins dans un avenir proche, on peut penser que les habitants de Charvein bénéficieront de cette source d'emplois. Cela leur permettra-t-il de capitaliser et d'investir dans leur propre outil de production ?

6.2 *Hierarchisation des contraintes pour une production agricole durable :*

Un des buts de cette étude était de déterminer les principales limites au développement d'une activité agricole durable et rémunératrice.

Ces principales limites sont :

- les problèmes de commercialisation pour les produits dont les techniques culturales sont maîtrisées,
- le fait que les exploitants n'aient pas le statut d'agriculteur,
- la méconnaissance du marché,
- l'absence de titres fonciers,
- la concurrence déloyale des produits en provenance du Surinam,
- l'absence d'organisation de la filière agricole,
- l'absence de titres de séjour pour certaines familles.

Les exploitants de Charvein ont une marge d'accroissement de la production pour certaines cultures qu'ils pourraient développer s'ils avaient des possibilités de commercialisation. Il serait donc intéressant de prospecter les débouchés des cultures déjà présentes à Charvein et dont les marchés sont susceptibles de ne pas être satisfaits (gingembre, patates douces, melon d'eau...). A dire d'agriculteur, le principal obstacle à la commercialisation est le transport, les débouchés existent à Cayenne.

Il serait intéressant que certains villageois prennent le problème de commercialisation à leur compte. Ce processus est déjà engagé par deux villageois qui commercialisent à Cayenne les produits des amis proches et de la famille. Elle le serait bien sûr encore plus si ces personnes pouvaient obtenir une place sur le marché. Les villageois qui envisagent d'acheter un véhicule dans le but de commercialiser ne pourront le remplir totalement avec

leur propre production s'ils veulent se rendre au moins au trois jours du marché de Cayenne. On peut supposer que pour rentabiliser au maximum leur investissement, ils tenteront tous de transporter le plus de marchandise possible. Ils prendront donc tout d'abord leur production et endosseront ensuite le rôle de transporteur en acheminant la production des autres villageois.

Le fait que les exploitants n'aient pas le statut d'agriculteur bloque l'accès au foncier et ne leur permet pas d'obtenir de place sur le marché de Cayenne. Ils sont donc obligés de vendre leur production à des revendeurs ce qui diminue, de fait, leurs bénéfices.

La méconnaissance du marché pour la majorité des agriculteurs de Charvein ne leur permet pas d'avoir connaissance des nouveaux créneaux de commercialisation. On remarque nettement que les personnes qui commercialisent sur Cayenne ont une vue plus globale des possibilités de commercialisation. Ceux-ci malheureusement ne les communiquent pas aux autres paysans qui restent donc sans information sur les nouvelles opportunités.

L'absence de titres fonciers rend encore plus précaire leur situation et n'encourage pas la mise en place de cultures pérennes. Certaines personnes ont planté des arbres fruitiers, mais seulement autour de leur maison et sur des surfaces ne leur permettant pas de dégager des revenus importants, ni d'atteindre la plénitude technique.

Les produits en provenance du Surinam noient le marché guyanais et sont proposés à des prix défilant toute concurrence. Il est difficile pour les paysans de s'aligner sur les mêmes produits s'ils veulent retirer un bénéfice décent pour vivre en Guyane.

L'absence de filière agricole oblige les agriculteurs à s'organiser eux-mêmes de la production à la commercialisation. Les efforts ne sont pas groupés et n'ont donc pas les résultats que les paysans pourraient espérer. Aucune économie d'échelle n'est réalisée. De plus ces paysans sont totalement coupés des organisations agricoles ou para-agricoles et donc ne sont au courant d'aucunes informations concernant leurs droits, leurs devoirs, les politiques de développement...

L'absence de titre de séjour ne permet pas, comme nous l'avons vu précédemment, le développement et la sécurisation de la situation économique.

6.3 Propositions d'actions :

Il ne s'agit pas ici de reformuler le projet du CIRAD mais de proposer des actions permettant ponctuellement ou à long terme d'améliorer les conditions du développement économique durable de ces populations. Les actions proposées sont issues d'une réflexion personnelle et de celle de l'ensemble de l'équipe. Elle ne seront réellement envisageables qu'après avoir été soumises et approuvées par la communauté villageoise de Charvein.

Des actions sont déjà en cours : mise en place de vergers d'agrumes, de poulaillers familiaux.... Parmi ces actions en cours, certaines seront évoquées ici, afin d'y apporter quelques recommandations ou bien parce qu'elles paraissent essentielles, comme par exemple l'adhésion à l'AMEXA.

6.3.1 L'inscription à l'AMEXA

Cette adhésion offre à l'exploitant une couverture sociale, le statut d'agriculteur et les possibilités d'obtenir des subventions pour les investissements concernant l'activité agricole. Indirectement, cela permettra :

- l'émission de factures,
- l'obtention de places sur le marché de Cayenne,
- des investissements plus rapides,
- l'accès au foncier,
- la possibilité de toucher le RMI.

L'inscription des paysans à l'AMEXA est soumise à la possession d'une carte de séjour de longue durée (10 ans) pour le chef d'exploitation et à l'exploitation d'une surface pondérée de 2 ha. L'enquête effectuée au mois de mai 1999 nous montre que seulement 1/3 des exploitants possédait une carte de séjour de résident.

Cette action apparaît comme une première action nécessaire au développement d'une véritable activité agricole rémunératrice. Si une personne obtient un titre de séjour de résident, elle a accès aux droits qu'offre l'Etat français et en particulier aux aides à l'agriculture que l'Etat a jugé indispensable au développement agricole de la Guyane.

6.3.2 Une forme coopérative pour l'achat d'engrais chimiques

Les paysans ayant de faibles ressources financières achètent souvent l'engrais au détail à 6F/kg. S'ils pouvaient l'acheter en commun avec d'autres paysans, ne serait-ce que par sacs de 50 kg, ils ramèneraient le prix au kilogramme à environ 4F.

Les prix de vente à Saint-Laurent-du-Maroni sont plus élevés que dans l'Est du département. Des personnes effectuant le voyage à Cayenne pour vendre des produits agricoles pourraient aussi au retour ramener des engrais. Il serait peut-être également envisageable à terme de s'associer aux commandes importantes effectuées par les Hmongs qui acheminent des containers directement à Javouhey.

Pour cela il faudrait que les villageois intéressés se groupent. Ce groupement pourrait être une pré-coopérative dont la gestion serait appuyée par le projet. En fonction de la réussite de cette première expérience, une coopérative pourrait être créée. Des villageois seraient alors formés à la gestion d'un groupement. Le carbet qui a été construit par le projet pourrait également servir de lieu de stockage.

6.3.3 La formation pour l'utilisation d'intrants chimiques

Comme nous l'avons vu précédemment, les agriculteurs qui en ont les moyens investissent dans des intrants chimiques. Malheureusement on s'aperçoit qu'ils le font en ayant souvent qu'une idée approximative des modalités d'utilisation. Cela entraîne bien sûr souvent une perte de la rentabilité économique de ces produits, et peut mettre leur santé en danger.

Il convient donc de sensibiliser et de former les agriculteurs à l'utilisation de ces produits. Les points essentiels à aborder sont :

- le respect des périodes d'utilisation,
- le respect des dosages indiqués,
- la reconnaissance des insectes et des symptômes de maladies,
- l'utilisation de buses appropriées aux produits appliqués,
- les précautions à prendre pour l'utilisation de ces produits (utilisation de gants et de masques, rinçage du matériel, stockage dans un local inaccessible aux enfants...),
- la notion de rentabilité économique.

D'une manière générale, les exploitants doivent être sensibilisés aux dangers et pertes financières que peuvent représenter ces produits lorsqu'ils sont mal utilisés.

6.3.4 L'aménagement foncier

Ce projet est déjà en cours puisqu'il a été évoqué auprès des autorités concernées et qu'il donnera rapidement lieu à une concertation avec les mairies de Saint-Laurent et de Mana.

Comme nous l'avons vu, aucun des exploitants de la zone de Charvein ne possède de titre foncier. Les agriculteurs défrichent de plus en plus vers le sud au-delà de la crique Charvein. Tout projet visant à favoriser une agriculture durable doit en priorité sécuriser les agriculteurs dans leur situation foncière. Nous avons vu dans la partie «le foncier à Charvein » que la seule zone où l'obtention de titres fonciers est possible se situe au sud de la crique Charvein.

Cet action est extrêmement importante et mérite quelques recommandations.

Ce projet de régularisation du foncier doit prendre en compte plusieurs critères :

- il faut prévoir un aménagement «ouvert », c'est-à-dire directement extensible pour l'accueil des générations futures,
- éventuellement envisager avec les agriculteurs, les responsables politiques et les instances financières une zone habitable.

La zone pressentie est déjà en partie défrichée. Il faudra donc prévoir une redistribution des terres permettant dans la mesure du possible l'attribution de parcelles exploitées aux personnes les ayant essartées.

Les parcelles attribuées pourraient avoir une surface de l'ordre de 5 à 10 ha et probablement 20 ha (dont 10 en réserve pour les générations futures). Ces parcelles ne doivent pas être encadrées les unes dans les autres. Elles doivent permettre d'accueillir dans leur prolongement les prochaines générations. En effet, le nombre de jeunes et le taux d'accroissement à chaque génération sur la zone de Charvein sont tellement élevés que l'aménagement foncier doit se faire sur une zone pouvant accueillir un nombre d'exploitants nettement supérieur à celui d'aujourd'hui.

Un des buts du projet est de fixer les jeunes en milieu rural. Pour ce faire, il est indispensable de leur offrir les possibilités de trouver, au moins en partie, ce qu'ils cherchent en ville, c'est-à-dire en premier lieu l'eau et l'électricité. La zone sur laquelle les villageois sont installés actuellement rendra difficile l'obtention de titres fonciers pour leur habitation et donc par suite ne leur permettra pas d'y installer l'eau et l'électricité.

Il paraît donc important d'intégrer à ce projet d'aménagement foncier un volet envisageant également l'aménagement de terrains habitables. Il faudra également tenir compte des conditions permettant d'acheminer l'eau et l'électricité.

Si nous prenons en compte le processus d'installation traditionnel des Djukas, nous devons de plus prévoir autant que possible des zones permettant d'accueillir une partie des générations futures dans des lieux proches de celui de leurs parents. Ils ne faut pas perdre de vue que, même si cela rend encore plus difficile cet aménagement, de nombreux problèmes naissent de la désagrégation de la structure familiale.

Cet aménagement devra donc être une combinaison d'aménagement foncier agricole et d'aménagement de terrains habitables. Le mouvement de ces villageois vers cette nouvelle zone habitable ne devra pas avoir de caractère obligatoire. Ces populations ont déjà subi une migration forcée en 1986 et se sont réinstallées il y a maintenant 7 ans. Elles ne sont peut-être pas prêtes à déménager à nouveau, à reconstruire de nouvelles maisons... Il serait plus humain de laisser le choix aux habitants de s'installer dans ce nouveau lieu. La possibilité d'accéder à l'eau et à l'électricité incitera sûrement les jeunes à venir s'installer dans cette zone aménagée.

Ce projet n'est encore qu'à l'état d'ébauche, il faudra encore longuement le discuter avec les paysans et avec les autorités compétentes.

6.3.5 L'exploitation de débouchés non saturés

Il sera difficile pour le projet de créer de nouveaux débouchés qui pourraient bénéficier à l'ensemble des habitants de la zone d'étude. Il est donc important de s'attacher à prospector différents débouchés même s'ils ne peuvent pas profiter à l'ensemble de la population.

Ainsi, par exemple, certaines cultures, comme le toloman (*canna edulis.*) (photo n°9) cultivé pour l'amidon de ses tubercules peuvent être intéressantes pour les villageois. La transformation du toloman (râpage, lavage, décantage séchage), permet d'obtenir une farine très appréciée aux Antilles et par la communauté créole guyanaise. Il semble qu'actuellement, la majorité de cette farine provienne de la Martinique et que la demande ne soit pas totalement satisfaite.

Cette farine peut avoir plusieurs usages :

- poudre pour bébés et personnes âgées,
- utilisation pour la fabrication de biscuits (en Europe et aux Etats-Unis),
- liants pour les sauces,
- autres (pour augmenter la digestibilité, dentifrice, usage vétérinaires...).

En Guyane, cette farine est surtout appréciée pour l'alimentation des bébés et des personnes âgées.

La production de cette farine présentent plusieurs avantages et inconvénients.

- Les avantages :
 - le débouché n'est pas saturé en Guyane ,
 - c'est un produit à haute valeur ajoutée,
 - les sous-produits sont valorisables (alimentation animale et fertilisation).
- les inconvénients :
 - la pénibilité de la transformation,
 - l'absence de données sur la Guyane.

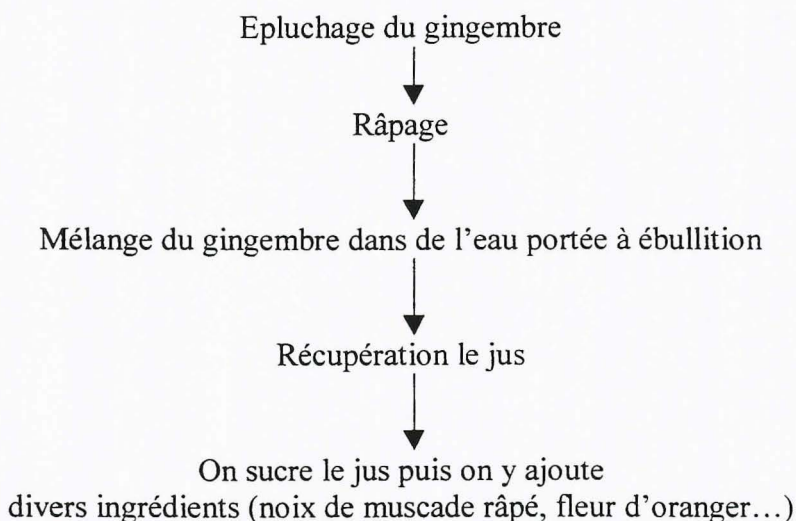
Une action teste est en cours, elle permettra :

- d'évaluer la rémunération horaire de la culture et de la transformation du toloman,
- d'effectuer des actions tests de commercialisation,
- la production de données sur les rendements en tubercules et en farine.

A titre indicatif, cette farine s'échange entre 60 et 140F/kg. Il faut toutefois tenir compte de la pénibilité des travaux nécessaires à transformation. Il pourra être envisagé de les mécaniser partiellement (au moins pour le râpage) et d'aménager un système rendant moins pénible le lavage et le décantage. Cet aménagement nécessitera des investissements, dans une grangeuse et dans des bacs de décantation.

Une étude permettant d'évaluer l'importance de ce débouché permettra de voir si ce créneau est réellement exploitable.

La « bière » au gingembre est une boisson très appréciée au Surinam. Elle est consommée par les habitants de Charvein quand ils y retournent. Elle est introuvable en Guyane. Une femme il y a quelques années en faisait les jours de fête. Cela se vendait très bien. Cette femme a visiblement arrêté parce qu'elle était enceinte. Le processus pour l'obtention de cette boisson est assez simple.



(Le terme de bière est abusif puisqu'il n'y a pas de fermentation).

Ce produit est peu connu en Guyane. Cependant l'importance de la communauté surinamienne peut laisser penser que ce débouché, jusqu'alors inexploité (à ma connaissance), peut être intéressant. Je n'ai eu connaissance de cette boisson que quelques jours avant mon départ et donc n'ai pu recueillir que peu d'informations à ce sujet. Il serait toutefois intéressant d'étudier ce produit (rémunération horaire de la production de gingembre, de la transformation, détermination des divers ingrédients ajoutés à la fin, durée de conservation...) et le cas échéant de monter des opérations pilotes de commercialisation.

6.3.6 l'appui aux initiatives personnelles

Il paraît important que les membres du projet soient très attentifs aux initiatives personnelles des agriculteurs, c'est d'ailleurs une des bases de la recherche-action. Il est en effet très important que les villageois soient encouragés et épaulés dans leurs entreprises. Cela pourrait être le cas par exemple pour les personnes qui vont vendre leur marchandise à Cayenne. Si ces villageois s'engagent à s'approvisionner à Charvein, il pourrait être possible de les aider à obtenir une place sur le marché de Cayenne. Des calculs de différences de rémunération horaire (entre la vente à domicile, la vente à des revendeurs de produits en provenance du Surinam et la vente des produits des productions personnelles sur le marché) devront être faits suite à un suivi des agriculteurs sur le marché pour évaluer les quantités de différents produits qu'ils arrivent effectivement à écouler (des données sur les temps de production sont fournies par le programme AGRO). Ces calculs permettront de vérifier la pertinence de cette proposition.

Un villageois vient de planter 200 pieds de Wassai. La vente du jus de ce fruit est importante mais seulement pendant la saison de fructification. Il pourrait être intéressant de conserver ce jus pour le proposer hors saison. Ceci est également valable pour les jus issus d'autres palmiers. Différentes solutions sont à étudier (conservation en bouteille après stérilisation, congélation, déshydratation...). Des travaux d'étude pour la déshydratation ont été effectués au Brésil, il serait intéressant d'obtenir des informations précises à ce sujet. Aucune données précises de temps de travaux pour la fabrication du jus, manuelle ou mécanisée n'est disponible. Il faudrait donc mettre en place des suivis afin de les déterminer. Un autre villageois pense qu'il y a un créneau pour les avocats «bouteilles». Il serait intéressant de voir si effectivement ce produit est demandé, dans quelles quantités...

L'appui aux initiatives personnelles est un volet capital pour le projet. Les paysans ont une connaissance du terrain, des débouchés, de l'histoire que nous mettrons de longues années à acquérir et que peut-être nous n'aurons jamais. Les initiatives doivent être discutées avec eux pour tenter de déceler les éventuels points de blocage et les éventuelles autres idées qui peuvent en émerger.

Les actions que pourra proposer le projet ne devront pas chercher à concurrencer des créneaux déjà saturés. Elles devront au contraire occuper des petits marchés qui n'existent peut-être pas encore et qu'il faudra créer (c'est un des buts énoncés dans le projet).

Le poulet fermier par exemple s'il veut toucher les populations plus aisées et notamment les populations métropolitaines de Kourou ne pourra être vendu sur pieds. On imagine assez mal les citadines plumer et vider leur poulet dans leurs appartements. Il sera également difficile de vendre un poulet déjà vidé sur un présentoir. On peut alors imaginer une nouvelle forme de vente : que le client choisisse son poulet sur pied et repasse après avoir fait son marché pour le récupérer prêt-à-cuire ?

Le créneau miracle n'existe sans doute pas et donc il faut chercher et exploiter toutes les idées qui peuvent paraître intéressantes même si elles ne peuvent bénéficier à une large population de paysans.

CONCLUSION

GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Les villageois de Charvein sortent actuellement d'une période difficile à l'issue de laquelle ils ont tout perdu. En 1992, ces réfugiés sont sortis des camps de PPDS. Certains ont décidé de s'installer en Guyane pour reconstruire leur vie.

Les villageois, qui ont conscience du contexte économique local pensent qu'ils ne pourront obtenir de revenus à long terme autrement que par le biais de l'activité agricole. Le principal facteur qui limite le développement de cette activité est la commercialisation. Les agriculteurs de Charvein pensent pouvoir surmonter cet obstacle par l'acquisition d'un moyen de transport qui leur permettrait de vendre leur production en périphérie ou sur le marché de Cayenne. Cela se vérifiera peut-être pour les premiers qui réaliseront cet investissement, mais pour les autres ? Assisterons-nous à une saturation du marché ? à un effondrement des prix pour les cultures sur lesquelles ils misent actuellement (patates douces, gingembre...) ?

De plus, la non-intégration de ces paysans dans les rares filières agricoles organisées en Guyane rend la tâche plus difficile. Les agriculteurs doivent assurer l'ensemble des activités, de la production à la vente. L'absence de titres fonciers, pour tous, et de titres de séjours pour certains aggrave encore cette situation.

Par ailleurs, les jeunes désirent accéder à un mode de vie plus « occidental » (électricité, téléviseur...). L'absence d'emplois dans les villes ne leur permet pas de quitter le noyau familial. Avant leur mariage, ils restent à la charge de leurs parents. Mais que feront-ils ensuite s'ils ne peuvent pas développer une activité agricole suffisamment rémunératrice ? Des solutions doivent absolument rendre l'activité agricole attractive et rémunératrice.

Quelques pistes ont été soulevées :

- la recherche de nouvelles productions et de nouveaux marchés
- la transformation des produits ou la valorisation par une production animale fermière,
- la diminution de la pénibilité du travail...

Certaines pistes sont déjà testées par le projet. Il est important de noter que de telles actions n'auront d'impacts que si ces villageois sont intégrés dans le système social français. Cela passe par l'obtention de titres de séjour et de titres fonciers.

Les contraintes auxquelles doivent faire face ces villageois sont donc importantes. Cependant certaines raisons permettent d'être optimiste. Ces exploitants n'ont jusqu'ici bénéficié d'aucune aide au développement, mais par diverses activités, ils ont réussi à faire face aux difficultés financières et pour certains à capitaliser.

La plupart des villageois font preuve d'initiative et sont très volontaires. La facilité avec laquelle ils se sont groupés pour créer l'association Makandra Wroko (travaillons ensemble en Taki-taki, ce nom est révélateur), et le dynamisme avec lequel ils s'investissent dans les actions nous incitent à poursuivre nos actions.

Une autre donnée importante est que contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, plus les revenus sociaux sont importants, plus l'exploitant investit dans l'outil de production, et tente de développer des activités économiques.

Le site pilote de Charvein semble donc intéressant pour le projet, qui doit s'attacher à coopérer avec les paysans pour surmonter les difficultés auxquelles ils doivent faire face. Malgré leurs efforts, en l'absence de résultats financiers significatifs, certains pourraient se laisser entraîner dans un système où ils se contenteraient de vivre des revenus sociaux, ou encore développeraient des activités illégales (commerce avec le Surinam, trafic de drogue...).

Afin d'éviter ce scénario, le projet doit accompagner les dynamiques actuelles des paysans pour développer des activités agricoles attractives et rémunératrices pour les villageois de Charvein et pour leurs enfants. Les actions menées sur le site pilote de Charvein devront permettre de tirer des enseignements pour l'élaboration de projets de développement destinés aux diverses communautés de l'Ouest guyanais.

RESUME

RESUME

La Guyane est le seul département français en Amérique Latine. Sous ce climat tropical humide coexistent une agriculture moderne et une agriculture traditionnelle sur abattis-brûlis. Les principaux programmes de développement de l'agriculture guyanaise ne se sont jamais intéressés à cette agriculture traditionnelle. Pourtant, celle-ci domine largement en nombre d'exploitants.

Le projet dans lequel s'inscrit la présente étude cible ces producteurs pratiquant une agriculture semi-fixée sur abattis-brûlis. Ce projet de recherche-action a pour objectifs d'identifier les contraintes à un développement agricole durable et de proposer des actions pour les surmonter.

La zone de Charvein est un site pilote pour le projet. Ses habitants sont des Surinamiens du groupe Djuka Cottica qui ont fui leur pays lors de la guerre civile en 1986. Ils y avaient des emplois salariés et exploitaient parallèlement des abattis vivriers. En Guyane, le contexte socio-économique ne leur a pas permis de reproduire ce système d'activité ni de s'intégrer dans l'économie guyanaise. La précarité de leur situation administrative et foncière, ainsi que l'inorganisation des circuits de commercialisation expliquent en partie ces difficultés. Par contre, les prestations sociales (allocations familiales, Revenu Minimum d'Insertion ...) sont des composantes nouvelles de leur économie familiale.

Dans ce nouveau contexte, les habitants de Charvein se sont adaptés en développant différentes stratégies. En fonction de la place accordée à l'agriculture, des prestations sociales qu'ils perçoivent et des stratégies de capitalisation, on distingue plusieurs types d'agriculteurs:

- **les agriculteurs vendeurs** qui concentrent tous leurs efforts sur la production agricole pour capitaliser,
- **les agriculteurs à stratégie offensive** qui développent diverses activités pour capitaliser,
- **les agriculteurs mariés à stratégie défensive** qui développent diverses activités pour subvenir à des besoins primaires,
- **les agriculteurs célibataires à stratégie défensive** qui développent diverses activités pour subvenir aux besoins primaires
- **les agriculteurs vivriers** qui se contentent de vivre des revenus sociaux .

Tous les agriculteurs possèdent un abattis. Les trois premiers groupes ont pour objectif de développer une activité agricole rémunératrice ; les autres n'ont pour l'instant aucun objectif économique précis.

Mots-clés

Guyane, systèmes d'activités, abattis, agriculture itinérante, Bushi-Nenghe, Djukas, agriculture familiale, P.P.D.S., étude socio-économique.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

ALBALADEJO C., CASABIANCA F. (éds), *La recherche-action. Ambitions, pratiques, débats*. Etude et Recherche sur les Systèmes Agraires et le Développement N°30, 1997, 212 p.

BARREAU J., 1972, *Culture itinérante, culture sur brûlis, culture nomade, écobuage ou essartage ? Un problème de terminologie agraire*, in Etudes rurales, Paris, n°45 ; p 99 – 103, cité par A. GELY

BENOIT-CATTIN M., 1986, *Les unités expérimentales du Sénégal* –in : Recherche et développement agricole, ed. CIRAD-ISRA-GAC, 500 p.

BOURGAREL S., 1994, *Santé et Géographie en Guyane*, l'Harmattan, Paris, 239P.

CIBULKA C., 1999, *connaissances et perspectives d'avenir d'une communauté amérindienne dans l'Ouest Guyane –Cas du village Galibi de Prospérité*, Mémoire de fin d'étude ENSAM 69p.

D.A.F., 1996, *L'agriculture en Guyane*, Agreste

ETUDIANTS DE L'ESITPA, 1995, *Le couac en Guyane*, Rapport de mission d'étude pour le programme AGRO, 46 p.

FABRI C. et al., 1995, *Le zonage de l'activité agricole du Nord Ouest de la Guyane, Programme AGRO (Agricultures familiales Région Ouest)*, 10 p.

FABRI C., GARGENTA E., BELLANDE A., BORY A., 1995, *Les agricultures familiales du Nord-Ouest Guyane –Complexité et diversité-*, Rapport final de synthèse du programme AGRO (Agricultures familiales Région Ouest), 70 p.

GACHET J-P., 1990, *Les enjeux d'une recherche SAD en Guyane, l'étude du système agraire guyanais : une exigence et un préalable à toute recherche technique* –in : Bulletin agronomique, vol. 10, pp. 2-6

GARGENTA E., 1989, *Système agraire et dynamiques agricoles à Mana -Guyane-*, Mémoire de Magistère, Université Antilles-Guyane, INRA-SAD, 160 p.

GELY A., 1983, *La polyculture vivrière en Guyane française*, Thèse de IIIème cycle, Université Paul Sabatier, Toulouse, 230 p.

GELY A., 1984, *L'agriculture sur brûlis chez quelques communautés d'Amérindiens et Noirs Réfugiés*, JABTA, XXXI, (1-2), pp. 43-70

HURAUULT J., 1961, *Les noirs réfugiés Boni de la Guyane française*, Dakar, Mémoires de l'institut français de l'Afrique noire, 362 p.

HURAUULT J., 1965, *La vie matérielle des noirs réfugiés et des indiens Wayana du Haut-Maroni*, Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, Paris, 142 p.

JOUBE P., 1992, *Le diagnostic du milieu rural de la région à la parcelle : approche systémique des modes d'exploitation agricole du milieu*, Collection Etudes et Travaux du CNEARC, 39 p.

MINISTERE DE LA COOPERATION, 1991, *Mémento de l'Agronome*, de. Ministère de la coopération et du développement, Collection « Techniques rurales en Afrique », quatrième édition, 1635 p.

PAUL J.L., BORY A., BELLANDE A., GARGANTA E., FABRI A., 1994, *Quel système de référence pour la prise en compte de la rationalité de l'agriculteur : du système de production agricole du système d'activité*, in Symposium international Recherches-système en agriculture et développement rural, Montpellier, France 21-24 novembre 1994, pp.46-52

PIANTONI F., 1999, *la migration surinamaïse dans le nord-ouest guyanais : analyse du processus de territorialisation du milieu rural depuis 1986* International Symposium « migration : Nation, Place and Territorial Dynamics », april 19-25. Departement of Geography/FFLCH/USP, São Paulo, Brasil. 9p.

SORDET F., 1997, *Places, modes de pratique, et évolutions de l'activité abattis chez les Kali'na d'Awala-Yalimapo (Guyane française)*, Mémoire pour l'obtention du DAA, CNEARC-ENSAM, 90 p.

TOULEMONDE-NIAUSSAT, 1989, *Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du Bas Maroni*, Université François Rabelais 238p.

VERWILGHEN A. 1998, *Quel avenir pour l'agriculture itinérante en pays amérindien Wayana ? (Haut-Maroni, Guyane française) Rôle et évolution de l'agriculture de défriche brûlis au sein du système d'activités*, Mémoire pour l'obtention du DAT, CNEARC, , 113 p.

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe n° 1 : 1er questionnaire

Annexe n° 2 : 2ème questionnaire

Annexe n° 3 : Questionnaire sur les ressources et dépenses

Annexe n° 4 : Primes au retour

**Annexe n° 5 : Noms vernaculaires, scientifiques et français
des cultures citées dans le texte**

Annexe n° 6 : Processus de transformation du manioc en couac

Annexe n° 7 : Rémunération horaire des différentes activités

**Annexe n° 8 : Détail des dépenses et ressources des
différents groupes**

Annexe n° 9 : Schémas des ressources et dépenses

Annexe n° 10 : détail du calcul des Actifs Agricoles

**Annexe n° 11 : Schémas de synthèse des différents systèmes
d'activité**

Annexe n° 1 : 1er questionnaire

Nom du chef de famille :
Situation géographique :

Nombre de personnes

Questionnaire

Avez- vous un abattis ?

Qui y travaille ?

quelqu'un travaille-t-il à l'extérieur ?

Comment avez-vous obtenus les terres ?

-Quelles cultures avez vous sur vos abattis ?

Différentes variétés ? (noms, aspects)

Est-ce seulement pour manger ou aussi pour vendre ?

Si vente, où, à qui, produits bruts ou transformés, quelle quantité

-Avez vous des projets (agricoles ou non) ?

- si oui et agricole, depuis quand et ou cela en est ? en aviez vous qui ont bloqués et pourquoi ont-ils bloqués ?

- sur quelle surface ?

- si pour commercialisation, où vendez-vous ou où comptez-vous vendre ?

Etes-vous intéressé pour refaire du riz pluvial (vous en faisiez au surinam ?)

- si oui et non agricole, avez-vous déjà une activité non agricole ?

- avez-vous des projets ou opportunités ?

- si oui, quels sont-ils,

Etes vous intéressés par le projet ?

Si oui, par quoi ?

Si non, pourquoi ? (cotisation ?)

Pourquoi n'êtes vous pas venu à la réunion qui avait lieu le 20/04 au local de l'association ?

Si ils y sont venus - pourquoi n'êtes vous pas venus sur l'abattis de l'association le mardi suivant ?

Pratiquez-vous l'entraide ? si oui pour quels types de travaux ? est-ce un échange de travaux ou des travaux rémunérés ?

Etes vous prêts à vous regrouper avec ces gens ou avec d'autres personnes pour participer au projet ?

Autres remarques :

Annexe n° 2 : 2ème questionnaire

Nom du chef de famille

Ethnie

date et lieu de naissance

profession

Etat civil (si C.S. depuis quand)

Religion

adresse

Nom de l'épouse

Ethnie

date et lieu de naissance

profession

Etat civil (si C.S. depuis quand)

Religion

adresse

Moyen de transport :

Nombre d'enfants

Nombre d'enfants à charge

autres personnes à charge

Noms et prénoms	Année et lieu de naissance	Activité Participation aux Travaux Temps consacré	Formation

BIOGRAPHIE DE L'EXPLOITANT

Village d'origine

Liens de parenté avec autres personnes sur Charvein ?

Pourquoi n'avez vous pas voulu retourner au Surinam ? Y retournez vous de temps en temps ? Pourquoi ?
Si la situation se stabilise, y retourneriez vous un jour ?

Au Surinam, aviez-vous une aide de l'Etat ? (pour enfant, retraite, aide techniques, aide pour commercialisation)

Quel était votre profession au Surinam ? Si agriculteur que cultiviez vous, sur quelle surface et avec quels moyens matériels ? sinon aviez vous un abattis, de quelle surface avec quelles cultures et dans quel objectif ? Comment se passait la commercialisation ?

Votre niveau de vie était il supérieur au Surinam (TV, voiture, appareils ménagers..) ?

Avez vous une formation, avez vous été scolarisé ?

Aviez vous des activités non prof. (association, politique...) ?

Quelles sont pour vous les différences importantes entre ici et le Surinam (alimentation, différents problèmes rencontrés...) ?

Pouvez-vous me faire un bref historique depuis votre arrivée en Guyane jusqu'à maintenant (date d'arrivée en Guyane, quel était le camp d'origine, activités quand vous étiez dans le camp, retour au Surinam ?, différentes adresses depuis, différents jobs, objectifs à la sortie du camp ...)

Comment s'est passé votre installation (moyens de départ, problèmes avec gendarmes, aides pour maison ou abattis...) ?

HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

Pourquoi vous êtes vous installés à cet endroit? Pouvez vous me faire l'historique de ou des abattis ?
Qu'avez-vous planté et pour quelles raisons?

Avez vous changé de techniques culturales depuis votre installation ou par rapport aux techniques employées au Surinam ? pourquoi ?

Situation et description du ou des abattis

MODE D'EXPLOITATION

De quel matériel disposez-vous pour la culture de l'abattis (propriété, location ou prêt) ?

Quelles cultures mettez-vous en place ? utilisez vous plusieurs variétés ?

Pouvez-vous me décrire l'évolution de votre abattis sur une année ?

Culture autour de la maison

Type de sol, en êtes vous satisfait ? (texture ; sableux argileux, tourbe ; couleur ; hydrologie (eau reste-t-elle longtemps ?) Avez-vous des solutions à vos problèmes

Comment choisissez-vous un terrain (comment voyez-vous la qualité du sol) ?

Avez des problèmes avec les mauvaises herbes ? Utilisez-vous un désherbant ?

Quels sont les problèmes rencontrés sur l'abattis ? Que souhaiteriez vous comme aide ?

Où prenez vous les plants ou semences ?

Qu'allez vous planter l'année prochaine ? pourquoi ?

Pratiqué vous la jachère ? sur combien d'année, Pourquoi ?

Pratiquez vous des rotations et quelles sont-elles ?

Qui fait quoi sur l'abattis?(temps consacré) faites vous appel à de la main d'œuvre extérieure ?

Qui participe à la transformation ? Qui fait quoi ? (temps consacré)

Qui décide des cultures à mettre en place, quand les mettre, quand intervenir, quand les récolter, quelqu'un vous aident il... ?

Allez-vous voir chez d'autres personnes pour voir ce qu'il font, vous échangez vous les infos techniques, allez vous voir une personne en particulier ?

Où et à qui vendez-vous votre production (est-ce un intermédiaire ?) ? qui va la vendre ? avec quelle fréquence ?
Comment la transportez-vous ?

Rencontrez vous des problèmes pour la vente ? vous arrive-t-il de jeter de la marchandise ?

RESSOURCES ET DEPENSES

Quelles sont vos principaux revenus ?

Quelles sont les productions agricoles vendues ? à quel prix ? en quelle quantité ?

Pouvez vous donner une estimation des revenus agricoles pour la campagne passée ?

Pouvez-vous donner une estimation des revenus agricoles ?

Estimation des autres revenus ?

Est-ce que quelqu'un fait des jobs, de l'artisanat... ? (temps consacré, où vendez-vous et à quel prix, objectifs ?)

Pratiquez-vous la chasse ? la cueillette ? (temps consacré, vendez vous et à qui, à quel prix))

Quelles sont les dépenses du ménage ? où les effectuez vous ?

Mensuel : (scolaires, alimentation, transport....)

Annuelles (Agricoles, taxes...)

Empruntez-vous parfois de l'argent ? A qui, quand et jusqu'à quelle somme ?

Avez vous un compte en banque ?

Economisez vous de l'argent ? aimeriez vous le faire et dans quel but ?

Avez- vous déjà utilisez un crédit, (quand et pourquoi) ?

Pratiquez vous des échanges (de biens ou de services)

Avez vous de la famille qui vous soutient financièrement ou au contraire que vous devez aidez ? quand ?

Qui garde l'argent et qui décide des dépenses

PERSPECTIVES

Quels sont vos projets pour le futur ?

Comment voyez vous l'avenir, êtes vous confiant ou inquiet ?

Quel futur souhaitez vous pour vos enfants ?

Les encouragez-vous à travailler sur l'abattis ?

Les encouragez vous à aller à l'école ou préférez vous qu'ils travaillent tout de suite ?

Si une personne venait en vous demandant si vous avez des problèmes et quels sont vos besoins autant agricole que non agricole, que lui diriez-vous ?

Date de semis	Technique de semis	Localisation sur l'abattis	Travaux d'entretien	Date de récolte	Quantité récoltée	fertilisation	Problèmes rencontrés	Prix de vente

**Annexe n° 3 : Questionnaire sur
les ressources et dépenses**

Questionnaire sur les dépenses et les ressources

1 DEPENSES

- ❖ Alimentaires : quoi, où
- ❖ Scolaires : quoi
- ❖ Vestimentaires : quand
- ❖ De transport : où, fréquence
- ❖ Pour la vente des produits de l'abattis : fréquence, périodes dans l'année, prix du véhicule, prix au kilo
- ❖ Divers : groupe électrogène, couches...
- ❖ Pour l'abattis : intrants chimiques, matériel, main-d'œuvre, quand

2 RESSOURCES

- ❖ Abattis : quantité vendue, où, à qui, quand, combien, quel moment dans l'année, qui décide le prix...proportion pourrie dans l'abattis ou dans les sacs, quantité autoconsommée...
- ❖ Transformation : quantité, temps...

❖ Travaux salariés : où, quand, combien de temps, rémunération à l'heure ? à la tâche ?

❖ Autres activités

- Chasse, pêche : fréquence, moment dans l'année, horaires, lieu, quantité, autoconommée, vendue, objectif
- cueillette, artisanat...

3 OBJECTIFS ET STRATEGIES

❖ **Objectifs** de la famille, de la personne, hiérarchisation des objectifs (revenus, recherche d'un mode de vie, régularisation de leur situation civile, foncière...

❖ **Quelle stratégie** pour les atteindre (point de ralentissement, de blocage)

Annexe n° 4 : Primes au retour

St-Laurent-du-Maroni, 19 Décembre 1991

NOTICE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES PERSONNES
PROVISOIREMENT DÉPLACÉES DU SURINAM

Le processus de normalisation est désormais en marche au Surinam. Un gouvernement issu d'élections démocratiques est au pouvoir.

Les conditions sont donc réunies pour un retour dans votre patrie.

La France a donc décidé plusieurs mesures pour faciliter votre rapatriement volontaire. Ces mesures ont été présentées le 19 Novembre 1991 aux autorités surinamiennes et au H.C.R. au cours de la treizième réunion de la commission tripartite.

Le dispositif est le suivant :

1) - Versement d'une prime pour les volontaires au retour. Cette prime sera d'un montant de QUATRE MILLE FRANCS pour les adultes et DEUX MILLE FRANCS pour les enfants.

La limite d'âge entre enfant et adulte sera précisée ultérieurement.

Cette prime sera versée en argent liquide, en francs français, en Guyane française quelques jours avant le départ contre remise de la carte bleue de personnes provisoirement déplacées du Surinam ;

2) - Les personnes provisoirement déplacées du Surinam volontaires au retour seront transportées jusqu'à Albina par la route et par le bac qui sera remis en service le 24 Décembre 1991. Au Surinam, leur transport jusqu'à leur lieu d'installation sera assuré par le H.C.R. en liaison avec les autorités surinamiennes ;

3) - Au fur et à mesure des départs, les camps seront fermés. Les personnes provisoirement déplacées du Surinam hors-camps pourront emporter leur carbet. Les carbets des personnes provisoirement déplacées du Surinam des camps seront démontés et les matériaux remis au H.C.R. qui les répartira au Surinam entre les familles rapatriées en concertation avec les chefs de village.

4) - Cette offre d'aide au retour est valable six mois à compter du 1er Janvier 1992. Les retours doivent se faire par famille entière. Un questionnaire sera prochainement distribué à chaque famille. Des réunions d'information seront organisées ;

5) - A partir du 1er Janvier 1992, les rations alimentaires seront diminuées afin d'éviter les trafics de nourriture et dégager des sommes nécessaires au financement de l'aide au retour. Ces rations respecteront les normes minimales exigées par le H.C.R. ;

6) - Depuis Novembre 1991, les personnes provisoirement déplacées du Surinam sont autorisées à aller et venir entre la France et le Surinam pour préparer leur retour. Elles doivent pour cela signaler leur départ au chef de camp, passer par le poste de la police de l'air et des frontières du bac et se munir de leur carte de personnes provisoirement déplacées du Surinam ainsi qu' de leurs pièces d'identité ;

7) - Les personnes provisoirement déplacées du Surinam qui désirent que leurs enfants fréquentent dès à présent l'école d'Albina sont invitées à le signaler au H.C.R. ou à la sous-préfecture. Les inscriptions et le transport quotidiens seront organisés ;

8) - Les mesures françaises seront complétées par la mise en œuvre par le H.C.R. d'un second projet destiné à accueillir les personnes provisoirement déplacées du Surinam rapatriées et par les actions de reconstruction engagées par le Surinam avec l'aide internationale.

INVITATION A QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS (2)

VOUS AVEZ ETE INVITE (E) A QUITTER LA GUYANE FRANÇAISE
PAR LETTRE DU 30 OCTOBRE 1992
Joe ben kisl wan brili foe a datum disl : 30 October 1992 takl Joe be moesoe kmopo Inl Frans Guyana

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE, A LA DATE DU 10 DECEMBRE 1992, MANIFESTE VOTRE INTENTION DE PARTIR. VOUS ETES DONC, UNE DERNIERE FOIS, INVITE (E) A QUITTER LE TERRITOIRE DE LA GUYANE FRANÇAISE AVANT LE 10 JANVIER 1993.

Joe no sorl ele na a datum foe 10 december 1992 takl Joe wani gwa. Den aksi Joe wan laaste loysl foe kmopo tapoe a gron foe Frans Guyana fosl 10 January 1993.

VOUS POUVEZ BENEFICIER D'UNE AIDE A LA REINSERTION DANS VOTRE PAYS
Joe kan feni wan yepl foe dray go baka na Joe kondre

JUSQU'AU 31 DECEMBRE, VOUS AVEZ LA POSSIBILITE DE VOUS INSCRIRE DANS UN PROGRAMME D'AIDE A LA REINSERTION QUI VOUS EVITERA UNE RECONDUITE A LA FRONTIERE ET UNE INSCRIPTION AU FICHIER DES PERSONNES RECHERCHEES QUI POURRAIENT S'EFFECTUER A COMPTER DU 10 JANVIER 1993.

Te nanga 31 december, Joe abi kans eie foe skrifi Joe nem foe dray go baka, dati kan save Joe den lanti no tcharl Joe go baka na SURINAMSE KRENS, of den kan skrifi Joe nem leki soema san no moesoe de Inl o kondre en san lanti e soekoe, dati o blgin vraar foe 10 January 1993.

CE PROGRAMME VOUS PERMET DE BENEFICIER :

A programa disl sa yepl Joe foe :

- D'UN RETOUR GRATUIT
Dray go gratis
- D'UNE ALLOCATION AU RETOUR (1 000 FF PAR ADULTE, 300 FF PAR ENFANT).
Monl foe yepl Joe, 1000 francs wan bigl soema en 300 francs wan pikn nengre.
- DE CONSEIL ET D'UNE AIDE TECHNIQUE POUR FACILITER VOTRE REINSERTION PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE, SI VOUS LE SOUHAITEZ.
Il Joe wani, den kan yepl Joe foe yoe woko sajk nanga Joe famille situee te Joe dray go.

POUR BENEFICIER DE CETTE AIDE AU RETOUR, VOUS VOUS MANIFESTEREZ AUPRES DE L'O.M.I. PAR L'INTERMEDIAIRE :

Foe feni a yepl disl, Joe mosoe loekoe sel foe O.M.I. en aksi :

- DE VOTRE CHEF DE CAMP SI VOUS RESIDEZ A CHARVEIN
Joe basl foe kampoe Il Je tan na Charvein
- DE LA SOUS-PREFECTURE SI VOUS RESIDEZ HORS CAMP.
Na Sous-Prefecture, Il ye tan dord sey foe a campoe.

LA PRESENTE LETTRE CONSTITUE LA DERNIERE INVITATION QUI VOUS SERA FAITE DE QUITTER LA GUYANE FRANÇAISE AVANT LE 10 JANVIER 1993.

A brili disl na a laaste wan tapoe san den aksi Joe foe kmopo tapoe Frans Guyana fosl 10 January 1993.

Saint-Laurent, le 10 Décembre 1992

Le Sous-Préfet

Gérard ANDRE



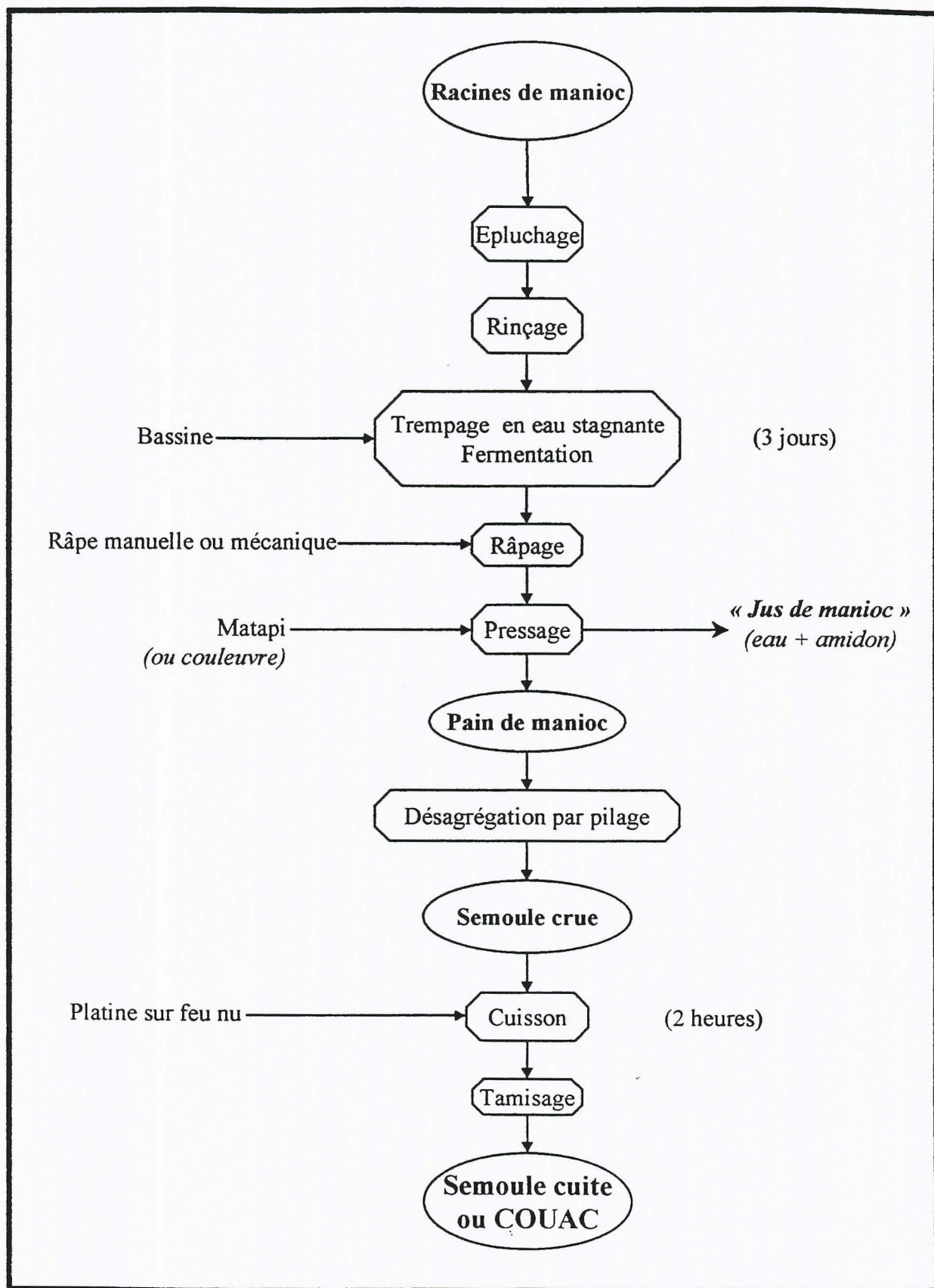
**Annexe n° 5 : Noms vernaculaires,
scientifiques et français des cultures
citées dans le texte**

Différents noms des espèces citées dans le texte

nom français	nom scientifique	nom taki-taki
banane à cuire	<i>Musa paradisiaca</i>	bana
canne à sucre	<i>Saccharum officinarum</i>	cana
cramanioc	<i>manihot sp.</i>	switi kassaba
gingembre	<i>Zingiber officinale</i>	djindja
giraumon	<i>Cucurbita moschata</i>	pampum
gombo	<i>Hibiscus esculenta</i>	okro, Kalalu
haricot	<i>Vigna unguiculata</i>	Kowsbanti
manioc amer	<i>Manihot utilissima</i>	kassaba
patate douce	<i>Ipomea batatas</i>	patata
piment	<i>Capsicum frutescens</i>	pimenti
riz	<i>Oriza sativa</i>	alesi
sorossi	<i>Momordica charantia</i>	sopolopo
toloman	<i>canna edulis</i>	
ananas	<i>Ananas comosus</i>	nanasi
antroa	<i>Solanum sp.</i>	antroa
arachide	<i>Arachis hypogaea</i>	pinda
aubergine	<i>Solanum melongena</i>	boelansje
banane dessert	<i>Musa sapientum</i>	bakuba
herbage	<i>Xantosoma brasiliense</i>	butter blat
igname violet	<i>Dioscorea trifida</i>	napi
la dasheen	<i>Colocasia sp.</i>	dasheen
maïs	<i>Zea mays</i>	kalu
pastèque	<i>Citrillus vulgaris</i>	watramun
	<i>Xantosoma sp.</i>	pontaïa
	<i>Xantosoma sp.</i>	chenesitaïa
	<i>Xantosoma sp.</i>	suctaïa

**Annexe n° 6 : Processus de
transformation du manioc en couac**

SCHEMA FONCTIONNEL DE FABRICATION DU « COUAC »



Annexe n° 7 : Rémunération horaire des différentes activités

Rémunération horaire de la fabrication d’une pirogue de 5 mètres

charges

achat de la tronçonneuse	entretien et réparations (1)	chaîne	essence
5800 F (800h)		250 F (1 par pirogue)	6,7 F/l
7,25 F/h	7,25 F/h		10 F/ h
huile	goudron	clous	
25 F/l	2 kg	1,5 kg	
12,5 F/h	10 F/kg	22 F/kg	

charge par pirogue	3 x 8 heures de tronçonneuse	1 138,00 F
	clous	33 F
	goudron	20 F
	charge total par pirogue	1 191,00 F

produit	3500 à 4000 F
----------------	----------------------

la confection d'une pirogue nécessite 9 jours soit 72 h de travail

rémunération horaire de la confection d'une pirogue de 5 mètres	32 à 39 F
--	------------------

(1) on admet que les coûts d'entretien et de réparation sont sensiblement égaux aux coûts d'amortissement de la machine

Rémunération horaire de la location d'une râpe à manioc

charge

prix de la machine ⁽¹⁾	essence + huile	entretien et réparations ⁽²⁾
3 500 F		
7F/h	5F/h	7 F/h

total des charges

19 F/h

produits

20 F/ 65 kg
244 kg / h

produit horaire : 75 F

rémunération horaire	56 F/h
-----------------------------	---------------

⁽¹⁾ on estime que la machine a une durée de vie de 500h

⁽²⁾ on admet que les coûts d'entretien et de réparation sont sensiblement égaux aux coûts d'amortissement de la machine

Rémunération horaire de la location d'une râpe à manioc

charge

prix de la machine ⁽¹⁾	essence + huile	entretien et réparations ⁽²⁾
3 500 F		
7F/h	5F/h	7 F/h

total des charges

19 F/h

produits

20 F/ 65 kg
244 kg / h

produit horaire : 75 F

rémunération horaire	56 F/h
-----------------------------	---------------

⁽¹⁾on estime que la machine a une durée de vie de 500h

⁽²⁾ on admet que les coûts d'entretien et de réparation sont sensiblement égaux aux coûts d'amortissement de la machine

Rémunération horaire de la location d'une râpe à manioc

charge

prix de la machine ⁽¹⁾	essence + huile	entretien et réparations ⁽²⁾
3 500 F		
7F/h	5F/h	7 F/h

total des charges 19 F/h

produits

20 F/ 65 kg
244 kg / h

produit horaire : 75 F

rémunération horaire	56 F/h
-----------------------------	---------------

⁽¹⁾on estime que la machine a une durée de vie de 500h

⁽²⁾ on admet que les coûts d'entretien et de réparation sont sensiblement égaux aux coûts d'amortissement de la machine

Rémunération horaire de la découpe de planches et de poteaux

charges

achat de la tronçonneuse	entretien et réparation	achat de la gruminette	chaîne	essence
5800 F (1000h)		2806 F (300h)	250 F (80 h)	6,7 F/l
5,8 F /h	5,8 F/h	9,35 F/h	3,1 F/h	10 F/ h

huile	1 ouvrier
25 F/l	70 F/j
12,5 F/h	8,75 F/h

total des charges		55,3 F/h
-------------------	--	----------

produits		
10 jours de travail (8 h/ jour)		4 000 F
total des produits		50F/h

rémunération horaire	-5,60 F
----------------------	---------

Rémunération horaire de différentes activités

(ne sont présentées ici que les activités dont les rémunérations calculées sont significatives)

les services	
le transports de marchandise	50 F
réparation de moteur 2 temps	50 F
location de râpe à manioc	56 F

les travaux salariés	
dans le bâtiment	de 31,25 à 37,5 F
dans une plantation d'agrumes	31,25 F
	75 F pour la cueillette
chez les Hmongs de Javouhey	de 12,25 à 25 F
	33,756 F pour la cueillette
dans les abattis	8,75 à 12,5 F

les travaux liés à l'exploitation de l'environnement	
la fabrication de pirogues	32 à 39 F
fabrication de tassis en waï	15 F
la chasse	16 F

Annexe n° 8 : Détail des dépenses et ressources des différents groupes

Détails des ressources par groupe

	offensif	offensif	vendeur	jeune vendeur	célibataire	mariés sans papiers	mariés sans papiers	vivrier
abattis	650	670	3500	885	100	0	100	0
chasse-pêche	400	0	0	200	50	250	0	0
travaux salariés	1833	3000	0	0	200	0	800	200
artisanat	0	0	0	0	0	2500	0	0
revenus sociaux	5254	5254	4378	125	0	0	0	2435
autoconso abattis	800	800	960	240	80	840	720	640
autoconso pêche et chasse	450	900	0	250	150	200	200	200
nombre de personnes	10	10	12	3	1	7	6	8
revenus auto tot	1250	1700	960	490	230	1040	920	840
ressources totales	9387	10624	8838	1700	580	3790	1820	3475

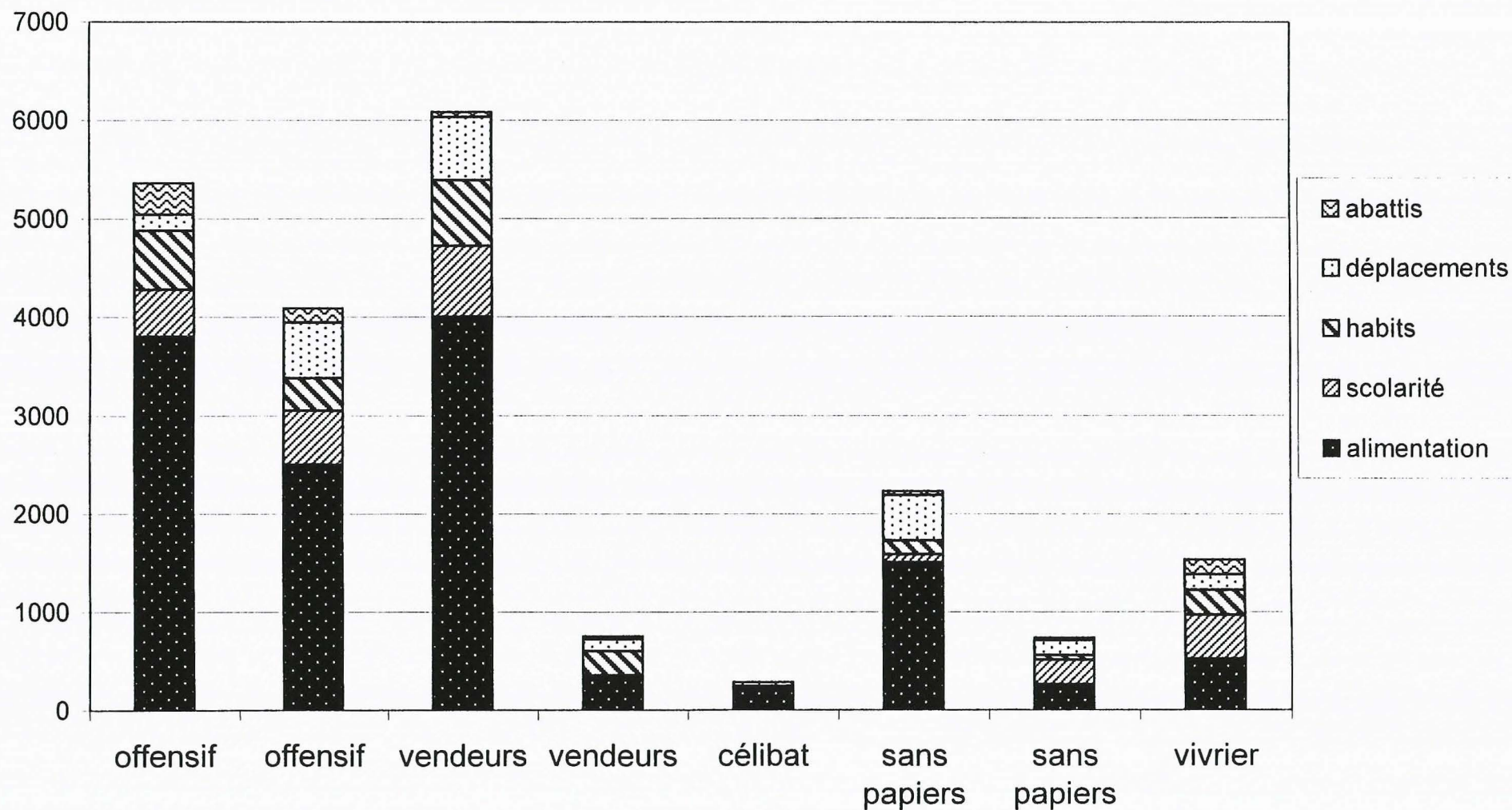
ressources par personne et par mois	938	1062	737	567	580	541	303	434
--	------------	-------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Détails des dépenses par groupe

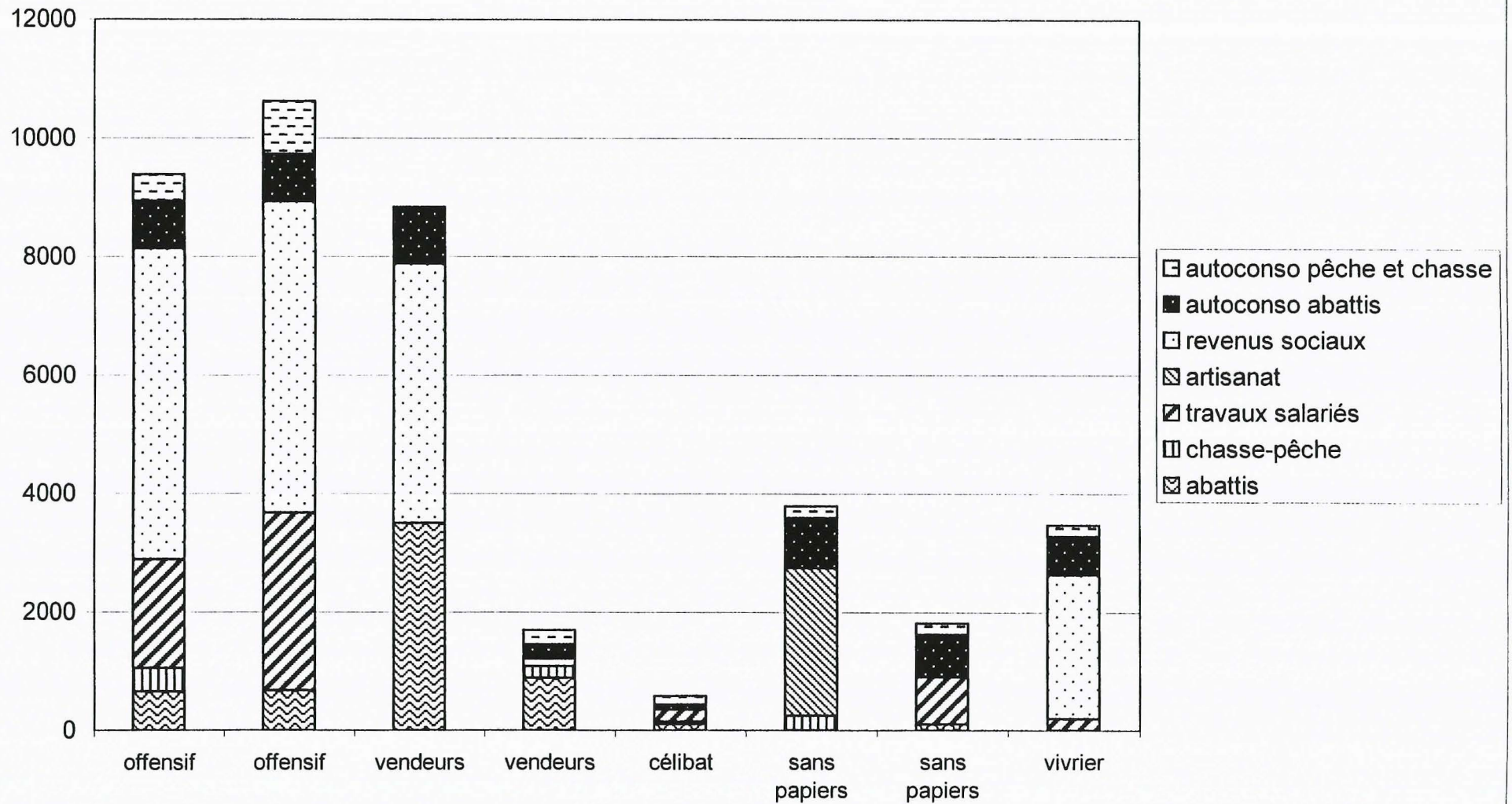
	offensif	offensif	vendeur	jeune vendeur	célibataires	mariés sans papiers	mariés sans papiers	vivrier
alimentation	3800	2500	4000	350	244	1500	257	520
scolarité	483	550	723	0	0	84	253	450
habits	600	333	667	250	0	142	50	250
déplacements	160	560	640	120	40	460	150	160
abattis	321	150	53	30	0	46	25	152
somme	5364	4093	6083	750	284	2232	735	1532
nombre de personnes	10	10	12	3	1	7	4	8
dépenses par personne et par mois	536	409	507	250	284	319	184	192

Annexe n° 9 : Schémas des ressources et dépenses

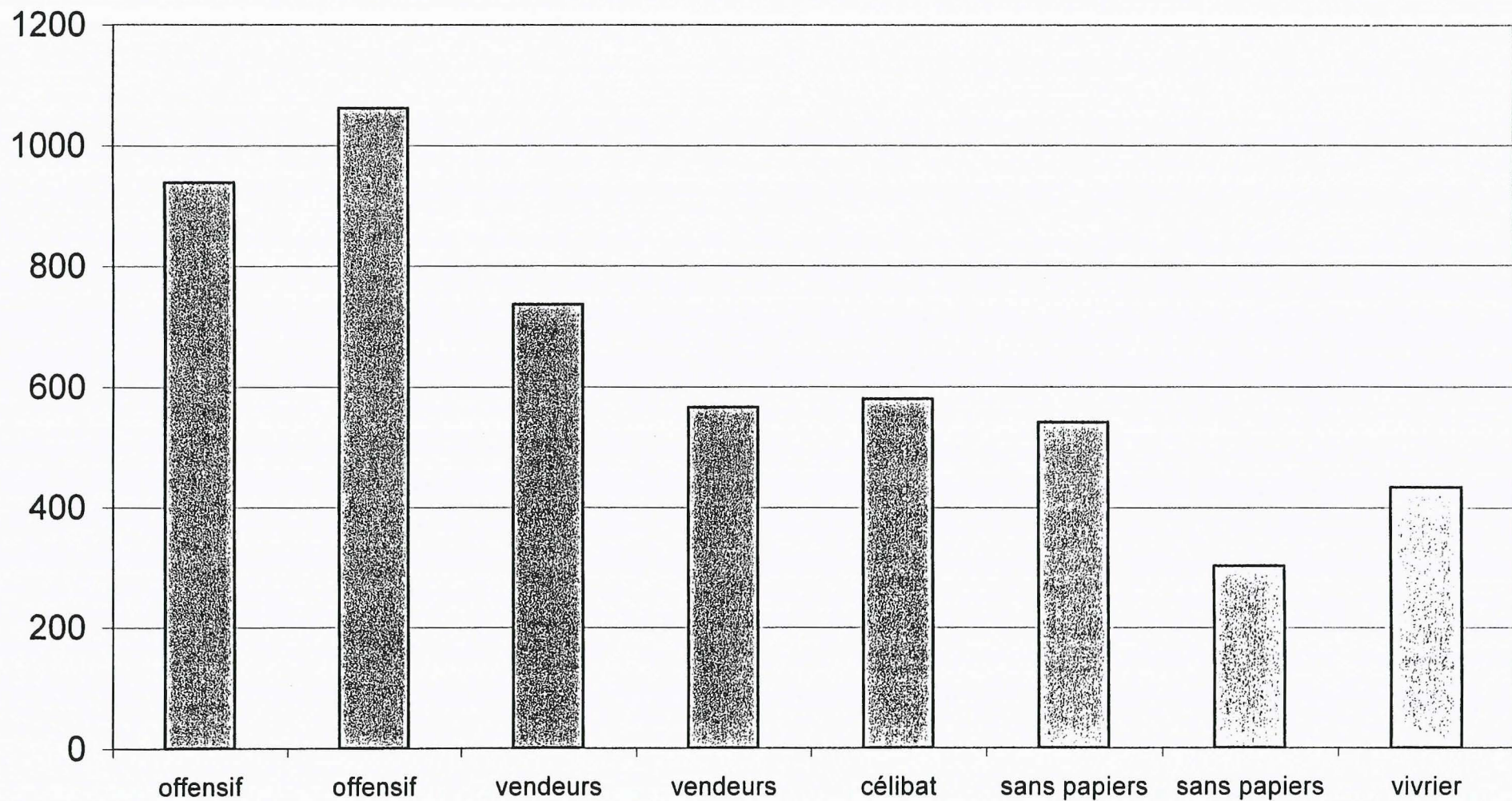
répartition et montants des dépenses



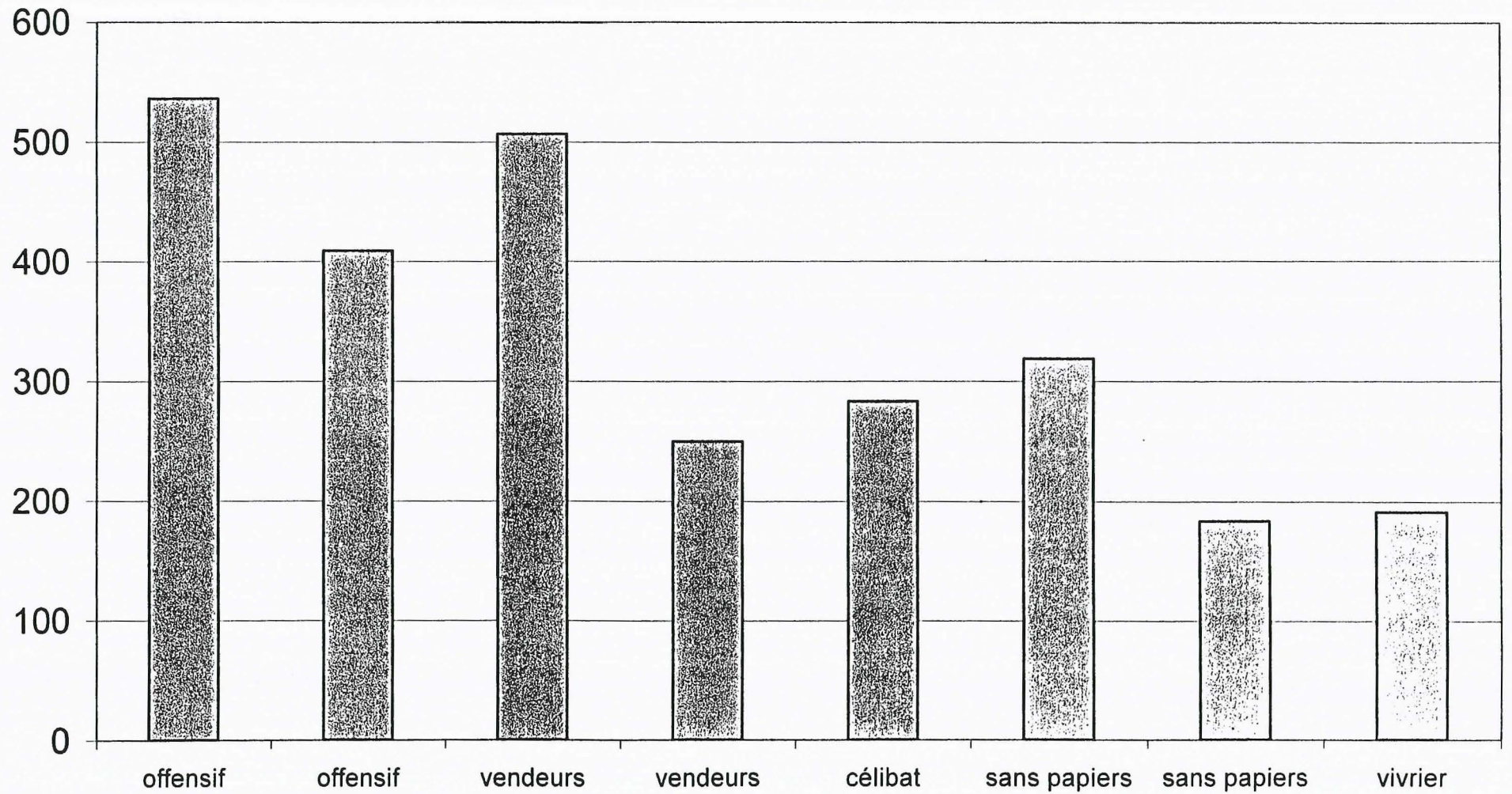
détails des ressources



ressources par personne



dépenses par personne et par mois



Annexe n° 10 : détail du calcul des Actifs Agricoles

Calcul du nombre d'actifs agricoles

Le Mémento de l'Agronome indique des ordres de grandeurs qui sont adaptables suivant les régions, la culture des populations...

- ❖ 1 homme (de 15 à 55 ans) = 1 actif agricole,
- ❖ 1 femme = 0.7 actif agricole,
- ❖ un enfant, un vieillard = 0.5 actifs agricole.

l'objectif de ce calcul n'est pas de déterminer exactement le nombre d'UTH par famille mais de pouvoir faire ressortir des ordres d'idées permettant une comparaison entre les familles et les différentes classes.

Pour ce calcul, nous devons tenir compte de différentes particularités de la zone d'étude. Nous considérons qu'un enfant commence à faire un travail significatif à partir de l'âge de 8 ans.

Cas des enfants

Jusqu'à l'âge de 12 ans en moyenne les enfants sont au primaire et sont de retour à la maison à 13H00. ils peuvent donc travailler l'après-midi.

Lorsqu'ils sont au collège, les enfants ne reviennent pas avant 17H00, et d'une manière générale ne travaillent pas le soir. Ils ne sont donc disponibles pour les travaux de l'abattis que le mercredi après-midi et le samedi après-midi.

On peut donc considérer que les enfants scolarisés et d'un âge d'au moins 8 ans représentent environ 0.2 actif agricole.

Cas des adultes

Les hommes à l'exception de ceux qui se limitent au défrichage seront considérés comme 1 actif agricole à part entière (les autres comme ½ actif agricole).

Les femmes non scolarisées (d'un âge supérieur à 16 ans) seront considérées comme 0.7 actifs agricoles (elles passent moins de temps de travail sur l'abattis que l'homme du fait du temps consacré aux travaux ménagers). De plus, du fait de leurs capacités physiques moindres, elles effectuent une quantité de travail horaire moins importante que l'homme.

Annexe n° 11 : Schémas de synthèse des différents systèmes d'activité

Agriculteurs vendeurs

* *
*

Contexte économique

Absence de travaux salariés pour les personnes
âgées de plus de 45 ans

Caractéristiques familiales

Age

26 ans

et plus de 50 ans

Etat civil

Carte de séjour 1 an et 10 ans

Situation familiale

Mariés

Main d'oeuvre familiale agricole

3 Actifs agricoles



Atouts	Contraintes
Allocations sociales comme sécurité financière Forte main-d'oeuvre familiale	Problèmes de vente Âge de l'exploitant qui limite ses activités

Objectifs

Intégration à la société de consommation

**Développement de l'abattis comme
seule activité rémunératrice**

Stratégie

C.T. : capitalisation dans un moyen de transport

L.T. : Investissement dans un moyen de production agricole

Concentration de toute l'UPF sur les
activités agricoles ou directement liées

Agriculteurs vivriers

* *
*

Caractéristiques familiales

Age

Entre 32 et 50 ans

Etat civil

Carte de séjour 10 ans

Situation familiale

Mariés

Main d'oeuvre familiale agricole

2 Actifs agricoles



Atouts	Contraintes
Allocations sociales comme sécurité financière	Allocations Contraintes physiques



Objectifs

Pas d'objectif agricole à long terme



Stratégie

Minimiser les dépenses alimentaires



Travail de l'abattis dans l'objectif
d'autoconsommation

Célibataires

* *
*

Caractéristiques familiales

Age

Divers (22 à 73 ans)

Etat civil

Pas de carte de séjour
ou carte de séjour 1 an

Situation familiale

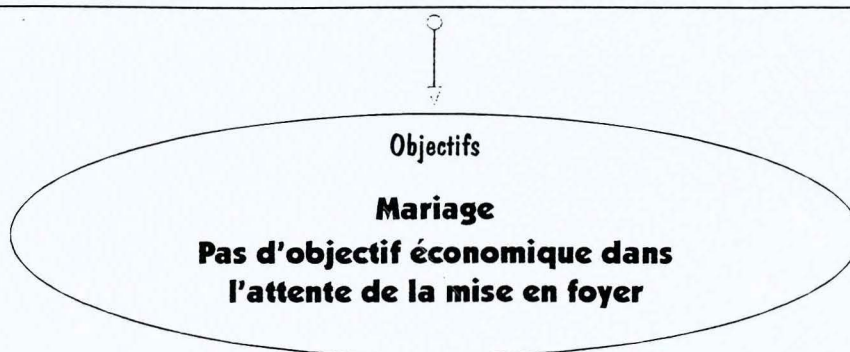
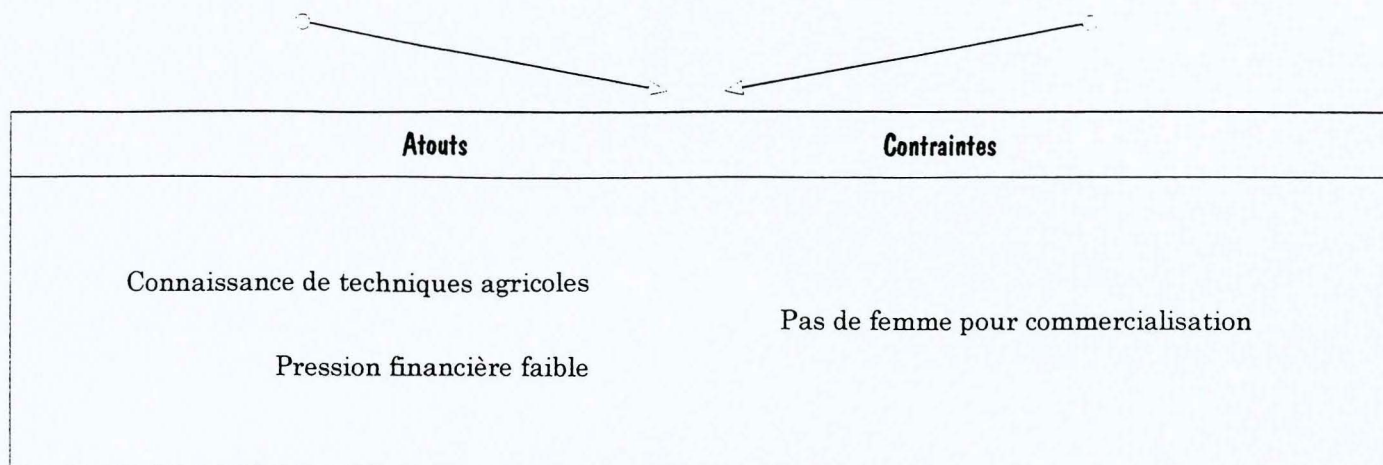
Célibataires

Main d'oeuvre familiale agricole

1 Actif agricole

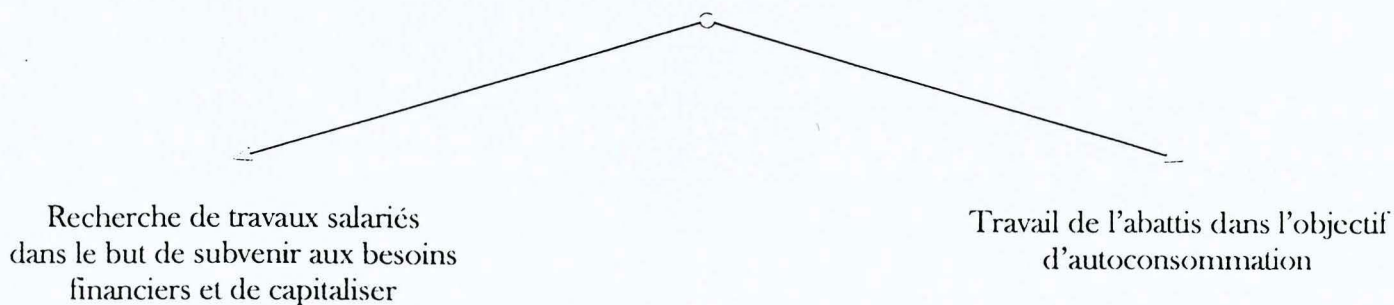
Histoire du chef de famille

Divers travaux salariés agricoles



Stratégie

Augmentation des ressources financières



Agriculteurs pluriactifs à stratégie défensive

* *
*

Caractéristiques familiales

Age

Entre 28 et 31 ans

Etat civil

Pas de carte de séjour

Situation familiale

Mariés

Main d'oeuvre familiale agricole

1.85 Actifs agricoles

Histoire du chef de famille

Travaux salariés chez les Hmong

Atouts	Contraintes
Connaissance de techniques agricoles	Pas de revenus sociaux
Jeunesse du chef d'exploitation	Pas de titre de séjour
	Pression financière

Objectifs

C.T. : Subvenir aux besoins monétaires

**L.T. : Développement de l'abattis
comme seule activité rémunératrice**

Stratégie

Augmentation des ressources financières

Recherche de travaux salariés
pour le chef de famille

Développement de l'artisanat

Travail de l'abattis dans l'objectif
d'autoconsommation et de vente

CARTES

Liste des cartes

Carte n° 1 : Carte de la zone d'action du projet et situation de Charvein

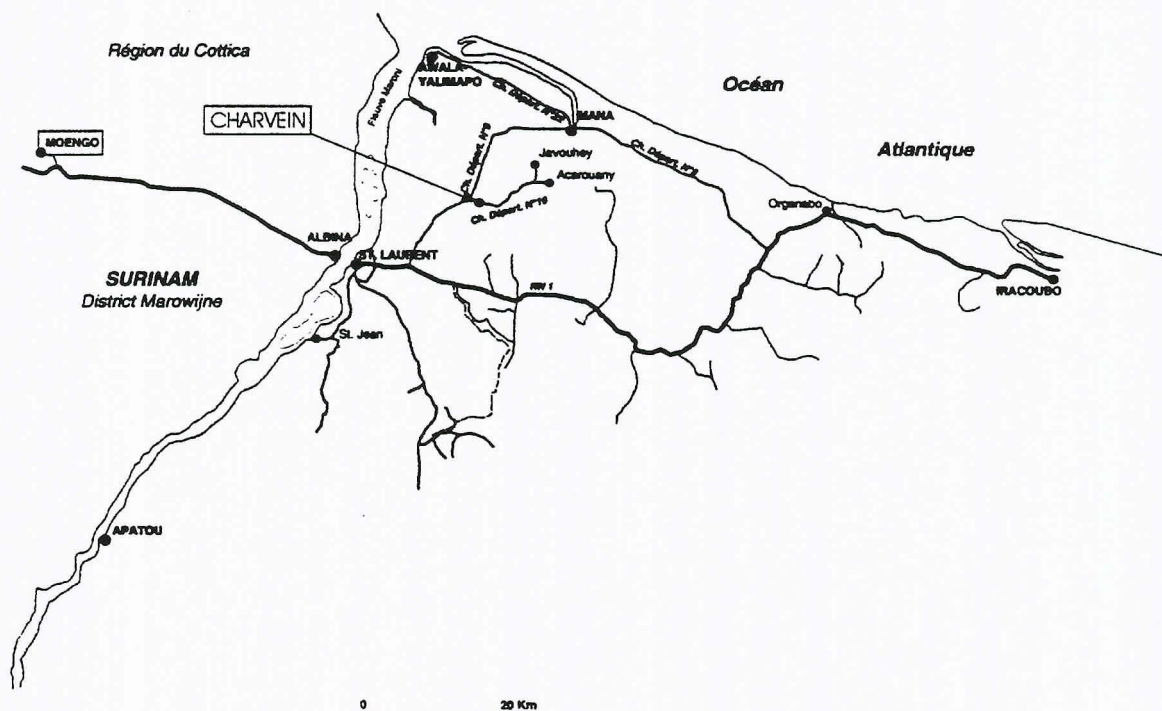
Carte n° 2 : Situation de la Guyane en Amérique du Sud

Carte n° 3 : Carte de la Guyane et répartition des différentes ethnies

Carte n° 4 : Le kaolin à Charvein

Carte n° 5 : Le foncier à Charvein

**Carte n° 1 : Carte de la zone d'action
du projet et situation de Charvein**



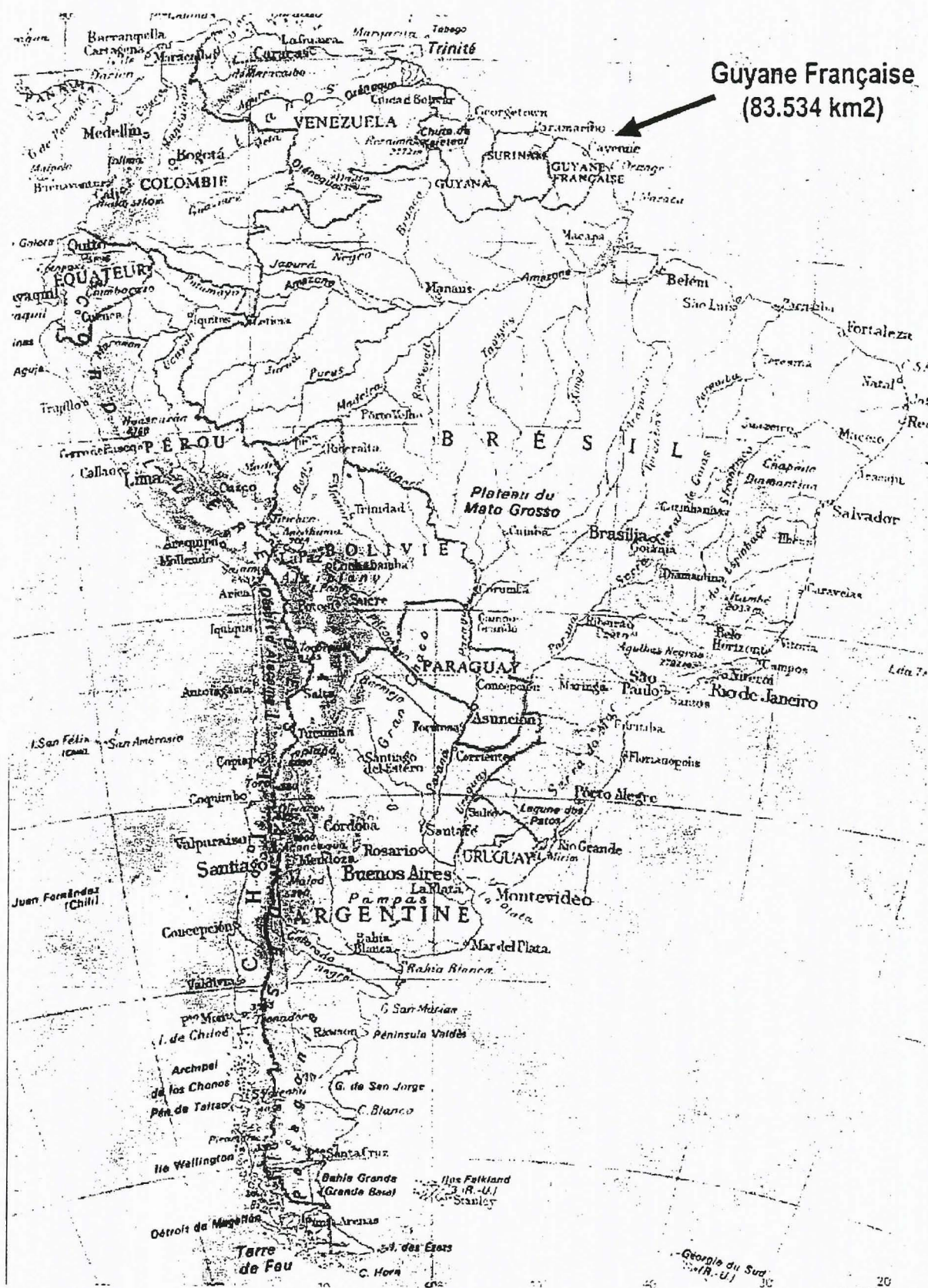
Réseau routier

- Route Nationale
- Chemin Départemental
- Piste forestière
- Piste forestière abandonnée



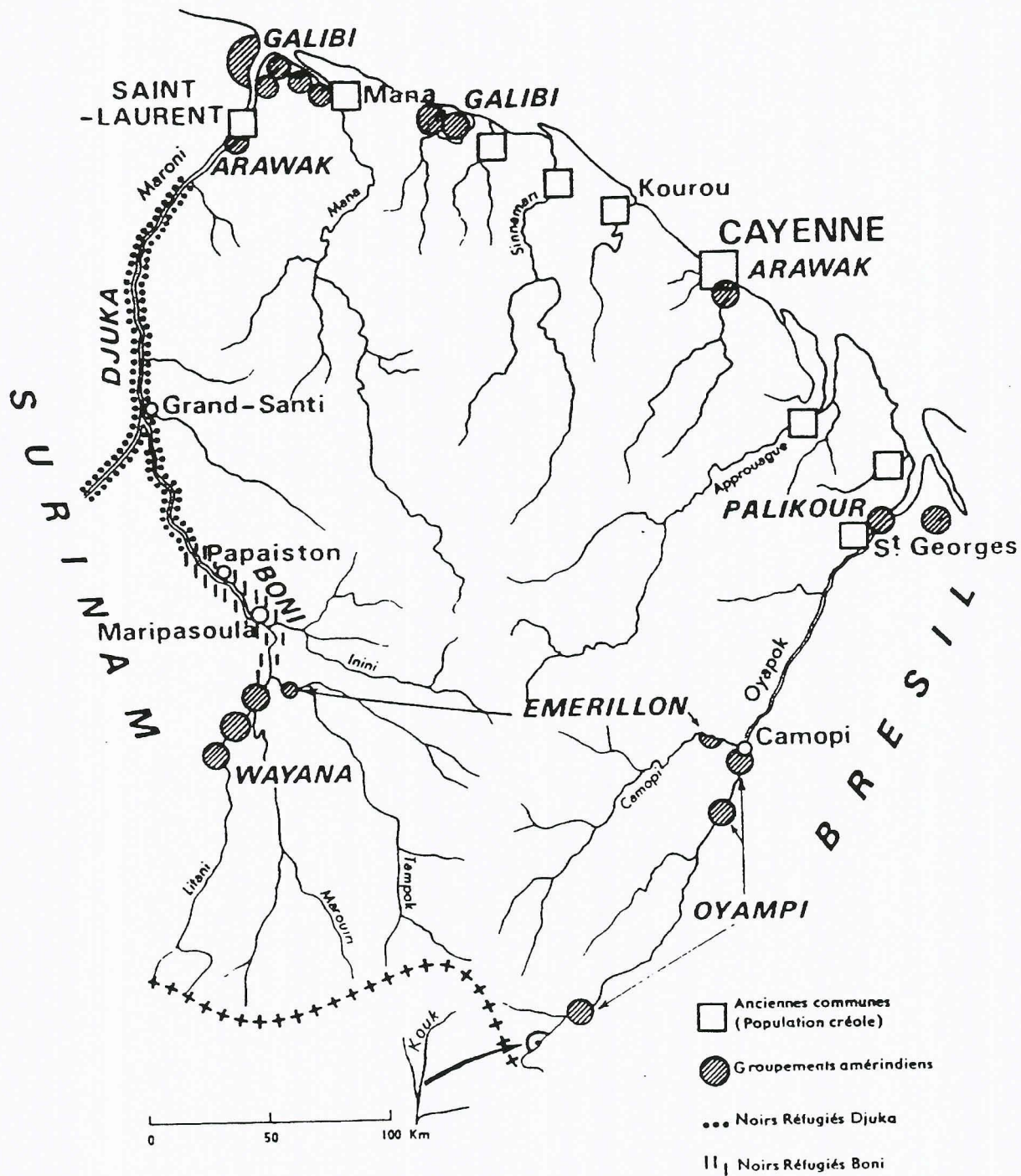
Zone d'étude du projet

**Carte n° 2 : Situation de la Guyane
en Amérique du Sud**



**Carte n° 3 : Carte de la Guyane et
répartition des différentes ethnies**

Répartition des différentes ethnies en Guyane



Source : J.-M. Hurault, 1989

Carte n° 4 : Le kaolin à Charvein

ECHELLE 1:500 000

Mara

CHARVEIN

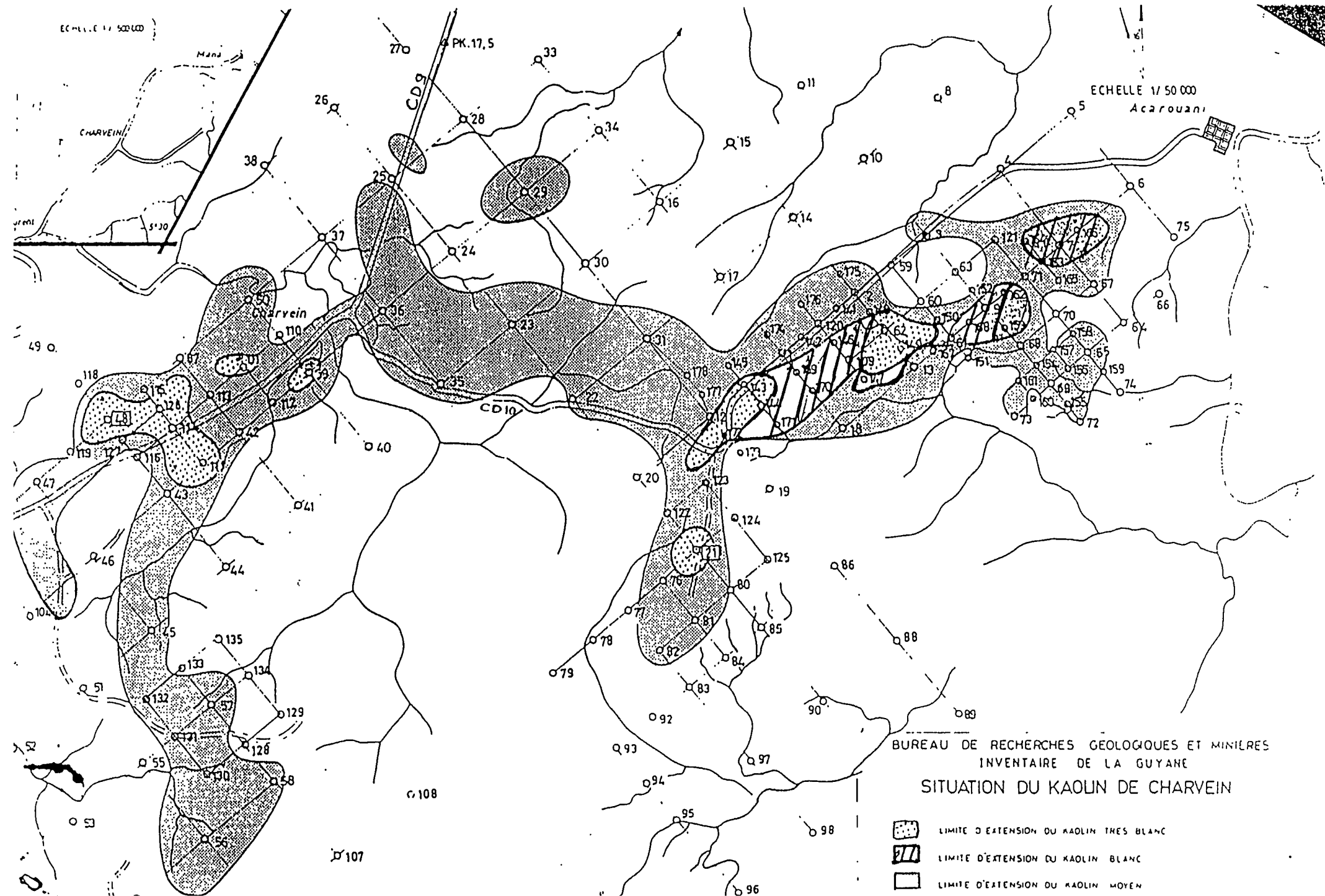
5°30'

PK.17,5

ECHELLE 1/50 000
Acarouani

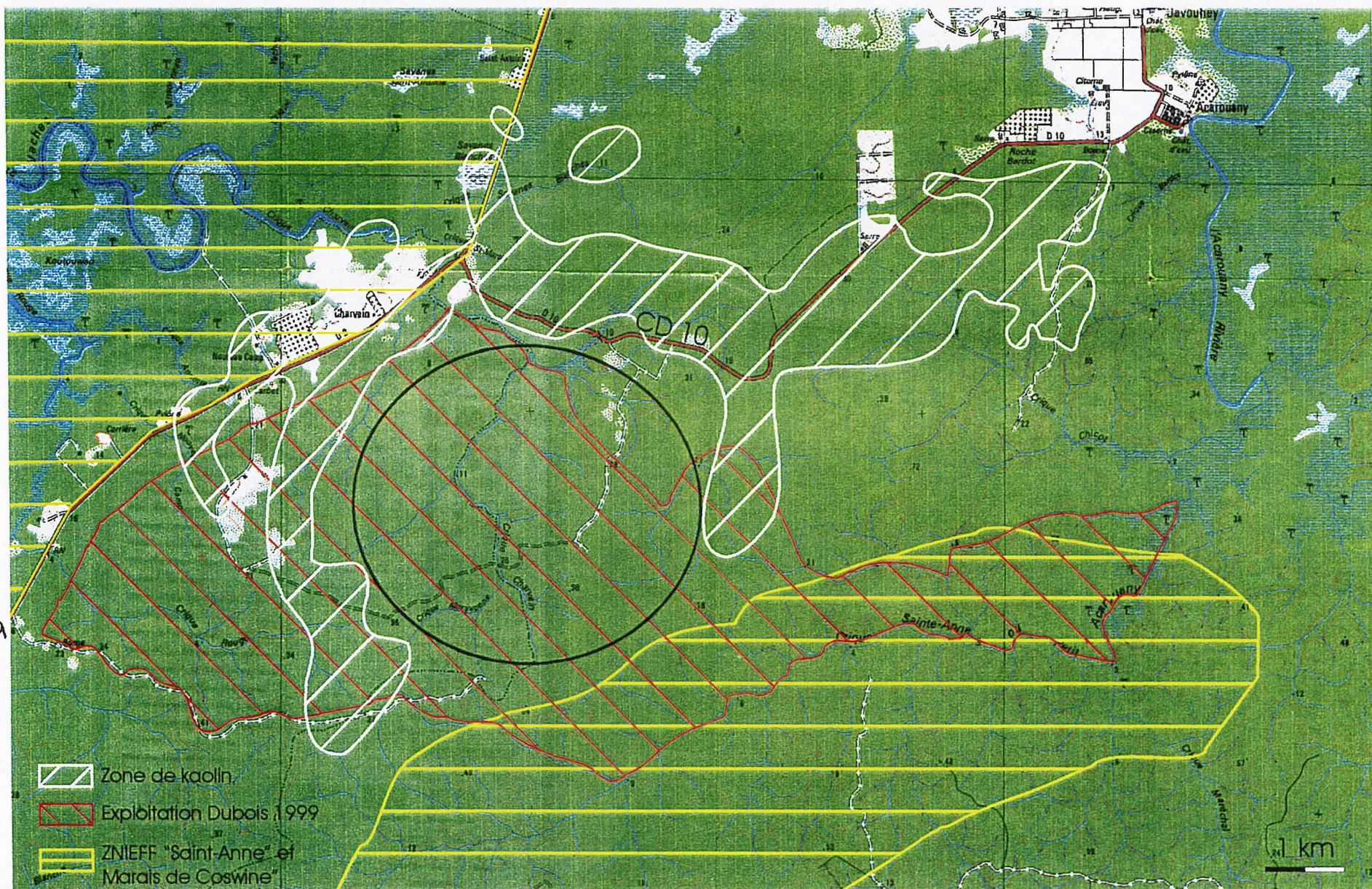
BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES
INVENTAIRE DE LA GUYANE
SITUATION DU KAOLIN DE CHARVEIN

-  LIMITE D'EXTENSION DU KAOLIN TRÈS BLANC
-  LIMITE D'EXTENSION DU KAOLIN BLANC
-  LIMITE D'EXTENSION DU KAOLIN MOYEN



Carte n° 5 : Le foncier à Charvein

CD 9



○ Zone potentielle
d'aménagement foncier

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Liste des photos

Photo n° 1 : les différentes ethnies représentées en Guyane

Photo n° 2 : "première" habitation où vivent 10 personnes

Photo n°3 : "Deuxième" maison

Photo n°4 : Champ de bananiers en culture pure

Photo n°5 : exemple de culture sur buttes : la patate douce

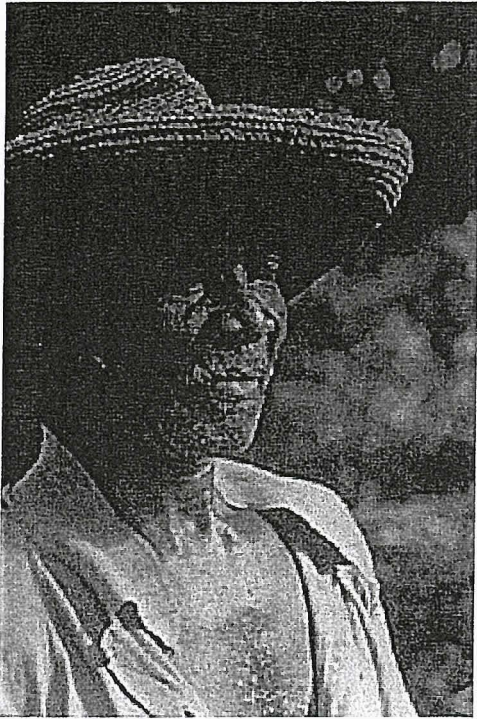
Photo n°6 : Fourmilière de "fourmis manioc"

Photo n°7 : râpe à manioc

Photo n°8 : Fabrication d'une pirogue

Photo n°9 : plants de toloman

Photo n° 1 : les différentes ethnies représentées en Guyane



Créole



Bushi Nenge



Hmongs



Amérindiens

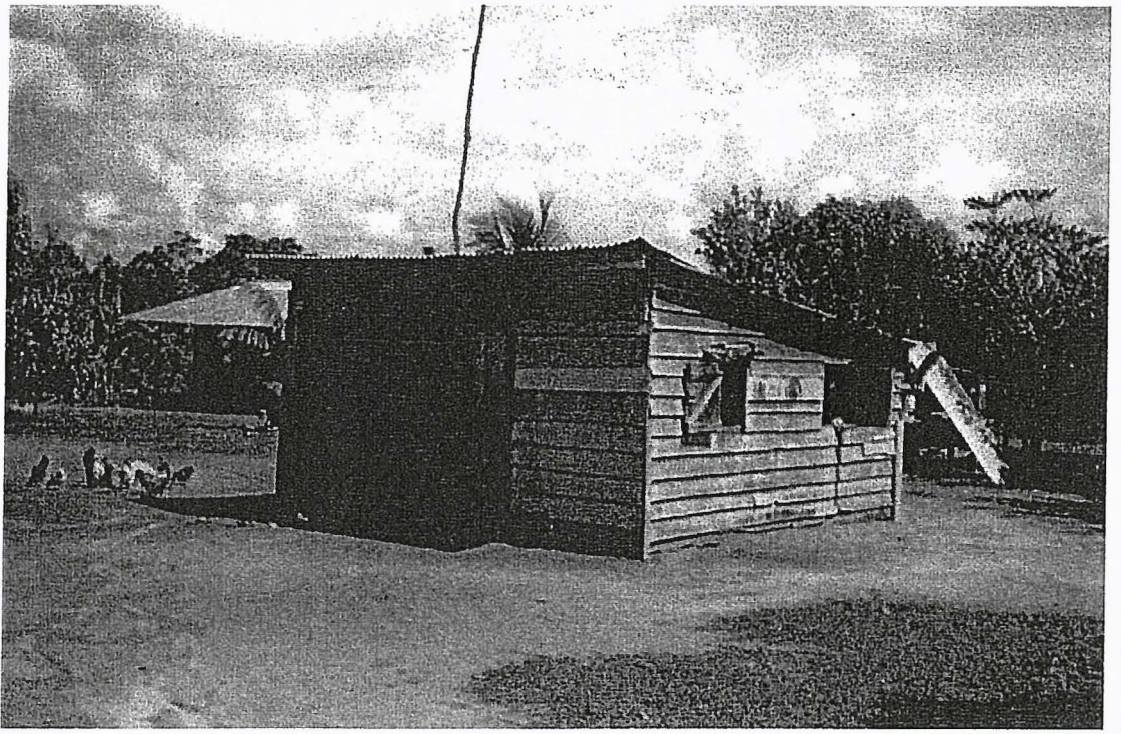


Photo n° 2 : "première" habitation où vivent 10 personnes



Photo n°3 : "Deuxième" maison



Photo n°4 : Champ de bananiers en culture pure



Photo n°5 : exemple de culture sur buttes: la patate douce



Photo n°6 : Fourmilière de “fourmis manioc”

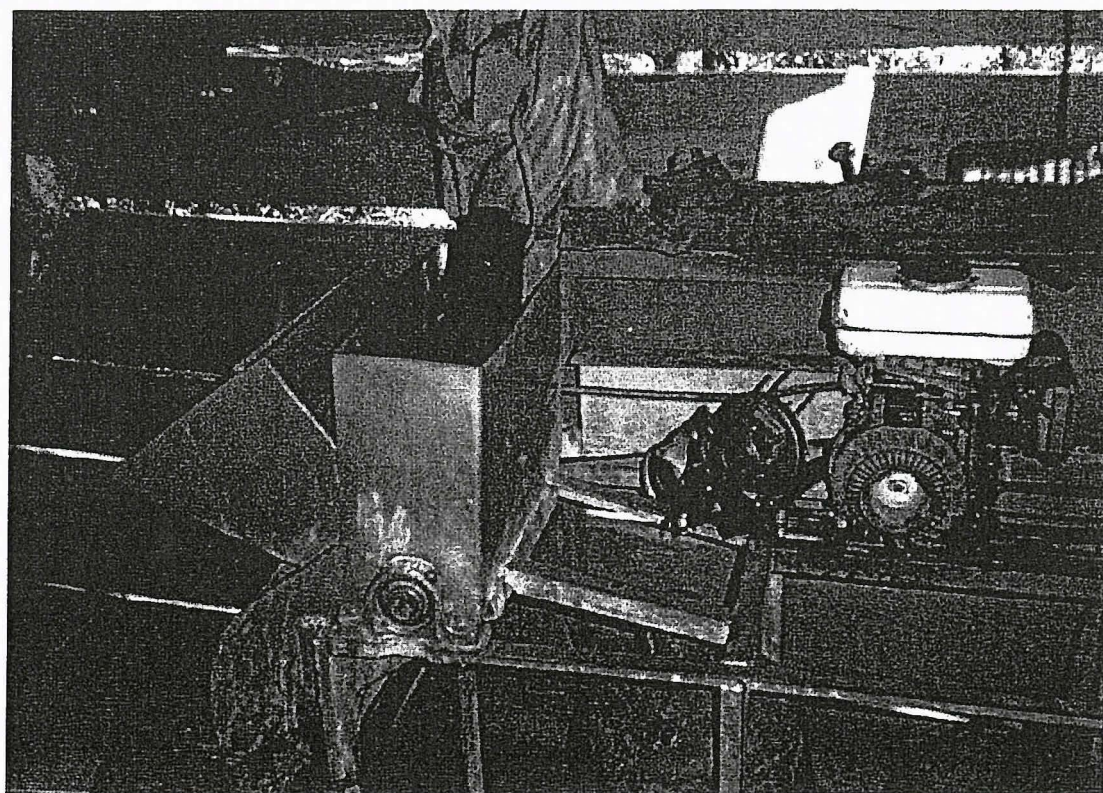
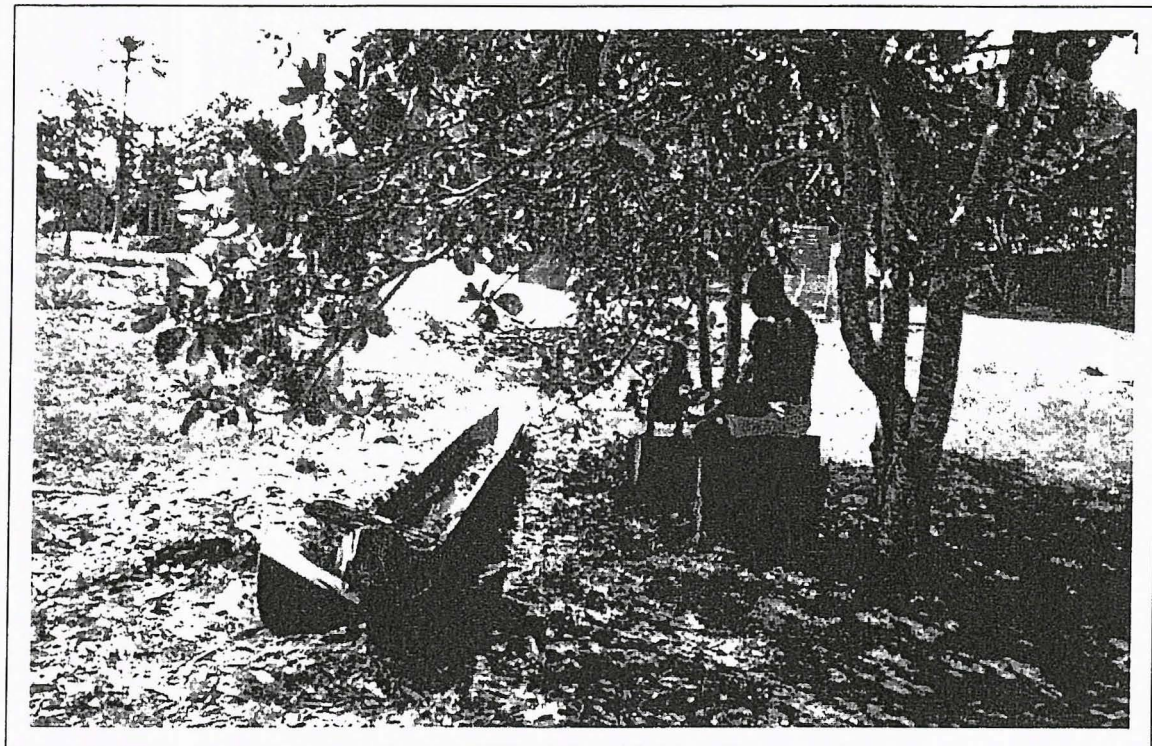


Photo n°7 : râpe à manioc



**Photo n°8 : Fabrication d'une pirogue
(pirogue grossièrement taillées, avant chauffage)**



Photo n°9 : plants de toloman